



Territoires Ruraux & Développement

&

Xavier GAYTE - Consultant



Rapport d'étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet de Parc naturel régional des Garrigues



Rapport final
Juin 2018



Introduction

Historique

Suite à des réflexions menées notamment par le **monde associatif autour de l'Uzège**, l'idée qu'un outil tel qu'un Parc naturel régional pourrait contribuer à préserver les paysages du territoire et en valoriser toutes les richesses a vu le jour en **2005 lors des rencontres du Pont du Gard**. Entre 2005 et 2009, l'idée a suivi son chemin mais butait sur la recherche d'une collectivité porteuse de la démarche auprès du Conseil régional qui ne souhaitait pas lui-même la porter. C'est en **2009** que le **Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a délibéré à l'unanimité** pour engager le travail sur un périmètre plus large que son territoire de compétences en portant une **étude d'opportunité et de faisabilité** de création d'un **Parc naturel régional** dans les garrigues gardoises entre les vallées de la Cèze et du Gardon.

Ce **périmètre est une enveloppe d'étude qui a vocation à évoluer** lors de l'avancement de l'étude de faisabilité au regard de l'expertise territoriale et des échanges avec les acteurs locaux. L'étude, qui porte sur **119 communes et plus de 163 000 ha**, doit répondre aux exigences du cahier des charges du Conseil régional.

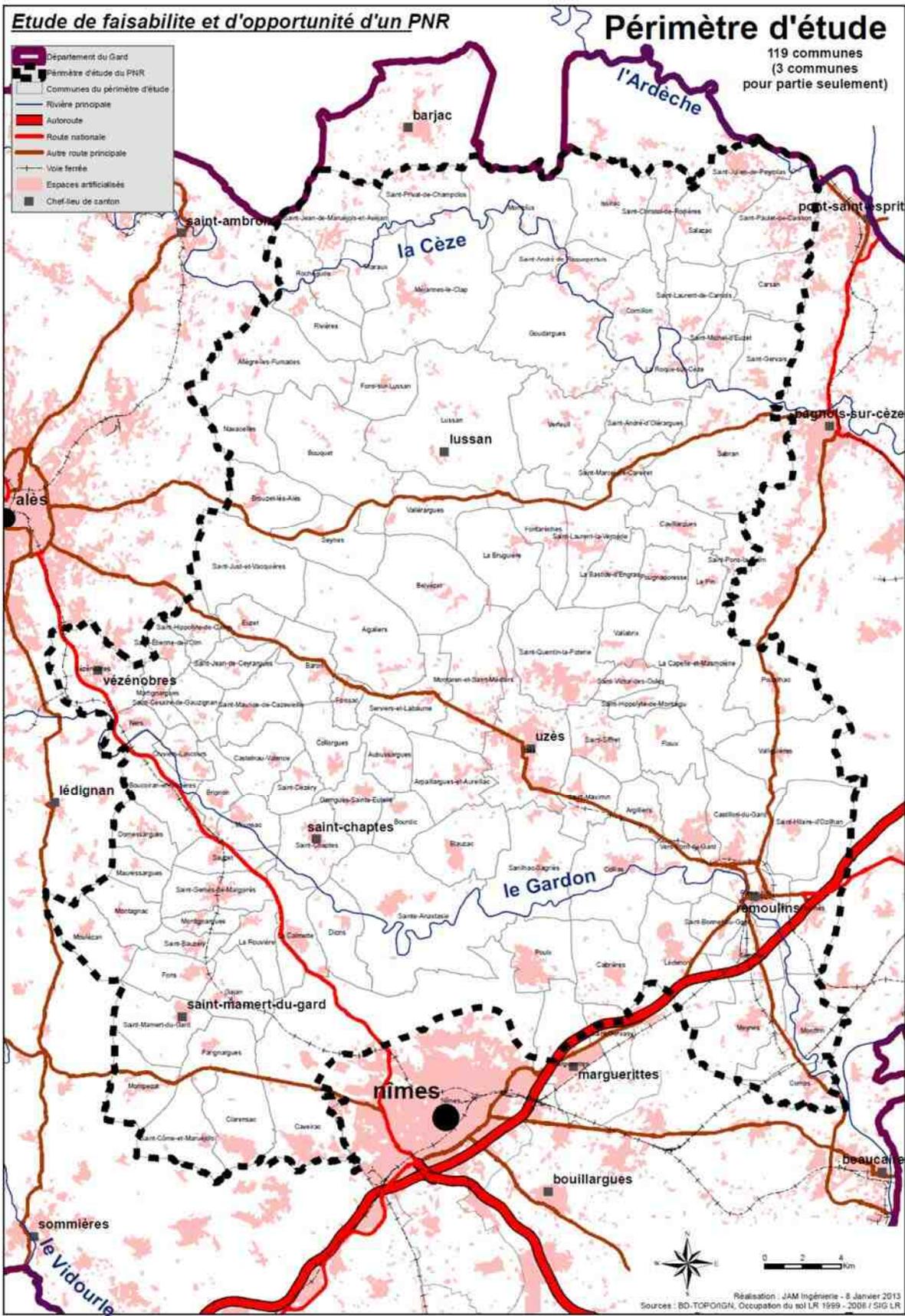
Le périmètre d'étude de 119 communes et plus de 163 000 ha correspond, au regard de l'existant, plutôt à un grand Parc par le nombre de communes qui le compose même si la superficie du territoire concerné est dans la moyenne des Parcs actuels. La cohérence des patrimoines à cette échelle, l'appropriation du projet par les acteurs locaux et l'engagement des collectivités locales seront déterminants dans la candidature

116 communes intégralement dans le périmètre d'étude :

Aigaliers, Allègre-les-Fumades, Argilliers, Arpaillargues-et-Aureillac, Aubussargues, Baron, Belvézet, Blauzac, Boucoiran-et-Nozières, Bouquet, Bourdic, Brignon, Brouzet-lès-Alès, Cabrières, Carsan, Castelnau-Valence, Castillon-du-Gard, Caveirac, Cavillargues, Clarensac, Collias, Collorgues, Comps, Cornillon, Cruviers-Lascours, Dions, Domessargues, Euzet, Flaux, Foissac, Fons, Fons-sur-Lussan, Fontarèches, Fournès, Gajan, Garrigues-Sainte-Eulalie, Goudargues, Issirac, La Bastide-d'Engras, La Bruguière, La Calmette, La Capelle-et-Masmolène, La Roque-sur-Cèze, La Rouvière, Le Pin, Lédénon, Lussan, Martignargues, Maressargues, Meynes, Montagnac, Montaren-et-Saint-Médières, Montclus, Montfrin, Montignargues, Montpezat Moulézan, Moussac, Méjannes-le-Clap, Navacelles, Ners, Parignargues, Pognadoresse, Poulx, Pouzilhac, Remoulins, Rivières, Rochegude, Sabran, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-André-d'Olérargues, Saint-Bauzély, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Chartes, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Dézéry, Sainte-Anastasie, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Maurice-de-Cazevielle, Saint-Maximin, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Saint-Victor-des-Oules, Salzac, Sanilhac-Sagriès, Sauzet, Sernhac, Serviers-et-Labaume, Seynes, Tharoux, Uzès, Vallabrix, Valliguières, Vallérargues, Verfeuil, Vers-Pont-du-Gard, Vézénobres.

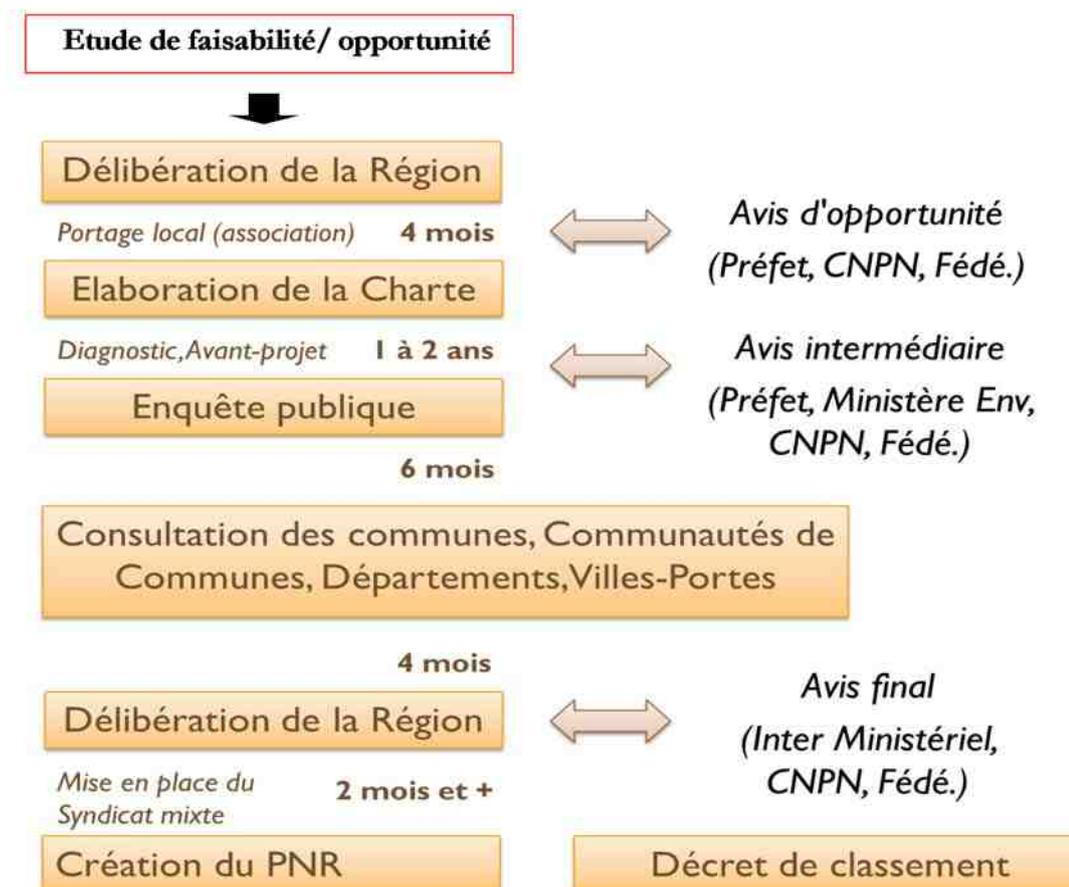
3 communes pour partie dans le périmètre d'étude :

Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy



La place de l'étude d'opportunité et de faisabilité dans la procédure de classement

La procédure de classement d'un territoire en PNR est une **démarche de longue haleine**, l'étude d'opportunité et de faisabilité est l'étape préalable à l'engagement de la procédure :



Les 3 questions à laquelle elle doit répondre

Une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional doit répondre à 3 questions :

► **Le territoire concerné constitue-t-il "un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé" ?**

Au-delà de la démonstration nécessaire de la **valeur patrimoniale**, il est indispensable de s'interroger sur les **fragilités et les menaces** qui pèsent sur ces patrimoines afin d'en dégager les enjeux pour la création d'un PNR : effets du développement touristique et urbain, impacts des mutations économiques rurales, effets du changement climatique, ...

Le diagnostic territorial permettra d'identifier les **contextes humain, social et culturel**, dans lesquels se développerait le projet de Parc. Quels sont les **enjeux de développement du territoire et les interactions (positives ou négatives)** avec les patrimoines remarquables identifiés ?

► **Les élus et acteurs locaux sont-ils motivés pour créer un PNR sur leur territoire et pourquoi ?**

L'engagement des élus et des professionnels est une condition nécessaire à la création d'un PNR. Le dynamisme des acteurs du territoire est aujourd'hui évident au regard des nombreuses actions menées en faveur de la préservation et du développement local (Agenda 21, Natura 2000, SCOT...). Si ces projets semblent aujourd'hui admis par les communes membres, qu'en est-il de l'évolution vers une Charte de PNR, **projet de territoire particulièrement exigeant et ambitieux ?**

Dans une **logique d'échange et de coopération avec les territoires voisins** notamment avec les **agglomérations proches**, l'analyse des attentes, des motivations et des intérêts des acteurs, doit porter sur un **périmètre plus large que celui des 119 communes pressenties**. Il s'agit d'étudier l'opportunité de créer un **PNR entre « villes, espaces périurbains et ruraux »**.

L'opportunité de créer un PNR s'apprécie également au regard de la cohérence et de la **plus-value par rapport aux démarches d'aménagement et de développement durable d'ores et déjà en place** sur le territoire (Pays, SCOT, ...). Dans un contexte territorial déjà bien structuré, il convient de s'interroger sur les articulations et la coordination souhaitables des dispositifs et des structures territoriales dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

Il convient **d'évaluer le portage local** d'une telle démarche dans le cadre de cet environnement particulier et de **mesurer le niveau d'ambition du territoire en faveur de la protection et de la valorisation des patrimoines**, qui restent les deux critères majeurs pour la création d'un PNR.

► **Au regard des deux points précédents, l'outil « PNR » est-il en parfaite adéquation avec le territoire concerné ?**

Si tel est le cas, **quel serait le périmètre le plus cohérent et pertinent** sur lequel engager officiellement la création d'un PNR ? Ce périmètre doit répondre à l'ensemble des **critères du Code de l'Environnement et prendre en compte les volontés des collectivités locales** de s'engager dans une telle démarche.

Au regard des relations croissantes entre espaces urbains, périurbains et ruraux, il sera également vraisemblablement nécessaire de définir une **aire d'influence du Parc pour gérer les relations avec les territoires de projet voisins¹**.

Au-delà du périmètre, il est important, dès ce stade du projet, de définir **les fondements du PNR** (sujets majeurs justifiant sa création, orientations stratégiques, ...) afin de positionner très clairement le **"plus Parc"** dans le paysage territorial et de clarifier ses finalités. Les propositions porteront également sur des modalités plus opérationnelles (organisation du portage politique, gouvernance, pistes d'actions de préfiguration, ...).

L'étude en cours est une étape préalable au lancement de la procédure de classement en Parc naturel régional. Celle-ci est nécessaire afin de déterminer si le territoire présente des patrimoines susceptibles de justifier du label mais aussi d'apprécier la motivation des acteurs locaux à se lancer dans la démarche

1

Les intervenants

Suite à un appel d'offres lancé par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, **Jam Ingénierie** a été retenu au sein duquel deux intervenants ont travaillé tout au long de l'étude :

- ✓ **Edouard MARI** a déjà conduit **deux études d'opportunité et de faisabilité de PNR** dans le Doubs transfrontalier et actuellement en Dombes. Dans ce cadre il est intervenu sur les aspects techniques de l'étude (diagnostic économique, analyse patrimoniale, ...), dans l'organisation et l'animation de groupes de travail ou sur les synthèses stratégiques et prospectives au regard des exigences nationales de la politique des PNR.

Ancien directeur du Parc naturel régional du Massif des Bauges, il accompagne, depuis 5 ans maintenant, des Parcs en révision ou en création (étude de opportunité/faisabilité, réalisation de diagnostic territorial, écriture ou ré-écriture de Charte, ...). **Expert national dans le domaine des PNR**, il a été retenu par la Fédération des Parcs pour l'instruction des Chartes (procédure d'avis intermédiaire et final). Il est aujourd'hui sollicité pour transférer son expérience à l'international. Ses premières expériences professionnelles lui ont permis de disposer d'une parfaite maîtrise des outils SIG.

- ✓ **Xavier GAYTE** est un **écologue** confirmé qui anime depuis plus de 10 ans, à la tête de différentes structures (PNR, Conservatoires), des actions de préservation des patrimoines et des diagnostics territoriaux. Docteur en écologie, il peut intervenir dans toutes les phases des démarches territoriales (diagnostic, hiérarchisation, proposition d'actions). Sa connaissance des outils réglementaires et contractuels relatifs aux patrimoines lui permet de déterminer la meilleure adéquation entre les enjeux des territoires et les outils à mettre en place.

Ancien directeur-adjoint du Parc naturel régional du Massif des Bauges et ancien directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, il a accompagné depuis 20 ans les collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques (notamment Natura 2000, trame verte et bleue, zones humides). Son expertise et son expérience sont souvent utilisées dans le cadre de séminaires / formations (séminaire des SCOT, formation ATEN...).

A travers cette association d'Edouard MARI et Xavier GAYTE, Jam Ingénierie :

- associe **l'expertise nationale** dans le domaine des PNR et la **connaissance locale** du territoire ;
- propose une **prestation « stratégique »**, assurée par deux consultants « généralistes », à même de conduire des investigations poussées dans leurs domaines de compétences ;
- limite au maximum les temps de coordination à travers cette équipe restreinte.

Le déroulement de l'étude

Les deux phases de l'étude

L'étude d'opportunité et de faisabilité dont les résultats sont présentés dans ce rapport s'est déroulée en deux temps :

- un 1^{er} temps -ou 1^{ère} phase- s'est déroulé en 2013 et début 2014
- un 2^{ème} temps -ou 2^{ème} phase- s'est déroulé en 2016 et 2017.

Une interruption de près de 2 ans a été souhaité par le maître d'ouvrage afin que les élections municipales de mars 2014 et régionales de décembre 2015 n'interfèrent pas dans le bon déroulement de l'étude.

La 1^{ère} phase de l'étude a permis d'analyser les enjeux du territoire d'études, d'évaluer sa valeur patrimoniale, de mesurer la volonté des acteurs pour la création d'un PNR et de juger de la pertinence de l'outil PNR au regard des enjeux en présence et des dispositifs d'ores et déjà en place.

La 2^{ème} phase de l'étude, s'appuyant sur les résultats de la phase précédente, a permis d'identifier le périmètre de projet du PNR répondant au mieux aux critères de classement des PNR ainsi qu'aux enjeux de portage local. Elle a également permis de mobiliser élus et socio-professionnels autour d'une ambition commune pour le projet de PNR, et de définir, ensemble, les modalités de gouvernance et de financement.

L'interruption de l'étude à l'issue de cette 1^{ère} phase a été possible, sans la remettre en cause et sans compromettre la cohérence globale des démarches engagées.

La gouvernance et le calendrier

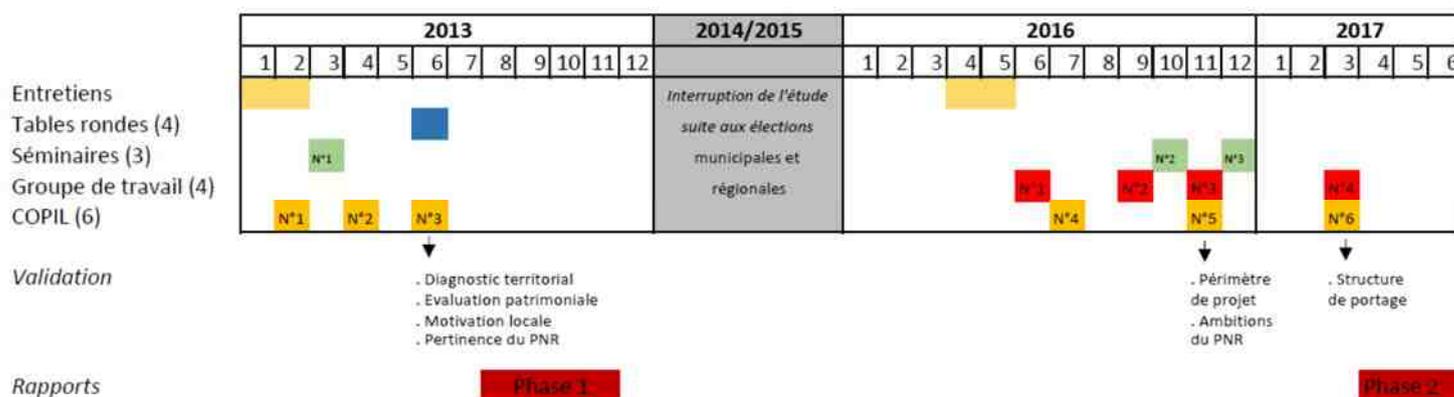
Le déroulement de l'étude de d'opportunité et de faisabilité a été organisé autour de différentes instances de travail et de concertation. De très nombreux entretiens « en face à face » ont été réalisés au début de chaque phase.

Quoi ?	Qui ?	Pourquoi faire ?
Tables rondes	Elus et techniciens (10 membres)	Identifie les « plus-values » de l'outil PNR au regard des enjeux du territoire et des dispositifs existants
Séminaire	Elus et société civile (+200 membres)	S'informer sur l'outil PNR, contribuer aux réflexions des bureaux d'études et aux débats et arbitrages du COPIL
Groupe de travail PNR	Elus et techniciens (75 membres)	Contribuer aux réflexions des bureaux d'études, sur le périmètre de projet et l'organisation pour élaborer la future Charte et formaliser des propositions pour le COPIL
Comité de PILOTAGE	Elus et société civile (200 membres)	Valider l'analyse territoriale, l'évaluation patrimoniale, le périmètre de projet et l'organisation pour élaborer la future Charte

Les différentes instances de concertation ont permis de :

- **Présenter l'outil Parc naturel régional** aux acteurs locaux (les fondamentaux, le fonctionnement, les exigences nationales, les orientations d'avenir, ...) ;
- **Organiser une "écoute du territoire"** sur les sujets stratégiques pour la conduite de cette étude : identification des éléments structurants et des richesses patrimoniales remarquables, hiérarchisation des enjeux majeurs du territoire, opportunité de fonder le développement local sur les richesses patrimoniales... ;
- **Évaluer les motivations des acteurs** (élus et socioprofessionnels) à s'engager, ensemble, dans un projet de territoire ambitieux et exigeant, qui fonde son développement sur les patrimoines (intérêts, inquiétudes, adhésion aux valeurs et aux nouvelles ambitions de cette politique).

Le calendrier ci-dessous retrace le déroulement de l'étude, avec les différentes instances de travail et de concertation mises en place de 2013 à 2017.



Les deux parties du rapport d'étude

En cohérence avec le déroulement de l'étude, le présent rapport d'étude a été rédigé en deux temps.

La 1^{ère} partie de ce rapport a été rédigée à l'issue de la 1^{ère} phase, fin d'année 2013. Elle présente les enjeux du territoire d'études, l'évaluation de sa valeur patrimoniale, l'évaluation de la volonté des acteurs pour la création d'un PNR, à l'issue de cette phase, ainsi que l'analyse de la pertinence de l'outil PNR au regard des enjeux collectivement relevés et des dispositifs d'ores et déjà en place.

L'analyse des enjeux et l'évaluation des patrimoines, l'analyse de la pertinence de l'outil PNR étaient encore d'actualité et n'ont pas nécessité une actualisation en 2016. L'intérêt des acteurs pour la création d'un PNR s'est confirmé en 2017. Il s'est affiné à travers la formulation des ambitions visées par l'outil PNR.

La 2^{ème} partie de ce rapport a été rédigée à l'issue de la 2^{ème} phase, entre avril et juin 2017. Elle présente le périmètre de projet retenu, l'ambition des acteurs locaux pour le projet de PNR, ainsi que l'organisation locale retenue pour élaborer la future Charte. Les démarches de concertation engagées à cet effet et les arbitrages du Comité de pilotage en novembre 2016 et mars 2017 sont la traduction concrète de l'engagement des acteurs locaux dans la démarche.



Territoires Ruraux & Développement

&

Xavier GAYTE - Consultant



Partie 1 – 2013

Diagnostic territorial, évaluation patrimoniale,
évaluation de la volonté des acteurs et de la
pertinence de l'outil « PNR » pour ce territoire

Décembre 2013



SOMMAIRE

1. Contexte de l'étude d'opportunité et de faisabilité.....	12
1.1 Contexte national	12
1.2 Contexte régional	15
1.2.1 Politique en faveur des PNR	14
1.2.2 Le SRADDT	16
1.2.3 La SRB et le SRCE.....	17
1.2.4 Le SRCAE	18
1.3 Contexte départemental	18
Synthèse du contexte de l'étude d'opportunité et de faisabilité	30
2. Mise en lumière des éléments identitaires et des enjeux de développement du territoire	20
2.1 Une identité historique forte marquée par le Duché d'Uzès et la Romanité	20
2.2 Une zone de transition entre littoral et Cévennes, succession de plateaux séparés par les rivières	21
2.3 La prégnance de la garrigue dans un kaléidoscope de signatures paysagères	22
2.4 Un espace encore rural en mutation "entre ville et campagne"	24
2.5 Un territoire sous l'influence de plusieurs pôles urbains ... avec Uzès "en son cœur"	25
2.6 Un territoire de vie « actif ».....	26
2.7 Une agriculture « ancrée au territoire » ... qui résiste bien aux mutations	27
2.8 Des sites touristiques « majeurs » et une répartition hétérogène des lits touristiques	28
2.9 Un territoire « de vie » ... découpé en plusieurs bassins	29
2.10 Un territoire « attractif et résidentiel » ... au cœur de la Métropole en réseau.....	30
Synthèse des éléments identitaires et des enjeux du territoire	31
3. Evaluation des patrimoines paysagers, naturels et culturel du territoire	34
3.1 Un patrimoine paysager « exceptionnel » ... fondement de la cohérence du territoire et « au cœur » des enjeux de son développement	34
3.1.1 Des entités distinctes	34
3.1.2 Des signatures paysagères	35
3.1.3 Trois "ensembles paysagers remarquables"	36
Synthèse de l'évaluation du patrimoine paysager	38
3.2 Patrimoine naturel : plusieurs ensembles d'intérêt patrimonial de grandes valeurs et des rivières dans un état écologique moyen sans véritables extrêmes.....	40
3.2.1 Les ensembles naturels de très fort intérêt patrimonial	40
3.2.2 Les ensembles naturels de fort intérêt patrimonial.....	41
3.2.3 Les ensembles naturels d'intérêt patrimonial certain.....	42
3.2.4 Des rivières dans un état écologique moyen sans véritables extrêmes	43
Synthèse de l'évaluation du patrimoine naturel	44
3.3 Un patrimoine culturel et historique qui constitue un élément identitaire fort de ce territoire.....	46
3.3.1 Des sites patrimoniaux majeurs	46
3.3.2 Des sites d'intérêt régional.....	47
3.3.3 Des sites d'intérêt local	48
3.3.4 Les autres éléments identitaires	49
Synthèse de l'évaluation du patrimoine culturel.....	50
Synthèse de l'évaluation des patrimoines	51

4. Evaluation de la motivation des élus et des acteurs locaux pour créer un PNR.....	53
4.1 Méthode.....	53
4.2 Résultats.....	54
4.2.1 Les rencontres individuelles	54
4.2.2 Les rencontres avec les structures intercommunales (EPCI, SCOT, Pays, ...)	56
4.2.3 Les instances de gouvernance de l'étude (Comité de pilotage, séminaire, ...)	62

Synthèse de la motivation des acteurs locaux66

5. Evaluation de la pertinence et de la « plus-value » de l'outil	70
--------------------------------------------------------------------------------	-----------

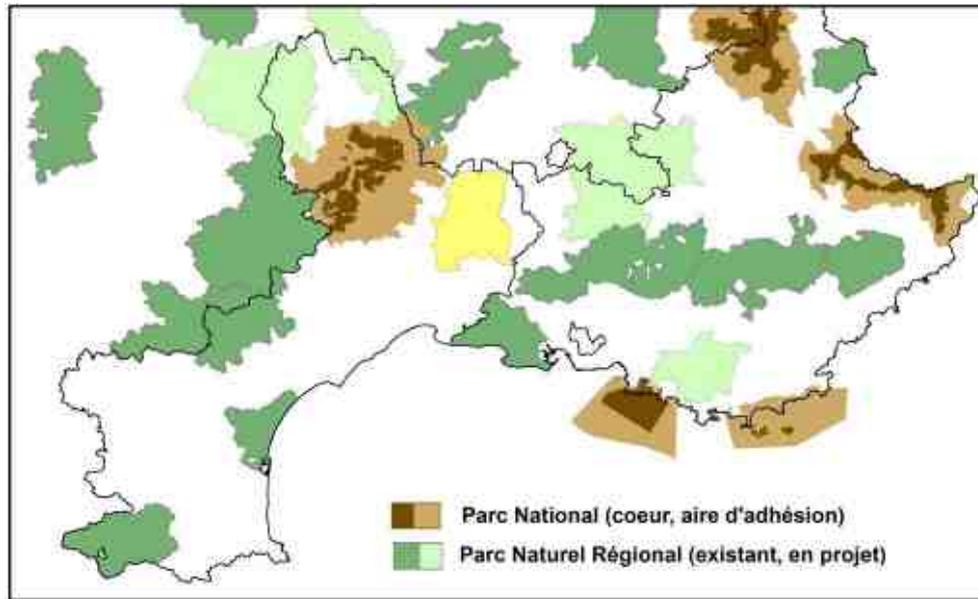
Annexes

Annexe 1 : Personnes rencontrées entre le COPIL n°1 et le COPIL n°2.....	72
Annexe 2 : Organismes rencontrés entre le COPIL n°2 et le COPIL n°3	72
Annexe 3 : Guide d'entretien « PERSONNES RESSOURCES ».....	73
Annexe 4 : Synthèse des 4 tables rondes organisées sur la « plus-value » de l'outil PNR..	75

1. Contexte de l'étude d'opportunité et de faisabilité

1.1 Contexte national

Fort de son succès, le réseau des PNR compte en 2013, **48 territoires classés "Parc naturel régional"**. Plus d'une **dizaine de projets sont à l'étude** et plus du double sont en émergence (étude d'opportunité et de faisabilité engagée ou pas). C'est le cas notamment dans le grand sud de la France.



Ces dernières années le **niveau d'exigence** de politique nationale des PNR **s'est renforcé** et la sélectivité des projets s'est accrue. Cette évolution s'est traduite notamment dans le contenu du décret du 24 janvier 2012 et sa **circulaire du 4 mai 2012**. **La pertinence et la cohérence des limites du territoire sont désormais des critères déterminants** pour la décision de classement en PNR. **La détermination des collectivités locales** (communes et EPCI) à porter et mener à bien un projet de territoire, ambitieux et formalisé dans la Charte, **doit se manifester dès l'émergence du projet** avec l'affirmation du portage local.

L'avis d'opportunité de l'État, de la Fédération des Parcs formalisé suite à la décision régionale d'engager la procédure de classement d'un territoire en Parc naturel régional est **désormais un temps fort et déterminant**.

La circulaire du 4 mai 2012 relative aux Parcs naturels régionaux précise également les **attendus de l'Etat** sur le contenu des Chartes de PNR. Ces dispositions portent notamment sur la **protection des structures paysagères**, la préservation et la remise en bon état des **continuités écologiques**, la **maîtrise** quantitative et qualitative de **l'urbanisation**, la **circulation des véhicules à moteur**, la **publicité** et les pré-enseignes et la culture **d'organismes génétiquement modifiés**.

Dans ce contexte Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, dans son discours de clôture des Journées nationales des PNR le 4 octobre 2013 à St-Rémy de Chevreuse, déclarait que **"plus qu'une approche quantitative de création des Parcs, son objectif, pour les nouveaux classements éventuels est de maintenir une exigence de qualité patrimoniale des territoires et d'excellence des projets qu'ils portent"**.

Dans ce contexte, la **Fédération des Parcs naturels régionaux** a également formalisé ses ambitions pour « L'Avenir des Parcs » qui visent à :

- affirmer davantage la vocation de **territoires d'expérimentation, d'innovation économique** et de **transfert interne**, comme au bénéfice d'autres territoires ;

- renforcer la capacité **d'anticipation** et développer la **faculté d'adaptation** aux changements de leur territoire ;
- viser une intégration plus forte des dimensions sociales et culturelles dans le développement, afin de renforcer la cohésion et les solidarités territoriales.

Lors de l'ouverture des Journées Nationales des PNR le 2 octobre 2013 à St-Rémy de Chevreuse organisées sur le thème de la "transition écologique et énergétique", **Jean-Louis JOSEPH, Président de la Fédération a invité les territoires de Parcs à être autonomes en énergie d'ici 15 ans**. Une fois de plus, le ton a été donné sur le niveau d'ambition et d'exigence de la politique des PNR !

La Fédération souhaite désormais les décliner notamment à travers le **projet de loi sur la Biodiversité** afin de :

- permettre aux Parcs d'intervenir hors du périmètre classé au titre d'une aire d'influence/de coopération ;
- reconnaître les Parcs comme « chef de file » de la biodiversité et du paysage
- affirmer le rôle de coordination du Syndicat Mixte de gestion du Parc.
- étendre la durée de classement à 15 ans (au lieu de 12 actuellement) ;
- affirmer et préciser l'exigence de qualité de la politique des PNR ;
- modifier les modalités d'approbation de la Charte par les collectivités locales.

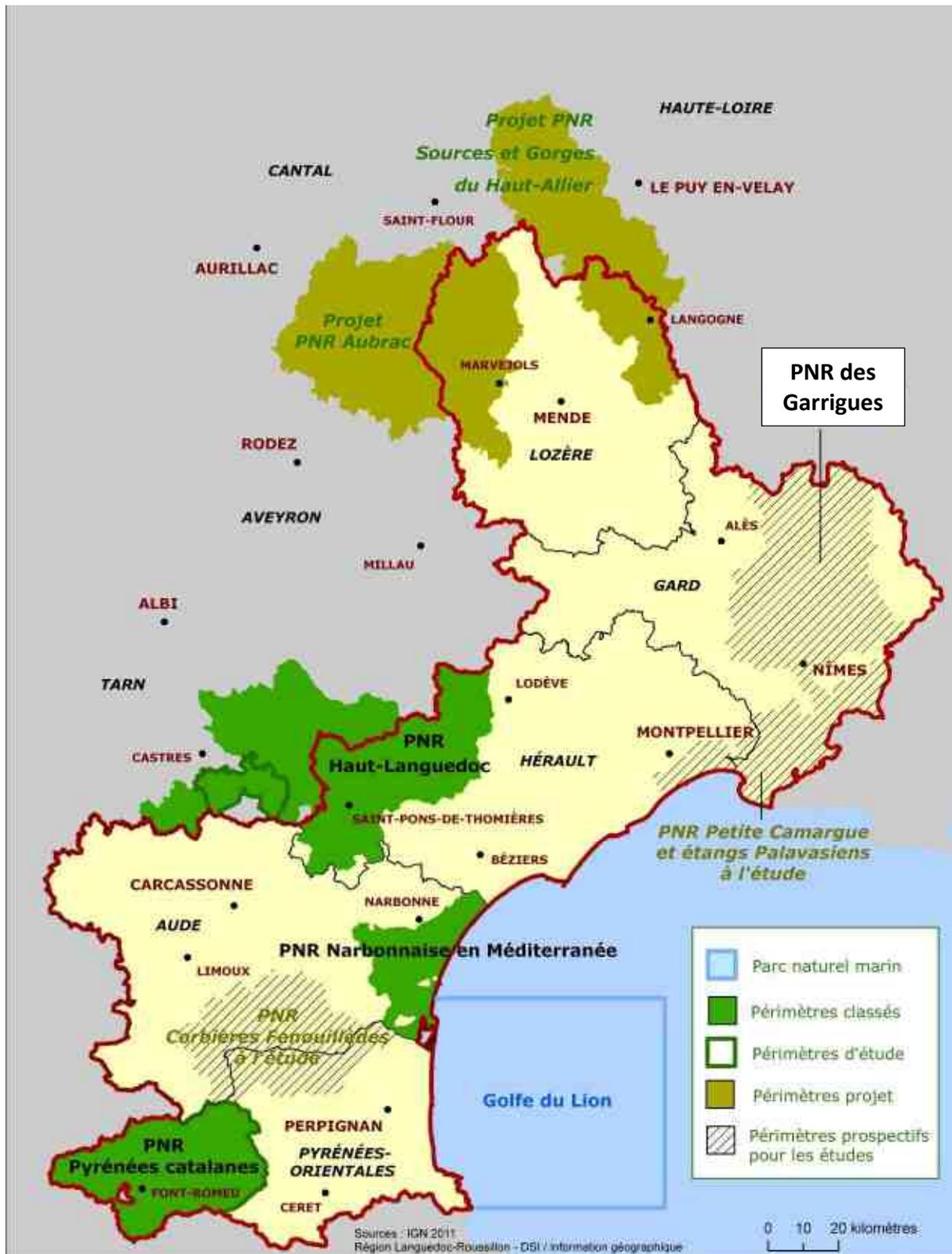
Mais cette politique des PNR doit s'insérer dans des paysages institutionnels et législatifs évolutifs. Les dernières évolutions possibles en date sont notamment :

- le **projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)** qui vise à **généraliser cette notion de SCOT « écran » ou « intégrateur »** en supprimant l'opposabilité directe de documents de planification environnementale supra-SCOT (SRCE, chartes de Parcs nationaux et régionaux, SDAGE et SAGE) aux PLU ;

- le **projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** avec notamment la mise en place de **Pôle Rural d'Equilibre et de Solidarité Territoriale (PREST)** visant à regrouper les EPCI à fiscalité propre au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et construire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de leur territoire.

« Vers des PNR de nouvelle génération »

Si l'ambition en matière de développement durable et de préservation des patrimoines persistait, les territoires candidats au classement devraient certainement faire preuve d'imagination et d'innovation pour que leurs candidatures soient retenues (positionnement stratégique, articulation Charte/SCOT, missions/compétences du Syndicat Mixte, ...)



1.2 Contexte régional

Il est évoqué ici les **schémas et démarches régionales** ayant un **lien direct et fort avec les patrimoines**. D'autres dispositifs régionaux existent, le choix a été fait de ne pas les présenter.

1.2.1 Politique en faveur des PNR

La région Languedoc-Roussillon présente :

- **3 Parcs naturels régionaux** (Haut-Languedoc, Pyrénées Catalanes, Narbonnaise en Méditerranée)
- **2 projets de PNR interrégionaux** (Aubrac et Sources et Gorges du Haut-Allier)
-
- **3 territoires en phase de réflexion** (Corbières-Fenouillèdes, Petite Camargue et le territoire faisant l'objet de ce travail).

Depuis 2010, l'action de la Région en faveur de Parcs naturels régionaux a été orientée autour de **quatre grands thèmes répondant aux objectifs stratégiques de la collectivité régionale** d'une part et aux missions conférées par la loi aux Parcs d'autre part. Il s'agit de :

- **la valorisation touristique des patrimoines et organisation de l'accueil des publics** (clientèles touristiques et habitants), qui permet, entre autre, de décliner la stratégie Tourisme de Nature,
- **le développement durable et l'économie verte** : les projets qui répondent aux enjeux du changement climatique contribuent à cette ambition,
- **la gestion durable du patrimoine naturel** : la connaissance et la préservation des milieux naturels sont des enjeux forts pour la Région au regard de la grande qualité de la biodiversité reconnue au niveau national,
- **l'expérimentation** : les territoires de Parc ont pour vocation d'être des laboratoires dédiés à l'émergence de projets de développement local innovants transférables à d'autres territoires.

A l'intérieur de ces priorités, **la mise en œuvre opérationnelle de schémas régionaux** apparaît également comme incontournable. C'est ainsi qu'un territoire de Parc devra être particulièrement **innovant en terme de respect du SRCE, du SRCAE**, du Schéma régional pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, la promotion de la marque Sud de France et le développement des circuits-courts.

Il sera proposé dans le cadre de la suite de l'étude de travailler sur les **"plus-Parcs"** au regard des exigences nationales et régionales autour de 3 questions :

- ✓ Au regard de la structuration et des enjeux actuels du territoire, un **PNR pourrait-il apporter un plus par rapport à l'existant** (missions non couvertes, évaluation, transversalité...)?
- ✓ Comment les **acteurs en place peuvent-ils répondre aux exigences nationales et régionales** d'un territoire de Parc ?
- ✓ Quelle **expérimentation / innovation** le territoire affiche-t-il comme prioritaire ?

1.2.2 Le SRADDT

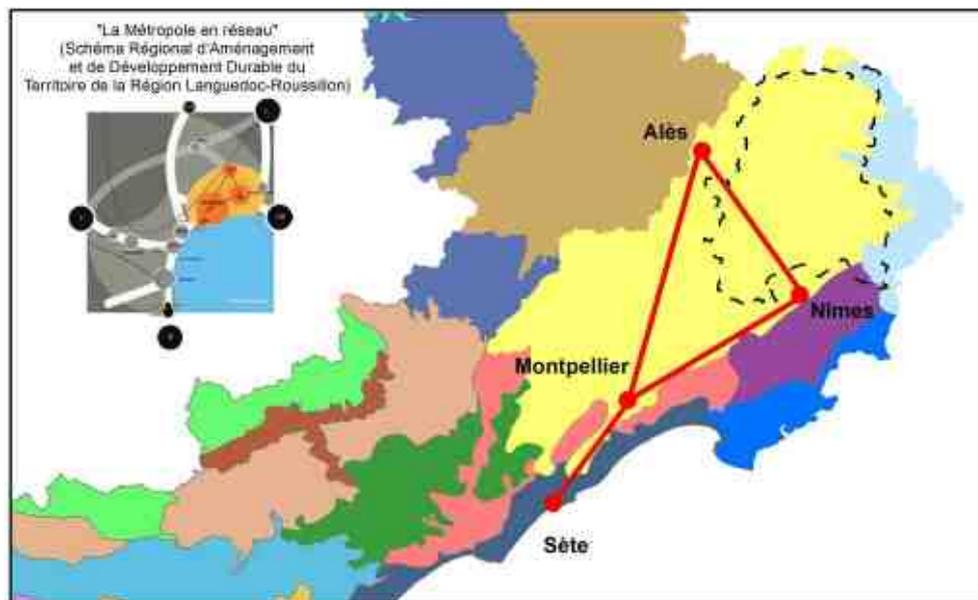
Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire validé en 2009 a pour objectif de définir **les grandes orientations en termes d'aménagement du territoire** à l'horizon 2030. Trois orientations majeures sont affichées dans le document :

- accueillir de 800 000 nouveaux habitants,
- accroître la mobilité régionale
- ouvrir la Région à l'extérieur

Les enjeux clefs pour l'avenir du Languedoc-Roussillon sont définis dont la première qui est formalisée de la manière suivante : **Comment concilier attractivité et préservation de la biodiversité ?**

Il propose une structuration de l'espace régional en **4 entités majeures** :

- **la métropole en réseau (Sète-Montpellier – Nîmes – Alès) ;**
- les têtes de pont devant capter le dynamisme des régions adjacentes dont Bagnols ;
- le quadrilatère de développement économique (Pézenas, Agde, Lézignan-Corbières et Port La Nouvelle) ;
- **les arrières pays où il s'agit d'inventer une ruralité moderne.**



Extrait de la carte de la Métropole en réseau du SRADDT, les ensembles paysagers et le périmètre d'étude
(Sources : Conseil Régional et atlas des paysages de la région de la DREAL)

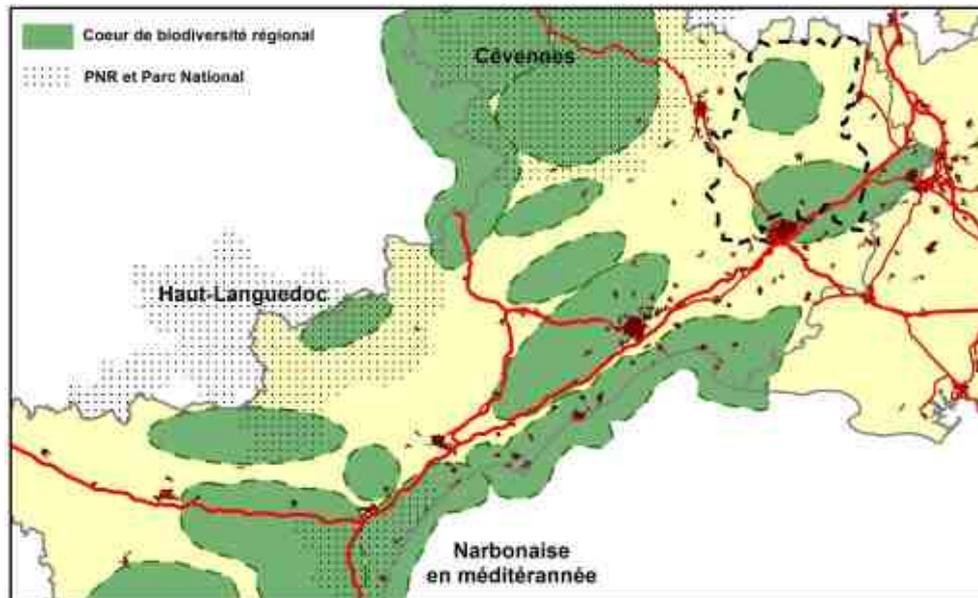
Plusieurs outils ou orientations en lien direct avec le projet de Parc naturel régional sont présentés :

- **La trame verte et bleue** est considérée pour les espèces animales comme l'équivalent des réseaux de transport pour les humains.
- L'optimisation de l'espace doit passer par la **gestion commune des risques et la préservation de l'espace naturel et agricole.**
- Des exemples de chantiers cités dans le territoire d'étude (PRAE Cèze, rapprochement des 3 SCOT Nîmes / Alès et projet urbain Nîmes-Alès, 2 x 2 voies entre Nîmes et Alès).

Quelle résonance des problématiques du territoire d'étude avec les enjeux du SRADDT et notamment le premier ?
Quel positionnement d'une démarche territoriale de PNR sur le périmètre proposé dans l'organisation envisagée par le SRADDT (dans la métropole en réseau, sur l'axe Nîmes-Alès, Uzès en son cœur) ?

1.2.3 La SRB et le SRCE

Datant de 2008, la stratégie régionale biodiversité (SRB) est **complémentaire du SRADT** sur le volet préservation de l'espace et de la biodiversité. Avec ses quatre régions biogéographiques, la **région Languedoc-Roussillon est considérée comme la première région française pour la biodiversité**. Ce document complet présente à la fois les grandes **zones écologiques d'importance régionale** (carte de niveau d'intérêt) et les principaux **corridors écologiques régionaux**. La SRB met en évidence **16 cœurs de biodiversité de niveau régional** et une cinquantaine de corridors à préserver ou restaurer. **L'ensemble des garrigues constitue le plus grand "écosystème" de la région** où les services rendus sont complémentaires des autres grands "écosystèmes" régionaux : paysage, ressources alimentaires, aide à l'agriculture, protection contre les incendies



Extrait de la carte des 16 cœurs de biodiversité de la SRB et le périmètre d'étude (Source : Conseil Régional)

Au-delà du constat, le schéma propose **7 objectifs stratégiques** et 6 programmes opérationnels autour des thématiques suivantes (patrimoine naturel, économie rurale et touristique, littoral et milieux aquatiques, connaissance, formation et communication, territoires, région exemplaire).

Les Parcs naturels régionaux sont présentés comme des lieux privilégiés de déclinaison de la SRB.

La loi dite Grenelle 2 a introduit un nouvel outil de préservation et d'aménagement du territoire, la trame verte et bleue déclinée dans chaque région par un **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**. Ce schéma en cours de réalisation, qui s'appuiera sur les unités paysagères régionales, doit être présenté aux acteurs régionaux en 2013 et **validé en 2014**. Il constituera un **document de référence pour la Région**, les SCOT devant prendre en compte le schéma.

La SRB sera intégrée dans le SRCE quand celui-ci sera finalisé. Cette nouvelle "armature verte" des territoires sera doublement importante pour les PNR car il ne pourra pas y avoir de territoire labellisé sans présence de zones écologiques d'importance régionale (2 sur le territoire d'étude) et la préservation des continuités écologiques devra être un axe majeur des chartes.

Comment utiliser les travaux du SRCE pour mieux appréhender le croisement valeurs / menaces du territoire d'étude ?

1.2.4 Le SRCAE

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie constitue un cadre de référence permettant d'assurer la **cohérence territoriale des politiques menées dans les domaines du changement climatique**, de la qualité de l'air et de l'énergie. Le SRCAE, arrêté en 2012 définit ainsi des orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 pour :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique,
- **baisser les émissions de polluants atmosphériques** et améliorer la qualité de l'air (à ce titre, le SRCAE remplace le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) établi en 1999.
- **maîtriser les consommations énergétiques** et développer les énergies renouvelables (un schéma régional de raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables devra être élaboré par RTE pour permettre d'atteindre les objectifs du SRCAE)

Le SRCAE dispose d'une annexe, le **Schéma Régional Éolien**, qui identifie les zones favorables au développement de l'éolien et les communes dans lesquelles des **Zones de Développement de l'Éolien (ZDE)** pourront être créées. Le périmètre d'étude est concerné par les ZDE notamment sur le plateau de Lussan.

Il est à noter qu'une des premières **orientations du SRCAE concerne la préservation des ressources et des milieux naturels** qui sont présentés comme essentiel pour l'adaptation aux changements climatiques

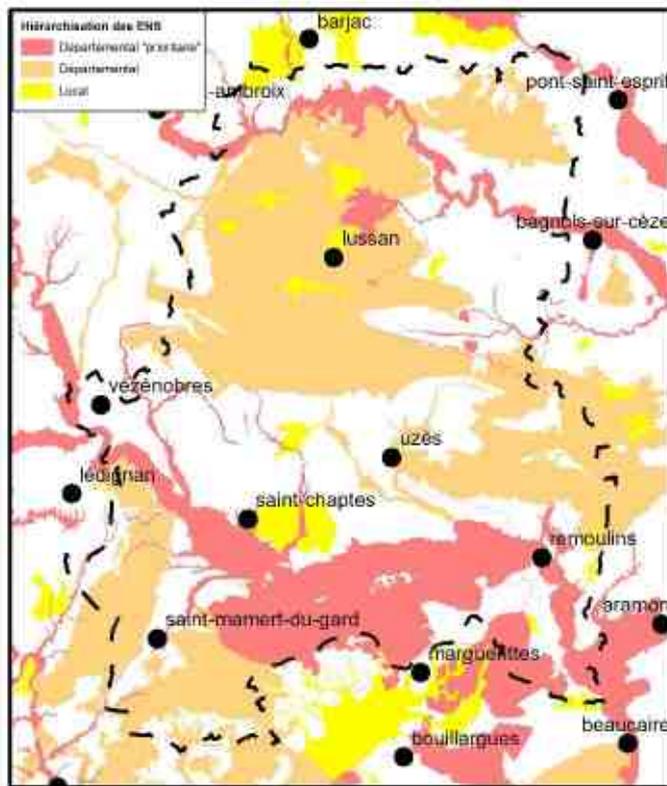
Quelles déclinaisons opérationnelles du SRCAE pour le territoire? Les choix de scénarios énergétiques ont-ils un impact direct sur les paysages et les ressources en eau, le périmètre d'étude est-il la bonne échelle pour réfléchir à ces choix ?

1.3 Contexte départemental

Il est évoqué uniquement le schéma des espaces naturels sensibles car ayant un lien direct et fort avec les patrimoines. D'autres dispositifs existent, le choix a été fait de ne pas les présenter à ce stade.

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique **en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)**. La nature d'un ENS est précisée par chaque conseil général en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe. Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être **fragiles et/ou menacés** et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des **lieux de découverte** des richesses naturelles.



En 2007, le Conseil général a finalisé **l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles** sur la base des textes législatifs et réglementaires et des connaissances scientifiques acquises. Les critères de classement (écologiques, paysagers, hydrauliques et géologiques) ont permis de définir trois catégories de priorité d'intervention :

- les sites d'intervention prioritaire du département
- les sites d'intérêt départemental
- les sites d'intérêt local

*Carte des ENS du département du Gard
(Source : CG30)*

Le département du Gard dispose d'une connaissance des zones d'intérêt écologique complémentaires à celles définies aux niveaux national et régional. Cette information doit-elle être mise au même rang ? Quel rôle pour un territoire de PNR dans la déclinaison de la politique ENS du département ?

Synthèse du contexte de l'étude d'opportunité et de faisabilité

Le contexte et les **modalités de création** des Parcs naturels régionaux sont en **pleine mutation**. Au niveau national où les évolutions législatives récentes (Grenelle...) ou en cours (décentralisation, biodiversité...) mettent au cœur des outils d'aménagement du territoire le développement durable. Au niveau régional où les schémas régionaux (SRADDT, SRCE, SRCAE...) qualifient et spatialisent les enjeux de préservation et de développement. Si le PNR entre Cèze et Gardon se crée, il s'agira incontestablement d'un **Parc nouvelle génération**.

Au-delà de l'intégration des ambitions nationales et régionales, les parcs "nouvelle génération" devront être particulièrement exemplaires notamment sur la **préservation des ressources** (eau, air, espace) et la **gouvernance**. Les territoires labellisés devront être des espaces d'exception où les engagements des acteurs de la mise en œuvre de la Charte devront être clairs et ambitieux. Si la circulaire de mai 2012 affichait déjà cette ambition, les évolutions législatives récentes mettent, au cœur des caractéristiques des territoires labellisés, au-delà des richesses patrimoniales, la **motivation et l'engagement des acteurs locaux**.

Le département du Gard a engagé des démarches structurantes autour des enjeux du développement durable (schéma des ENS, politique de l'eau, labellisation tourisme-nature...), la création d'un PNR, qui serait le **premier dans le département**, pourrait être un **territoire d'expérimentation** de ces politiques.

Les structures intercommunales ayant déjà engagées des actions "dans l'esprit d'un PNR", il s'agira pour ce territoire de définir les **complémentarités** avec les acteurs existants et dans ce contexte **la plus-value d'un PNR**.

2. Mise en lumière des éléments identitaires et des enjeux de développement du territoire

En amont de l'analyse des richesses patrimoniales du périmètre d'étude, il s'agit ici de décrire le **contexte territorial dans sa globalité**. L'analyse des grandes caractéristiques du territoire (géographique, historique, économique, ...), doit permettre d'identifier **les éléments qui fondent son identité** ainsi que **les enjeux "majeurs" d'aménagement et de développement durable**.

2.1 Une identité historique forte marquée par le Duché d'Uzès et la Romanité

La cohérence de ce territoire s'exprime notamment à travers sa fonction "historique" de véritable carrefour entre la vallée du Rhône et la Provence. Il a toujours été un **espace de transition** entre l'« avignonais » et le Languedoc.

Situé en plein cœur de la province romaine, à proximité de Nîmes, le territoire a été **fortement marqué par l'époque romaine** (position relais entre Nîmes et l'arrière-pays, construction



d'édifices civils et religieux, ...). La construction d'un aqueduc de 50 km reliant Uzès à Nîmes avec le « Pont du Gard » comme point d'orgue en sont la plus belle expression.

L'histoire de ce territoire a été marquée également par la création du **Duché d'Uzès, le 1er Duché de France** et dont le territoire diocésain s'étendait sur la totalité du périmètre d'étude au Nord du gardon jusque dans les Cévennes. Au sein de ce Duché, la ville d'Uzès avait un rôle stratégique.

Carte du diocèse d'Uzès, dédiée à Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès de 1677 à 1728. Musée Georges Borias, Uzès

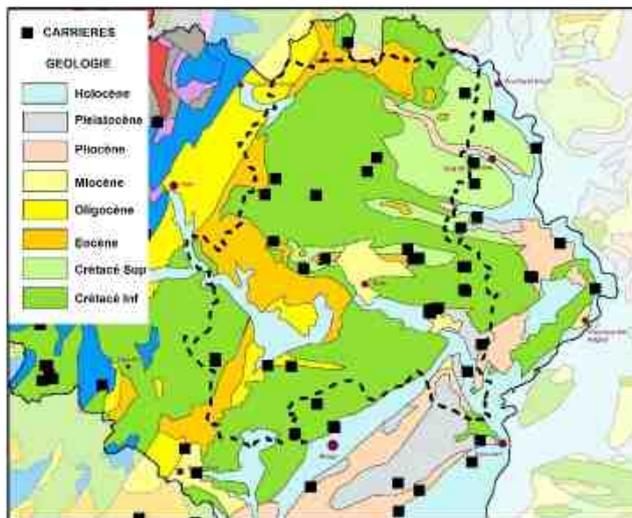
Un peu plus tard ce sont les traces des **guerres de religions** qui ont fortement marqué ce territoire

Ces quelques marqueurs de l'histoire du territoire montrent ô combien son

identité historique et culturelle est forte. Mais cette identité tend à se perdre avec le temps...

2.2 Une zone de transition entre littoral et Cévennes, succession de plateaux séparés par les rivières

La carte géologique met bien en évidence le fossé d'Alès, faille comblée par les dépôts oligocènes, à la jointure des pentes Cévenoles et des **plateaux crétacés des garrigues**. Elle permet également de mieux comprendre certaines différences de paysage dans le massif Crétacé qui forme l'essentiel des garrigues : les pentes de la vallée de la Cèze, autour de Bagnols-sur-Cèze, dessinent des paysages, différents des plateaux des garrigues du fait des calcaires plus tendres du **Crétacé supérieur** (en vert clair) que des **calcaires Urgoniens durs du Crétacé inférieur** : haute vallée de la Cèze, pentes de la vallée de la Cèze autour de Saint-Maurice-de-Carrieiret, massif forestier de Valbonne. **Les dépôts éocènes, oligocènes et miocènes occupent les plaines** à la faveur des effondrements du massif calcaire Urgonien du Crétacé inférieur : plaine du Gardon autour de Saint-Chartes et plaine qui relie la vallée du Gardon et celle du Vidourle entre Dions et Sommières.



Il est à noter que le territoire d'étude offre également **une diversité de sous-sols et de sols**. Les barres gréseuses rouges marquent le paysage de La Bruguière, de Pognadoresse et de La Bastide d'Engras, tout comme ceux de La Capelle-et-Masmolène.

Les calcaires eux-mêmes prennent des formes, des textures et des couleurs très variables, et c'est l'habitat traditionnel qui révèle le mieux cette diversité : calcaire jaune dense et tendre, à gros grains, dit « pierre du Pont du Gard » extraite à Vers, calcaire blanc, dur et finement cassé en lames des plateaux des garrigues, calcaire blond d'Uzès, plus jaune ailleurs, plus gris encore ailleurs, ... : **la diversité est extrême et fait une part de la valeur des paysages du Gard.**

Zone de **transition entre Cévennes et Littoral**, le territoire d'étude est caractérisé par une **succession de plateaux** jusqu'à la plaine des Costières, les **rivières de la Cèze et du Gardon structurant le territoire** :

- le plateau des bois de Ronze et Laval, prolongé par le massif boisé de Valbonne, qui s'allonge entre Ardèche et Cèze ;
- les plateaux de Lussan, d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie, dominés à l'ouest par le Mont Bouquet, qui s'étendent largement entre la Cèze et le Gardon ;
- la garrigue de Nîmes, entre Gardon et Vidourle.

Dans ce contexte géologique très riche, le périmètre d'étude est marqué par une activité d'extraction de matériaux historique et encore très présente. En effet, il compte 31 carrières en activité, représentaient 51% de la surface allouée à l'ensemble des carrières dans le département du Gard. 10 carrières de granulats sont autorisées sur le périmètre (2 autorisations d'alluvionnaires et 8 autorisations d'extraction de calcaires) soit 29% de la production en granulat du département. Près d'une vingtaine de sites de pierre de taille ont été identifiés par l'UNICEM représentant une production moyenne autorisée de l'ordre de 26 500 tonnes environ par site. Parmi celle-ci on peut citer notamment la carrière de "Pierre du Pont-du-Gard Authentique" située à Vers-Pont-du-Gard, fondée en l'an 161 de notre ère par les romains !

Dans ce territoire d'étude marqué par une succession d'escaliers entre Cévennes et Littoral, la diversité des sols et des sous-sols se lit dans les paysages et les pierres des maisons.

2.3 La prégnance de la garrigue dans un kaléidoscope de signatures paysagères

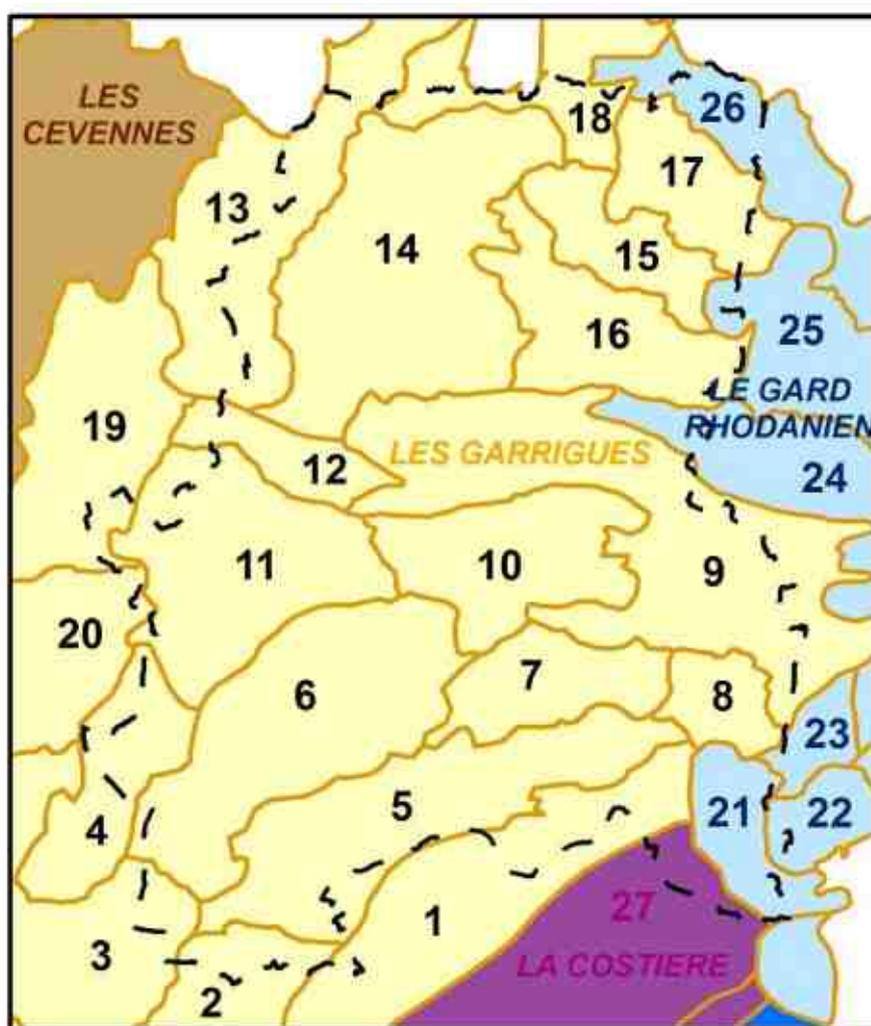
Le périmètre d'étude se situe dans l'ensemble paysager des plaines, collines et plateaux des garrigues gardoises. Il concerne 27 unités paysagères au sens de l'atlas régional des paysages dont 20 dans l'ensemble paysager des garrigues.

Les 20 unités paysagères dans l'ensemble paysager des garrigues

N°	Nom	Principales caractéristiques
1	Nîmes et le rebord des garrigues	Des villages accrochés sur les pentes des garrigues, avec Nîmes, un centre-ville organisé au pied du coteau et nichée dans la garrigue
2	La Vaunage	Une plaine agricole cernée par des reliefs de garrigues et des villages qui s'accrochent au bas des pentes, confrontés à des extensions urbaines qui gagnent la plaine et les coteaux
3	Petites plaines et vallons du Vidourle	Une succession de petites plaines et de vallons liés au Vidourle. Seule la commune de Montpezat fait partie du périmètre d'étude
4	Vallon de la Courne	Un vallon agricole affluent du Vidourle avec des villages qui occupent les pentes, dominant la vallée
5	Les Garrigues de Nîmes	Un massif calcaire couvert de garrigue, des espaces agricoles rares qui tendent peu à peu à disparaître et un paysage spectaculaire avec les gorges du Gardon et le Pont du Gard
6	Plaine du Gardon autour de Saint-Chaptes	Une grande plaine agricole cernée de reliefs doux et de nombreux villages répartis sur les pentes et la plaine
7	Vallée de l'Alzon	Une large vallée cultivée bordée de massif de garrigue avec un paysage agricole diversifié et de qualité et des villages compacts accrochés sur les pentes
8	La plaine de Remoulins	Une plaine agricole cadrée par des coteaux de garrigue et des bourgs répartis dans la plaine, confrontés à une urbanisation récente qui se développe autour de Remoulins et de la RN
9	Garrigues d'Uzès et St-Quentin-la-Poterie	Un plateau calcaire couvert de garrigues, de petites plaines agricoles incisées dans le plateau avec des sites bâtis remarquables
10	Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes	Uzès : un site bâti exceptionnel au centre d'une plaine agricole, avec des routes d'accès spectaculaires et des villages qui s'échelonnent sur les marges de la plaine
11	Collines autour de St-Maurice-de-Cazeville	Un paysage de collines cultivées, ponctué de nombreux villages avec Vézénobres, un village-site exceptionnel à la confluence des deux Gardons et des sites bâtis qui s'égrènent le long du Gardon
12	Garrigues du Mont Bouquet	Le Mont Bouquet, une montagne qui signe le paysage de la garrigue avec de petites plaines agricoles incisées dans la garrigue
13	Plaine de Barjac et de Saint-Ambroix	Une plaine ondulée bien calée au pied des Cévennes essentiellement céréalière avec des villages accrochés sur les pentes. Une plaine confrontée à une dynamique d'urbanisation diffuse autour des villes qui fragilise les paysages
14	Plateau de Lussan et Mont Bouquet	Un grand plateau sec dominé par le Mont Bouquet et qui se termine sur les gorges de la Cèze. Des plaines agricoles incisées dans le plateau avec un village-site spectaculaire de Lussan
15	La haute vallée de la Cèze	Une vallée viticole clairement délimitée par des coteaux de garrigue avec des villages spectaculaires dominant la vallée inondable, soumise à un accroissement urbain qui risque de fragiliser la qualité du paysage
16	Pentes de la Cèze (autour de Saint-Marcel...)	Des pentes boisées où les feuillus dominent avec des villages implantés sur les hauteurs
17	Massif forestier de Valbonne	Un massif essentiellement boisé avec un monument patrimonial en son cœur, l'Ancienne Chartreuse de Valbonne
18	Plateau des bois de Ronze et de Laval	Un plateau sec entre les gorges de la Cèze et de l'Ardèche
19	La plaine urbanisée d'Alès	Un développement urbain qui a gagné les vallées mais aussi toute la plaine
20	Plaine de Lédignan	Large plaine agricole et viticole inclinée en pente douce depuis les hauteurs d'Aigremont qui la séparent du vallon de la Courme, tournée vers le nord et le Gardon d'Anduze

Les 7 unités paysagères en dehors l'ensemble paysager des garrigues

Nom	Principales caractéristiques
21 Vallée du Gardon	A l'aval de Remoulins et du pont du Gard, la vallée du Gardon s'ouvre largement jusqu'à la confluence avec le Rhône, offrant un paysage radicalement différent de celui de ses gorges juste à l'amont
22 Plaine d'Aramon	Appuyée au nord par des reliefs qui dépassent 130 m d'altitude, la plaine d'Aramon se tourne vers le sud sur le Rhône et le Gardon
23 Plateau de Signargues et vallon de Domazan	Le petit plateau de Signargues, perché à environ 150 m d'altitude, fait la transition entre la plaine de Pujaut à l'est et la plaine du Gardon à l'ouest
24 Vallée de la Tave	La vallée de la Tave forme un long couloir incliné vers l'est, de près de 25 kilomètres de long, pour 4 à 6 kilomètres de large. Elle forme une limite nette qui la sépare du massif des garrigues d'Uzès et de la plaine de Roquemaure
25 Vallée de la Cèze autour de Bagnols-sur-Cèze	Dans son parcours aval, la vallée de la Cèze est marquée par la pression du développement industriel et urbain lié à la proximité du Rhône
26 La vallée du Rhône à Pont-Saint-Esprit	Une vallée cadrée au Sud par les pentes du massif de Valbonne. Des villages accrochés aux pentes ouverts sur la vallée du Rhône
27 Plaine des Costières	La plaine des Costières forme une sorte de marche rectangulaire qui s'allonge sur une trentaine de kilomètres entre le rebord de la vallée du Gardon (Meynes) et celui de la plaine du Vistre (Vauvert)



Les unités paysagères de l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon et le périmètre d'étude (Source : DREAL)

Une diversité paysagère très importante dans un ensemble de garrigues structurant pour le département

2.4 Un espace encore rural en mutation "entre ville et campagne"

Le périmètre d'étude représente **28% du département du Gard**. La carte d'occupation du sol régional montre un territoire de signature encore rurale ne présentant que **7% d'espaces artificialisés** (20% de la totalité départementale), une proportion de **surface agricole au-dessus de la moyenne départementale** avec une diversité de cultures importante, une proportion de forêts et de milieux semi-naturels au-dessus de la moyenne départementale.

Superficie et pourcentage des grand postes d'occupation du sol dans respectivement l'espace régional, départemental et du périmètre d'étude

Occupation du sol 2006	Région	Gard	Périmètre	% Périmètre / Gard
Superficie (ha)	3 232 089	587 574	163 586	28%
Espaces artificialisés (ha)	143 420	58 168	11 750	20%
(%)	4%	10%	7%	
Espaces agricoles (ha)	1 020 100	189 763	58 194	31%
(%)	32%	32%	36%	
Forêts et milieux semi-naturels (ha)	1 932 573	317 900	92 949	29%
(%)	60%	54%	57%	



L'occupation du sol du territoire, résitué dans son contexte régional

Sources : IGN-Route 500

Les espaces artificialisés ont augmenté entre 1999 et 2006 de **600 ha soit +6%**. C'est **2 fois plus que la moyenne du Gard**, 3 fois plus que sur la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole.

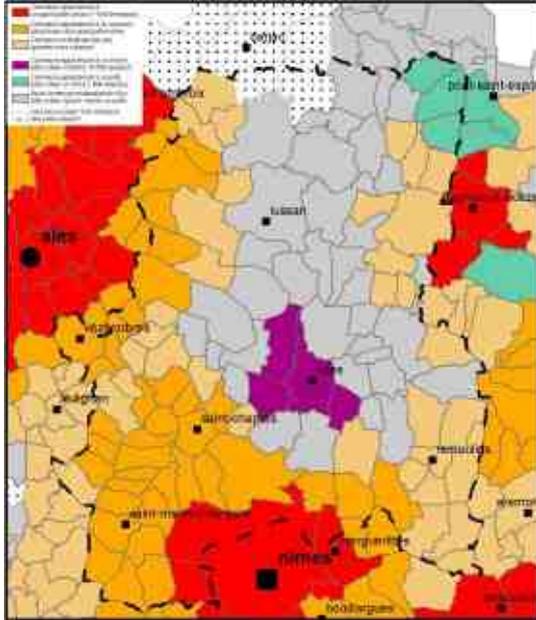
Au-delà de la signature d'occupation du sol, le périmètre d'étude compte **46 communes de moins de 500 habitants** et plus de la moitié des communes ont moins de 100 emplois sur place. Les emplois agricoles représentent 10% des emplois (2214 en 2009) contre 4,4% à l'échelle du Gard

Le périmètre d'étude présente les caractéristiques d'un poumon vert au milieu des villes et agglomérations voisines.

2.5 Un territoire sous l'influence de plusieurs pôles urbains ... avec Uzès "en son cœur"

Le périmètre d'étude est situé au cœur d'un **espace urbain multipolaire**, de près de **600 000 habitants** composés de **trois grands pôles urbains** situés à l'extérieur du territoire (Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze), d'un **moyen pôle urbain d'Uzès**, situé au cœur du territoire (6 500 emplois), d'un « petit » pôle urbain de Pont-Saint-Esprit, à cheval sur l'extrémité Nord-Est du territoire (mais dont l'essentiel des emplois est situé en dehors).

*Communes dans le zonage en Aires Urbaines 2010
(Sources : INSEE)*



Une « aire urbaine » (ou « grande aire urbaine ») est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par :

=> un « pôle urbain » (ou « grand pôle urbain ») : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions), qui compte au moins 2 000 habitants et plus de 10 000 emplois ;

=> une « couronne périurbaine du pôle urbain » : un ensemble de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également les "moyennes aires", selon la même définition mais avec des moyens pôles urbains de 5 000 à 10 000 emplois et les « petites aires » avec des petits pôles urbains de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les « communes multipolarisées des grandes aires urbaines », sont les communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Le grand **pôle urbain de la région de Nîmes est de loin le plus important** avec, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération « Nîmes-Métropole » : plus de 240 000 habitants dont 150 000 pour Nîmes (20^e ville française) et plus de 80 000 emplois. Sa zone d'influence rejoint celle d'Alès, de part et d'autre de la N106, pour constituer le pôle métropolitain Nîmes-Alès.

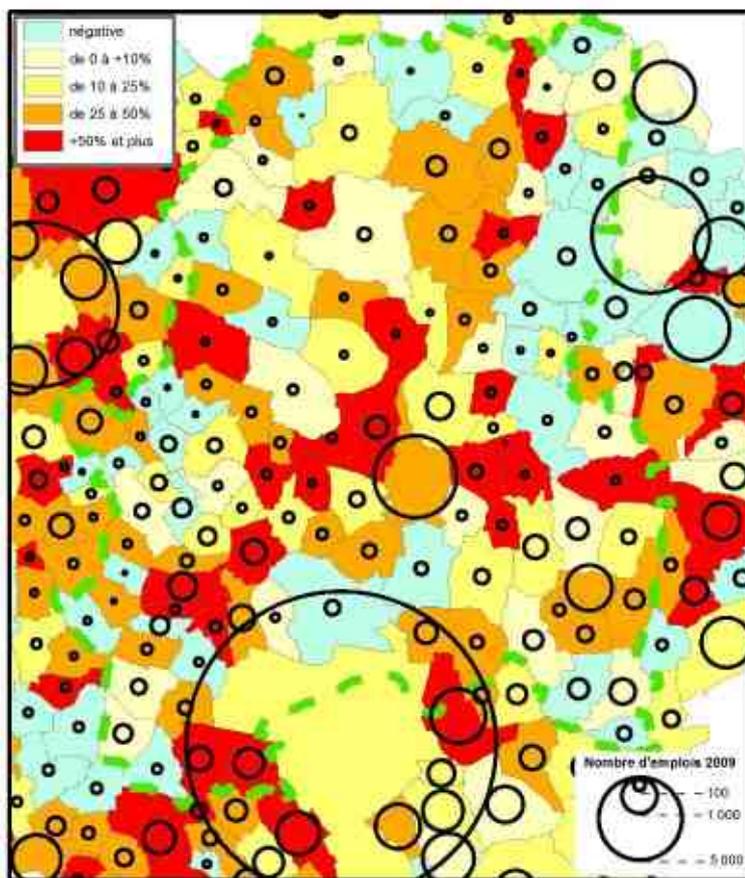
Aussi, **63 % des communes du périmètre d'étude sont rattachées à la dynamique d'une grande aire urbaine extérieure au territoire** (+55% du territoire, +60% de la population). Sur les 119 communes du périmètre d'étude, 35, au centre du territoire, sont "multipolarisées" d'un des 5 pôles urbains. **Deux communes** seulement du périmètre d'étude ne sont **pas concernées par l'influence d'un pôle urbain** (Saint-Privat-de-Champclos et Montclus).

Le territoire présente encore de nombreuses caractéristiques d'un espace rural (milieux naturels, activités agricoles, ...). Cependant il est, de par sa situation géographique (« au centre de la Métropole régionale en réseau ») et de son fonctionnement (déplacement domicile-travail quotidien) en interaction forte avec l'espace urbain. **A ce titre, il est particulièrement concerné par des problématiques d'aménagement du territoire « urbain-rural » (ou « ville-campagne ») : déplacements, répartition des logements par rapport aux emplois, accès aux services, ...).**

Dans cette composition périurbaine, la ville d'Uzès a bien entendu une place centrale dans l'aménagement équilibré de ce territoire (pôle d'emplois et de service, cœur de vie et d'attractivité du territoire...).

2.6 Un territoire de vie « actif »

Selon les bases de données de l'INSEE le nombre d'emplois du périmètre d'étude en 2009 est estimé à **23 295 emplois** (sans prendre en compte les parties de communes de Nîmes, Marguerittes et St-Gervazy). Le moyen **pôle urbain d'Uzès rassemble à lui seul 6 500 emplois soit 30% du total**.



*Le nombre d'emploi en 2009 et son évolution depuis 1999 – périmètre d'étude en pointillé vert sur la carte
(Source : INSEE)*

Les secteurs de **l'agriculture, de l'industrie et de la construction** sont plus développés qu'à l'échelle du Gard (respectivement 10% et 25% des emplois). Le tourisme constitue bien entendu une filière économique majeure du territoire.

On constate une évolution globalement positive de la situation économique avec 4 500 emplois de plus entre 1999 et 2009 soit 25% d'augmentation (18% au niveau du Gard). Mais cette évolution présente de très fortes variations en fonction des secteurs (32% d'augmentation dans le pôle urbain d'Uzès et seulement 5,5% dans la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien par exemple).

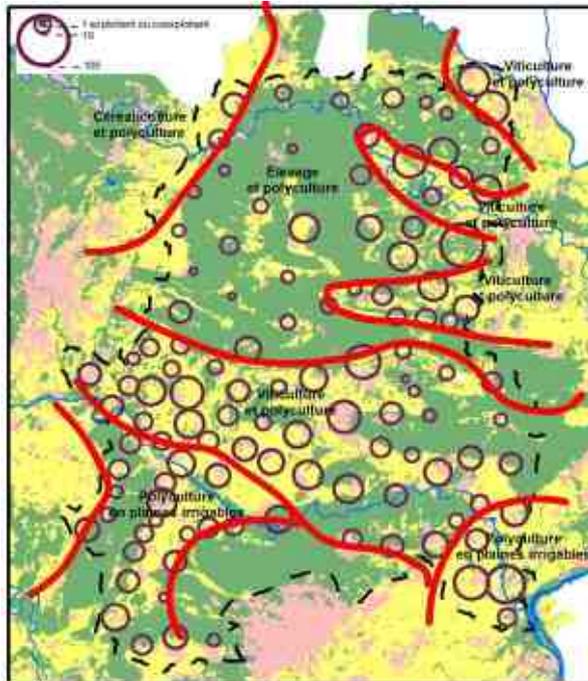
Les indicateurs liés aux revenus fiscaux des ménages sont supérieurs aux moyennes du Gard (ex : **revenu fiscal moyen de 21 767 €** contre 20 295 € pour le Gard).

Cette bonne santé (relative) de l'emploi sur le périmètre d'étude ne doit pas cacher une grande hétérogénéité des situations en fonction des secteurs géographiques et des difficultés de certaines filières (l'agriculture, l'hôtellerie...)

2.7 Une agriculture « ancrée au territoire » ... qui résiste bien aux mutations

Avec plus de 2 200 emplois, **l'activité agricole est encore très présente** et avec des productions en lien avec les spécificités du territoire (viticulture, élevage, olivier, plantes aromatiques, truffes...).

De la même manière que le paysage, cette activité s'exprime à travers plusieurs terroirs agricoles avec chacun leur spécificité :



- le **plateau de Lussan** où élevage et polyculture dominant
- la **partie rhodanienne** du périmètre où la vigne bénéficiant d'AOC prestigieux occupe majoritairement la SAU ;
- **au-delà de Remoulins dans la plaine du Gardon**, l'irrigation permet des cultures spécifiques (maïs, arboriculture) ;
- les **plaines autour d'Uzès** présentent des cultures variées où vignes, fruitiers, céréales dominant accompagnés de cultures spécifiques (truffes...) ;
- la **plaine du Gardon autour de Saint-Chaptes** est moins diversifiée que la précédente, la céréaliculture et les cultures irrigables sont dominantes.

*Le nombre d'exploitants agricoles (ou co-exploitants) en 2010
(Source AGRESTE – RGA 2010 : sur la carte ont été positionnés les principaux terroirs agricoles)*

C'est la **plaine agricole** d'Uzès (de Remoulins jusqu'à Vézénobres et St-Mamert-du-Gard) et les **plaines viticoles rhodaniennes** qui **concentrent l'essentiel des emplois**. Les pratiques agricoles variées ont marqué le paysage sous forme d'une "**mosaïque culturelle**" très présente.

De nombreuses productions agricoles bénéficient de **signes de qualité** (AOC, AOP ou IGP) : taureau de Camargue, huile d'olives de Nîmes, Pélaridon, Picodon, Pas moins de 9 appellations concernent les vins. La **dernière en date est l'AOC du Duché d'Uzès**, peut-être la plus liée au périmètre d'étude. Ces productions sont désormais axées sur la qualité et le lien au territoire. Elles sont d'ailleurs souvent associées à son identité et à son image.

L'agriculture du périmètre d'étude a été confrontée ces 10 dernières années aux phénomènes de mutation économique connus et révélés notamment par une **diminution du nombre de chefs d'exploitation** (plus de 700 chefs d'exploitation ou co-exploitants de moins entre 2000 et 2010) ou une **déprise agricole très forte dans certains secteurs** (développement de friches, perte de l'image d'une "mosaïque culturelle", ...). Cependant **le territoire semble avoir mieux résisté** que d'autres territoires du Gard ou de la Région Languedoc-Roussillon.

L'activité agricole est l'une des composantes clefs de l'économie rurale du périmètre d'étude, de son image « touristique » et du maintien des richesses patrimoniales du territoire (paysages, milieux naturels, ressource en eau).

2.8 Des sites touristiques « majeurs » et une répartition hétérogène des lits touristiques

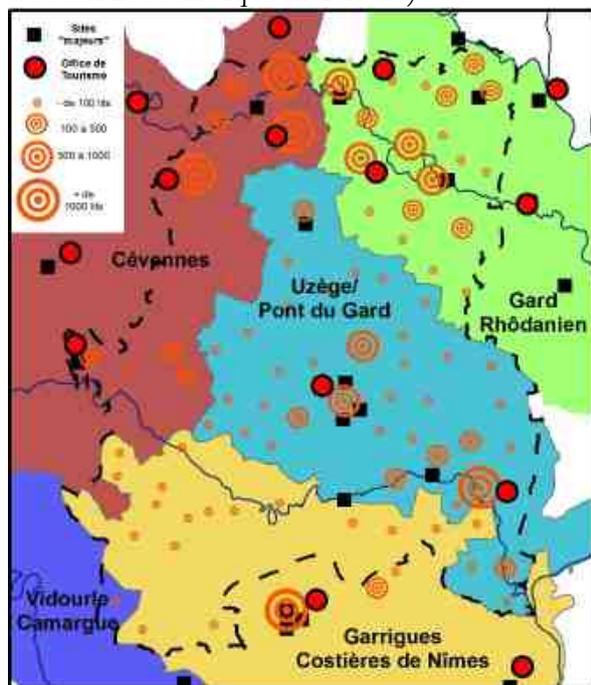
Au sein du département du Gard, le développement touristique du territoire s'organise autour des **deux sites touristiques majeurs** intimement liés :

- le **Pont du Gard**, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et Grand Site de France, avec plus de 1,3 million de visiteurs
- le **Grand site des gorges du Gardon** depuis l'entrée des Gorges à Ste-Anastasie jusqu'à sa sortie dans la vallée du Gardon au niveau de l'A9).

Avec la ville de **Nîmes**, toute proche (intimement liée par les vestiges de l'ancien aqueduc), ces deux sites sont d'ailleurs retenus dans le SRADDT comme « **pôles touristiques régionaux** ».

La **ville d'Uzès, reconnue Ville d'Art et d'Histoire**, constitue sans doute le 2^e pôle touristique majeur de ce territoire avec son secteur sauvegardé, ses tours et ses remparts, le Duché d'Uzès, ses marchés et le musée Haribo qui accueille pas moins de 280 000 visiteurs chaque année.

Mais la fréquentation touristique s'appuie également sur d'autres sites d'importance départementale comme : **les gorges de la Cèze et la chartreuse de Valbonne**, la commune de **Lussan** avec son village perché et ses **Concluses**, les villages de **Montclus** et la **Roque-sur-Cèze** qui bénéficient du label « plus beaux villages de France ». Le reste du territoire connaissant peu ou prou un **tourisme rural diffus** (sur les 119 communes du périmètre d'étude 25 communes ne disposent d'aucun lit touristique marchand).



Sites touristiques et répartition des hébergements

Le périmètre d'étude compte plus de **22 000 lits touristiques marchands** (sans compter les résidences secondaires) dont près de **la moitié est située au nord du périmètre d'étude** en lien avec le plateau de Lussan et la vallée de la Cèze jusqu'à Pont-St-Espirit et Bagnols/Cèze. Au sud, **les hébergements se concentrent autour d'Uzès** (plus de 1500 lits) et de **la plaine de Remoulins** en lien avec le site du Pont du Gard et des gorges du Gardon (plus de 3 000 lits) et enfin sur le secteur de Vézénobres (moins de 1 000 lits)

Sources : CDT du Gard (NB : sur la carte ont été positionnées les Offices de Tourisme et les « Pays touristiques du Gard »)

Nom du site	Fréquentation en 2011 (Mémento du CDT)
Pont du Gard	1300000
Musée du Bonbon Haribo	282000
Cathédrale Saint Théodorit	60000
Bouscarasse	40900
Duché d'Uzès	20000

Mais comme l'agriculture, l'activité touristique est confrontée à certaines difficultés : évolution des clientèles et de leurs modes de consommation, concentration de la fréquentation de mai à septembre (avec des effets de la saisonnalité plus ou moins fort en fonction des secteurs), développement d'activités parfois non pérennes et non respectueuses des richesses du territoire, gentrification, disparition des commerces de service au profit des boutiques saisonnières, augmentation des prix de l'immobilier et des résidences secondaires au détriment des résidences principales...

L'ambition départementale d'un développement touristique durable, valorisant les richesses locales (naturelles, culturelles et paysagères) et équilibré sur l'ensemble du territoire s'applique tout particulièrement à ce territoire qui en a toutes les potentialités.

2.9 Un territoire « de vie » ... découpé en plusieurs bassins

L'hétérogénéité du territoire se lit également à travers la **multitude de bassins de vie** qui le composent. Sur les 9 bassins de vie définis récemment par l'INSEE, **deux seulement sont complètement inclus dans le périmètre** (celui d'Uzès et de Remoulins qui se jouxtent d'ailleurs). Les autres bassins de vie sont tournés vers les pôles urbains voisins (Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit notamment), en cohérence avec la notion d'Aire urbaine développée ci-avant.

Les bassins de vie 2012 de l'INSEE



Source : INSEE (NB : le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. (NB : le bassin de vie d'Alès semble poser question)

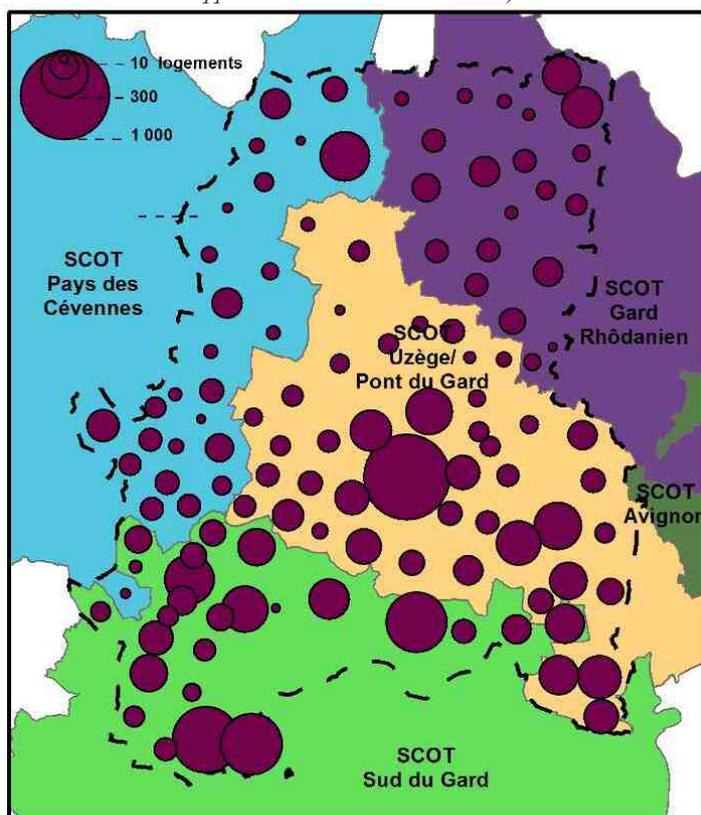
Aux côtés du **pôle urbain d'Uzès**, on trouve au sud du territoire **5 pôles de services intermédiaires** sous l'influence des agglomérations voisines : Saint-Génies-de-Malgoirès, La Calmette, Caveirac, Remoulins et Montfrin-Meynes. Au nord, seule la commune de Barjac constitue un tel pôle de services intermédiaires au profit des communes environnantes.

L'identité historique et la composante paysagère contribuent, sans aucun doute, à la cohérence du périmètre d'étude. Le sentiment d'appartenance des habitants à ce « grand territoire aux multiples influences » y contribue sans doute beaucoup moins aujourd'hui. Les habitants du bassin de vie de Bagnols-sur-Cèze ne se sentent sans doute pas du Pays de l'Uzège (même si la Garrigue et l'histoire les relie) !

2.10 Un territoire « attractif et résidentiel » ... au cœur de la Métropole en réseau

Le périmètre d'étude compte **104 150 habitants** (hors Nîmes, Marguerittes et St-Gervazy) en 2009.

Nombre de nouveaux logements créés entre 1999 et 2009
Source : INSEE (NB : sur la carte ont été positionnées les SCOT du territoire approuvés ou en cours d'élaboration)



La **population a augmenté de plus de 22% entre 1999 et 2009 (+12,7% à l'échelle du Gard)**. Cette évolution est liée essentiellement au solde migratoire (à 85%) notamment sur les franges du périmètre d'étude au niveau de la 2ème couronne des aires urbaines voisines (taux de variation annuel sur 10 ans supérieur à +2%).

Cette attractivité s'est traduite par le nombre important de nouveaux logements créés sur la même période : **12 000 logements soit 28,5% d'augmentation entre 1999 et 2009** (18% sur le Gard et 13,5% sur la Communauté d'Agglomération de Nîmes). Mais cette évolution n'est pas uniforme sur tout le territoire. Les SCOT approuvés, ou en cours d'élaboration, ont déjà analysé et cerné les enjeux locaux et leurs disparités territoriales (pressions foncières, mixité sociale, développements majeurs, ...).

Une telle dynamique n'est pas sans lien avec le dynamisme économique du territoire et des pôles urbains voisins. Elle a sans doute « dynamisé » l'économie résidentielle du périmètre d'étude (services aux particuliers, la construction, la santé, le commerce de détail, ...) et contribué au maintien de villages vivants et animés.

Il est à noter que sur les 54 211 logements en 2009 du périmètre d'étude, 14,6% sont des résidences secondaires. Mais dans ce domaine, on constate un gradient « nord-sud » important avec des communes au nord qui présentent **des taux de résidences secondaires supérieurs à 40%**.

Dans l'axe est-ouest de la Métropole régionale en réseau et dans l'axe nord-sud du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, le territoire d'étude est sans doute l'un des plus attractifs du Gard. Aussi, est-il sans doute l'un des territoires régionaux le plus concerné par le 1^{er} défi du SRADDT : "concilier attractivité et préservation de la biodiversité" ?

Synthèse des éléments identitaires et des enjeux du territoire

Un territoire de transition à fortes identités et spécificités

Le territoire bénéficie d'une **identité historique forte**, marquée par la Romanité et le Duché d'Uzès. Les vestiges de l'ancien aqueduc reliant Uzès à Nîmes, le pont du Gard ou les carrières antiques de Vers-Pont-du-Gard et de Montpezat, le **patrimoine bâti avec notamment la ville d'Uzès** en sont les principaux témoins. Mais cette identité tend à se perdre avec le temps et l'arrivée de nouveaux habitants qui n'en n'ont pas toujours la connaissance.

Dans ce territoire d'étude marqué par **une succession d'escaliers entre Cévennes et Littoral**, la diversité des sols et des sous-sols se lit dans les paysages et les pierres des maisons. **L'activité d'extraction des matériaux des sols et des sous-sols est historique**, notamment à travers la pierre de taille, et encore très présente (plus de 50% des surfaces de carrières du département sont situées dans le périmètre d'étude).

La garrigue, poumon vert au milieu des agglomérations voisines

Situé dans l'ensemble paysagers des plaines, collines et plateaux des garrigues gardoises, il concerne **27 unités paysagères** au sens de l'atlas régional des paysages dont **20 dans l'ensemble paysager des garrigues**.

A moins de 30 minutes d'une ville ou agglomération, le périmètre d'étude présente encore des **caractéristiques d'un espace rural**. La part des espaces naturels, l'utilisation agricole de l'espace et le nombre de « petites » communes (faiblement peuplées et avec peu d'emplois) en sont quelques marqueurs. Il constitue **un véritable "poumon vert"** au milieu des villes et agglomérations voisines (cadre de vie, espaces de loisirs, productions agricoles locales...).

Des bassins de vie "tournés vers l'extérieur" et un pôle central, Uzès

Situé au cœur d'un **espace urbain multipolaire**, de près de 600 000 habitants, le territoire d'étude, qui comptait 104 150 habitants en 2009, est particulièrement concerné par des **problématiques d'aménagement "urbain-rural"** avec les villes et agglomérations voisines (Nîmes, Alès, Pont-St-Esprit, Bagnols) : déplacements, répartition des logements par rapport aux emplois, accès aux services, ...). En 2010, plus de 60% des communes du périmètre d'étude étaient rattachées à la dynamique d'une grande aire urbaine extérieure au territoire (+60% des habitants). Dans cette composition périurbaine, **la ville d'Uzès a bien entendu une place centrale** à jouer et à défendre (pôle d'emplois et de service, cœur de « vie » et d'attractivité du territoire...). L'influence d'Avignon n'est pas à négliger et devrait s'intensifier à l'avenir.

Organisé autour du **pôle urbain d'Uzès au centre** et de quelques pôles de services intermédiaires, **le territoire présente une certaine hétérogénéité**. Les neuf bassins de vie concernés par le périmètre d'étude en sont l'illustration flagrante. D'autant que seul deux bassins sont complètement inclus dans le périmètre. De ce fait, **le sentiment d'appartenance des habitants à ce « grand territoire aux multiples influences » ne semble pas si évident**.

Une économie à 4 piliers

Avec près de 25 000 emplois et une augmentation de 25% sur la période 1999-2009, **le territoire semble particulièrement "actif"** et sans difficultés économiques majeures. Le **tourisme, l'industrie, la construction et l'agriculture** sont des piliers importants de l'économie locale qui présente néanmoins de fortes disparités entre les secteurs géographiques du périmètre d'étude.

L'activité agricole est l'une des composantes clefs de l'économie rurale du périmètre d'étude, de son image « touristique » et du maintien des richesses patrimoniales du territoire (paysages, milieux naturels, ressource en eau). Même si l'agriculture locale semble avoir mieux résisté aux

mutations économiques que d'autres territoires gardois, les enjeux de maintien, à moyen terme, d'une agriculture pérenne sont bien réels (reprise et rentabilité des exploitations, valorisation économique des démarches de qualité, ...).

L'ambition départementale d'un développement touristique durable, valorisant les richesses locales (naturelles, culturelles et paysagères) et équilibré sur l'ensemble du territoire **s'applique tout particulièrement à ce territoire** qui en a toutes les potentialités. Le Pont du Gard, le Grand Site des gorges du Gardon et la ville d'Uzès sont les fers de lance d'une destination touristique déjà bien fréquentée mais qui a besoin de se structurer (notamment en matière d'offre et d'hébergement). Dans ce domaine, l'enjeu sera de *passer d'un tourisme « subit » à un tourisme « vécu »* (organisé, vecteur de retombées économiques pérennes, économiquement structurant).

Un territoire très attractif et résidentiel, en pleine mutation

Dans l'axe "est-ouest" de la Métropole régionale en réseau et dans l'axe "nord-sud" du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, **le territoire d'étude est sans doute l'un des plus attractifs du Gard**. Entre 1999 et 2009, **les taux d'augmentation de la population et de création de nouveaux logements** étaient **bien supérieurs aux moyennes départementales** (+22% et +28,5% contre 12,7% et 18% dans le Gard). Cela devrait s'accroître dans les prochaines années. Aussi, est-il sans doute l'un des territoires régionaux le plus concerné par le 1er défi du SRADDT : **"concilier attractivité et préservation de la biodiversité"**.

Les éléments identitaires du territoire

La garrigue	Dans toutes ses composantes (paysagère, économique, sociale et culturelle) avec notamment la mosaïque des paysages (forêt, milieux ouverts) et les activités agricoles typiques des garrigues (dont la vigne et les olives).
Le patrimoine bâti et architectural (Pont du Gard, Uzès, ...)	Dans toutes ses différentes composantes (un archipel de villages perchés, des châteaux, une architecture liée à la pierre...) avec le Pont du Gard et la ville d'Uzès en points d'orgue.
Les rivières de la Cèze et du Gardon	Avec notamment leurs gorges mais également leurs signatures paysagères, les espèces emblématiques liées à ces milieux et le lien particulier des habitants aux épisodes extrêmes (assecs, inondations).

Les enjeux "majeurs" de développement durable du territoire

Bénéficiaire de l'attractivité du territoire (habitat, emplois, ...) et la garantir à long terme	Maintien et développement d'une armature urbaine équilibrée (entre "urbain et rural") avec la ville d'Uzès en son coeur Préservation de la qualité des paysages (plaines, coteaux...), principal facteur d'attractivité du territoire tant résidentielle que touristique, de la ressource en eau et des infrastructures écologiques
Développer les activités liées l'identité rurale du territoire et qualifier son aménagement	Soutien à l'agriculture (vins, élevage, ...), composante clef de l'économie rurale, de son image « touristique » et du maintien de ses richesses Structuration équilibrée du tourisme local (offre, hébergement, ...), fondé sur la valorisation des richesses locales
Renouer avec l'identité historique du territoire et affirmer sa place aux côtés des métropoles	Appropriation par les habitants de l'identité historique très forte du territoire (Romanité, Duché d'Uzès, Garrigues, ...) Formalisation et défense du "projet des Garrigues" au sein de "la métropole en réseau"

Etude de faisabilité et d'opportunité d'un PNR

Patrimoines paysagers

Ensembles paysagers "remarquables"
 (Gorges du Gardon, Uzès et ses panoramas, Mont Bouquet, plateau de Lussan et Gorges de la Cèze)

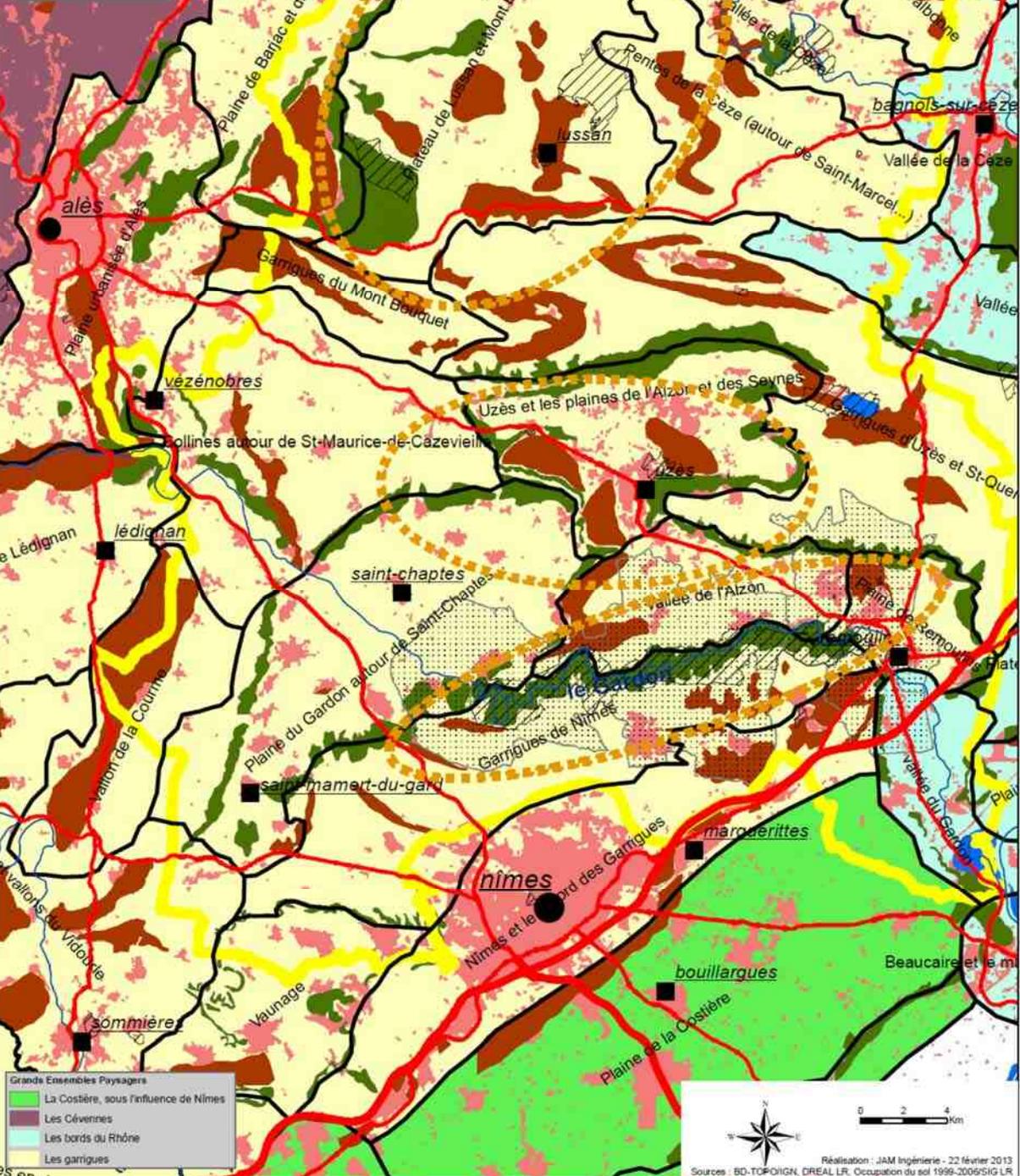
Éléments paysagers "à enjeu"

- Paysages "ouverts" de forte valeur patrimoniale
- Paysages "de relief" de forte valeur patrimoniale
- Paysages de zone humide
- Sites classés ou inscrits
- Opération Grand Site (OGS)

Unités paysagères
 (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Périmètre d'étude du PNR

Espaces artificialisés



3. Evaluation des patrimoines paysagers, naturels et culturels du territoire

3.1 Un patrimoine paysager « exceptionnel » ... fondement de la cohérence du territoire et « au cœur » des enjeux de son développement

3.1.1 Des entités distinctes

Qualifié « d'exceptionnel » par l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon, le paysage des Garrigues est le fondement de la cohérence paysagère de ce territoire.

Pas apparente au premier abord, cette richesse paysagère est liée à la diversité et aux contrastes des ambiances entre **trois familles de paysage de garrigues** (les plateaux calcaires, les pentes et collines, les plaines). Elle s'exprime également à travers la qualité des paysages liés à l'eau et au patrimoine bâti, et **en particulier aux sites bâtis des villages qui ponctuent le paysage.**

Des plateaux calcaires ... coupés par les rivières

Des massifs calcaires, incapables de retenir l'eau, portent la garrigue proprement dite, formation végétale méditerranéenne, adaptée à la sécheresse et qui a donné son nom à l'ensemble paysager qui y est lié. Autrefois beaucoup plus ouverte et râpeuse du fait du pâturage intense, la garrigue offre aujourd'hui un visage boisé qui fait place ponctuellement à des sites spectaculaires (les gorges de la Cèze et du Gardon) mais aussi à des plaines incisées en creux dans les plateaux : Lussan, Belvezet, Valliguières, La Capelle-et-Masmolène, etc.

Des coteaux ... appelés à évoluer dans les prochaines années



Les plateaux de garrigues sont par endroits érodés au point de former des unités de paysages distinctes, où les collines et les pentes deviennent des caractéristiques dominantes. Ils sont composés d'espaces boisés, de lieux de vie (villages, hameaux, ...) et d'espaces ouverts (petites plaines agricoles, ...). Très visibles, puisqu'ils composent les horizons des plaines, les coteaux des garrigues constituent un patrimoine particulièrement riche tant pour la qualité du bâti qu'ils accueillent, que pour le paysage et l'environnement. Les plateaux de garrigues cristallisent des enjeux forts pour l'aménagement qualitatif du territoire régional. Aussi, **la composition paysagère des coteaux des Garrigues est l'un des deux enjeux majeurs retenus par l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon**

NB : *La préservation et la valorisation des coteaux des garrigues passe par des projets de paysage qui articulent à la fois le bâti (existant et nouveau), les espaces agricoles et viticoles et les espaces de nature dans un équilibre à définir précisément au cas par cas.*

Les plaines ... « richesses » des pays des Garrigues



Ces plaines dessinent des paysages cultivés, souvent de grande qualité. Elles font des Garrigues un pays encore rural, animé, notamment grâce à l'agriculture qui génère essentiellement des paysages valorisants et attirants pour les habitants comme pour les touristes. Parmi les villes et villages accrochés aux coteaux qui entourent ces plaines, certains occupent des points hauts, découpant leur silhouette dans le ciel et créant les sites bâtis les plus spectaculaires (Uzès, Lussan, Vézénobres, Castillon-du-Gard, ...). **La préservation et la gestion des plaines agricoles des Garrigues est un des deux enjeux majeurs retenus par l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon.**

NB : *le département voisin des Bouches-du-Rhône a vu la plupart de ses belles plaines s'urbaniser de façon anarchique du fait d'une charte agricole trop laxiste en matière de constructibilité en espace agricole, et d'abords d'infrastructures non maîtrisés.*

3.1.2 Des signatures paysagères

L'eau ... discrète, spectaculaire, dangereuse ... mais patrimoine local



L'eau est discrète dans le paysage et ne se présente qu'épisodiquement. Elle peut être exubérante dans les gorges du Gardon et ensuite s'effacer dans les plaines au travers de ripisylves, créant des ambiances surprenantes pour une zone méditerranéenne.

Cette richesse paysagère liée à l'eau s'exprime de manière différente en fonction des formes qu'elle peut prendre : dans les gorges (de la Cèze et du Gardon), au travers des affluents de ces cours d'eau (les ruisseaux) ou au travers des roubines, réseau créé par l'homme qui organise, compartimente les plaines agricoles.

Les récentes inondations catastrophiques vécues par le territoire rappellent l'importance de la gestion des cours d'eau pour garantir la libre circulation des eaux. Le paysage de l'eau est par ailleurs le paysage valorisant par essence pour les Garrigues : ombre, fraîcheur, baignade, activités ludiques et sportives, passage des circulations douces, biodiversité. La mise en valeur ne doit plus concerner que les seules gorges (du Gardon ou de la Cèze), mais l'ensemble des linéaires des bords de l'eau, dans une trame progressivement constituée.

La qualité des paysages liés à l'eau s'exprime également à travers les éléments patrimoniaux (le Pont du Gard, les moulins, ...) et sociaux (lavoirs, fontaines...), évoqués au titre du patrimoine culturel.

Un patrimoine bâti d'une grande richesse

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, le territoire présente un nombre important de villages aux caractéristiques bâti et architectural qui renforce la valeur paysagère des espaces environnants. Nombreux sont ceux qui ont gardé les traces de l'organisation moyenâgeuse avec une circulade ou du moins un noyau villageois identitaire.

Ces éléments patrimoniaux sont décrits dans la **partie «patrimoine culturel »**.

Les principales menaces, les dispositifs existants

La qualité paysagère du territoire fait l'objet d'un large consensus. Ses fragilités et les menaces qui pèsent sont connues. De nombreux dispositifs réglementaires et contractuels le prennent en compte mais les menaces semblent perdurer encore aujourd'hui. Le tableau ci-dessous, en dresse un état des lieux synthétique.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
Développement de l'urbanisation (<i>étalement urbain, traitement des entrées de villes et des espaces publics à l'intérieur des villages, ...</i>)	Quelques sites inscrits ou classés 116 documents d'urbanisme communaux approuvés ou en cours d'élaboration (12 cartes communales, 46 PLU, 58 anciens POS)
Mutation de l'image "urbaine" (<i>formes urbaines, silhouette du bâti, mûr de clôture, ...</i>)	4 SCOT (2 arrêtés et 2 en cours d'élaboration)
Développement des infrastructures (<i>contournement, sécurisation, ...</i>)	4 chartes paysagères : Costières de Nîmes, Garrigues Nîmoises, Uzège Pont du Gard, Vallée de la Cèze
Publicité et signalétique	Une charte signalétique d'Uzès/Pont du Gard
Mutation des paysages agricoles et viticoles (<i>mosaïque des cultures, petit patrimoine</i>)	CAUE (consultance architecturale, observatoire, pédagogie, ...)
Construction des bâtiments agricoles (<i>localisation, forme, matériaux, traitement des abords, ...</i>)	...
Gestion des extrêmes de l'eau (<i>étiages et inondations</i>)	NB : certains dispositifs spécifiques à certains secteurs du territoire sont évoqués dans les tableaux ci-après

3.1.3 Trois « ensembles paysagers remarquables »



Si les paysages des Garrigues peuvent être qualifiés d'exceptionnels pour la région Languedoc-Roussillon et d'intérêt national (aucun des 48 PNR ne présente un tel paysage), certains secteurs présentent, semble-t-il, de telles caractéristiques prestigieuses qu'ils constituent des « ensembles paysagers remarquables » à l'échelle du territoire. Ce concept « d'ensembles paysagers remarquables » ne figure pas dans l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon mais figure souvent dans les chartes de PNR (parallélisme avec les « cœurs de biodiversité »).

Réalisés dans un souci de hiérarchisation de la valeur patrimoniale des paysages du périmètre d'étude, trois "ensembles paysagers remarquables" ont été identifiés sur la base des différentes rencontres réalisées notamment dans la 1^{ère} phase de l'étude et des données analysées (la délimitation précise n'étant pas une priorité à ce stade).

1- Le plateau de Lussan (avec notamment le Mont Bouquet, Lussan et les Concluses) et les gorges de la Cèze.

Grand plateau sec dominé par le Mont Bouquet et qui se termine sur les gorges de la Cèze, le plateau de Lussan présente une physionomie bien différente des autres plateaux du périmètre d'étude (de par son étendue, son altitude, la quasi-inexistence d'implantation humaine, ...).

Trônant dans ce paysage, le Mont Bouquet est visible de très loin. D'une formation géologique très intéressante, c'est le point haut du territoire d'étude et il constitue l'un des plus beaux points de vue sur les Cévennes. Il se prolonge vers le nord, dessinant des reliefs en vagues pétrifiées successives superbes, bien visibles depuis la plaine de Barjac/Saint-Ambroix : le Clergue, le Mont Lansac, ...

Très peu habité, le plateau de Lussan dispose d'éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables notamment à travers le village perché de Lussan et ses Concluses, le village de Fons-sur-Lussan avec une physionomie originale, caractéristique d'un village de cause, construit en pierre calcaire très blanche.

Le plateau de Lussan plonge au nord dans les gorges de la Cèze, depuis le village perché spectaculaire de Tharoux, qui marque l'entrée des gorges jusqu'à St-André de Roquepertuis où commence la haute-vallée de la Cèze, tout autant remarquable. Si elles ne présentent pas un niveau de fréquentation aussi élevé que les gorges du Gardon, la valeur paysagère des gorges de la Cèze est tout aussi importante.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
Déprise agricole en lien avec le maintien des paysages ouverts	Sites inscrits : Mont Bouquet, village de Lussan et Concluses, village de Montclus, de Cornillon, ruisseau de Goudargues
Développement de l'urbanisation (<i>extensions et formes urbaines</i>)	Site classé de la Roque-sur-Cèze
Développement des infrastructures (<i>élargissement, sécurisation, ...</i>)	Au-delà des dispositifs communs évoqués ci-avant, pas de dispositifs spécifiques sur cet ensemble paysager
Intensification de la pression touristique (<i>sur-fréquentation de certains sites, ...</i>).	

2- La ville d'Uzès et la plaine environnante

D'où que l'on vienne, la ville d'Uzès se perçoit de loin, trônant sur sa colline, captant les regards par les signaux que constituent ses tours : la tour Fenestrelle, la tour du Roi, la tour de l'Evêque et la tour Bermonde (duché).

Le centre historique d'Uzès est implanté en bordure de la surprenante découpe en gorges que constitue la vallée de l'Eure (nom de la source), au fond de laquelle coule l'Alzon. Une vue magnifique s'ouvre sur la profonde vallée depuis la terrasse des Marronniers et la promenade Racine qui cernent la cathédrale et qui dominent les jardins de l'Evêché.

Les reliefs de la colline d'Uzès permettent de bénéficier d'entrées de villes de qualité, notamment par les routes de Lussan, de Bagnols et d'Arpaillargues/Sommières.

Au-delà de la colline d'Uzès, c'est toute la plaine agricole avoisinante, autour des Seynes, comme autour de l'Alzon, qui constitue un ensemble d'une grande qualité paysagère grâce à la diversité des cultures rencontrées (vigne, céréales) et la qualité du bâti des villages.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
Pression de l'urbanisation (<i>débordement de l'urbanisation commerciale et d'habitations hors du site de la colline d'Uzès, étirement urbain des villages voisins, ...</i>)	Uzès : site inscrit, secteur sauvegardé, labellisation « Ville d'Art et d'Histoire »
Aménagement et sécurisation de la voirie (<i>projet de contournement d'Uzès, conciliation sécurité/patrimoine, ...</i>)	Pas de dispositions spécifiques à cet ensemble paysager dans le SCOT d'Uzège/Pont du Gard
Publicité et signalétique sur l'axe Remoulins-Uzès	

3- Les gorges du Gardon, depuis Ste-Anastasia jusqu'au Pont du Gard

Les gorges du Gardon constituent les paysages les plus spectaculaires du massif des garrigues, créant soudainement une faille profonde de 150 m, bordée par de blanches falaises de calcaire à nu.

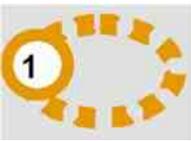
Les gorges du Gardon ne sont pas entièrement inhabitées et réservées à ses seuls animaux mythiques à force d'être discrets : castors et aigles de Bonelli. Une fois dans les plaines, des villages et voies de communication se sont développés à travers le massif des garrigues : à Russan (entrée des gorges), à Remoulins (sortie des gorges), à Saint-Nicolas-de-Campagnac et à Collias.

Les gorges du Gardon ont constitué un obstacle délicat pour les romains souhaitant amener les eaux de la Fontaine d'Eure, au pied d'Uzès, jusqu'à Nîmes. C'est ainsi qu'est né le spectaculaire aqueduc du Pont du Gard évoqué dans la partie « patrimoine culturel ».

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
Traitement qualitatif insuffisant du réseau routier d'accès au site (<i>avec notamment la gestion de la publicité en particulier sur Collias et Remoulins</i>)	Site classé des gorges du Gardon (extension en projet) et son extension formée par le Pont du Gard/ses abords
Mauvaise intégration des sites d'activités aux portes du cœur du site (<i>zones d'activités, locaux d'entreprises, ...</i>)	Pas de dispositions spécifiques à cet espace dans le SCOT d'Uzège/Pont du Gard
Développement de l'urbanisation des villages	Pont du Gard : inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, gestion par un Établissement Public de Coopération Culturelle
Impact de la DFCI (<i>mise aux normes, entretiens</i>)	Opération Grand Site « Gorges du Gardon »
Divers points noirs : deux gravières/carrières au cœur du site, casse auto, circuit 4x4, des décharges sauvages sur les réseaux d'accès,	Projet de Réserve de Biosphère

Synthèse de l'évaluation du patrimoine paysager

Légende de la carte de synthèse sous format A3

Caractéristiques	Éléments paysagers	Dispositifs existants
    	<p>Une garrigue aux multiples facettes</p> <p>Des paysages « ouverts » de forte valeur patrimoniale</p> <p>Des paysages « de reliefs » de forte valeur patrimoniale</p> <p>Autres paysages « ouverts » de Garrigues (notamment plaines agricoles)</p> <p>Un paysage lié à l'eau (gorges, rivières, réseaux agricoles, ...)</p> <p>Un patrimoine bâti omniprésent et d'une grande richesse (évoqué dans le patrimoine culturel).</p>	<p>116 documents d'urbanisme communaux approuvés ou en cours d'élaboration (12 cartes communales, 46 PLU, 58 anciens POS)</p> <p>4 SCOT (2 arrêtés et 2 en cours d'élaboration)</p> <p>Quelques sites inscrits ou classés</p> <p>Projet d'extension du site classé des gorges du Gardon</p> <p>Secteur sauvegardé et labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » d'Uzès</p> <p>Pont du Gard : inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, gestion par un Établissement Public de Coopération Culturelle</p> <p>Opération Grand Site « gorges du Gardon »</p> <p>Projet de Réserve de Biosphère</p> <p>4 chartes Paysagères : Côtiers de Nîmes, Garrigues Nîmoises, Uzège Pont du Gard, Vallée de la Cèze</p> <p>Une charte signalétique d'Uzès/Pont du Gard</p> <p>CAUE (consultance architecturale, observatoire, pédagogie, ...)</p>
<p>3 ensembles paysagers remarquables</p> 	<p>1 -Le plateau de Lussan (avec notamment le Mont Bouquet, Lussan et les Concluses) et les gorges de la Cèze.</p> <p>2- La ville d'Uzès et sa plaine environnante</p> <p>3- Les gorges du Gardon, depuis Ste-Anastasia jusqu'au Pont du Gard</p>	

Qualifié de "paysage exceptionnel" par l'atlas régional du Languedoc-Roussillon, les garrigues constituent sans ambiguïté **un patrimoine paysager remarquable** et tout particulièrement dans **3 secteurs « majeurs » (gorges du Gardon, Uzès et sa plaine environnante et plateau de Lussan/gorges de la Cèze).**

Cette **qualité paysagère** du territoire fait d'ailleurs l'objet d'un **large consensus local** et c'est sans doute dans ce domaine **que la cohérence territoriale est la plus forte.**

Même si "cette étendue verte ne se donne pas à voir si facilement que cela", **les garrigues constituent une originalité paysagère au sein du réseau actuel des PNR de France.**

Les fragilités et les menaces qui pèsent sur les paysages sont également connues : étalement urbain, développement des activités ou des infrastructures, mutation de la mosaïque des paysages agricoles et viticoles... La composition paysagère des coteaux et la préservation des plaines agricoles des Garrigues sont des enjeux majeurs de l'aménagement qualitatif de ce territoire. Dans certains secteurs les modifications du paysage ont été tellement importantes que les acteurs locaux sont **confrontés à des problématiques de requalification et de restauration de la qualité paysagère.**

De nombreux dispositifs réglementaires et contractuels prennent déjà en compte la qualité du paysage et apportent des éléments de réponse à sa préservation (documents d'urbanisme communaux, SCOT, charte paysagère, ...). **La mise en place de ces différents outils montre l'intérêt des acteurs locaux dans la préservation et la valorisation du paysage, qui constitue le principal facteur d'attractivité du territoire tant résidentielle que touristique.** Ces outils ont permis de mettre le paysage au cœur des débats, de réveiller les sensibilités des acteurs locaux (élus, professionnels, ...) et de protéger certains éléments.

Cette dynamique locale est à saluer et laisse à penser que **les acteurs locaux sont à même de porter une ambition encore plus forte en faveur du paysage des Garrigues.** Car malgré les dispositifs en place, les **menaces semblent perdurer** encore aujourd'hui et les **pressions risquent de s'intensifier** à l'avenir.

3.2 Patrimoine naturel : plusieurs ensembles d'intérêt patrimonial de grandes valeurs et des rivières dans un état écologique moyen sans véritables extrêmes



Le territoire se caractérise par **6 grands ensembles d'intérêt patrimonial** du Nord au Sud la forêt de Valbonne, les gorges de la Cèze, le plateau de Lussan, les garrigues d'Uzès autour de la dépression l'étang de La-Capelle-et-Masmolène, les gorges du Gardon et le bois des Lens.

Ils peuvent être classés en **3 niveaux d'intérêt** :

3.2.1 Les ensembles naturels de très fort intérêt patrimonial

-1- Les gorges du Gardon

Les gorges du Gardon constituent une **entité naturelle rare dans le périmètre d'étude** car la plupart du secteur ne présente ni urbanisation, ni cultures. Cette forme de "naturalité" confère à cet ensemble une **richesse biologique exceptionnelle**. Le cours d'eau et la végétation attenante hébergent des espèces de fort intérêt patrimonial (alose, herbiers, castor).

Les espèces liées au cours d'eau ont, pour beaucoup, de **fortes exigences quant à la qualité physico-chimique des milieux** dans lesquels elles se développent. Tout type de pollution (effluents agricoles, eaux usées des zones urbanisées), de modification de la dynamique de la rivière (seuils, aménagements hydro-électriques, captages, consolidation ou rectifications de berges, extraction de matériaux, apports de sédiments) ou travaux d'entretien/d'exploitation des zones riveraines (défrichage, coupes dans les ripisylves), peut constituer une menace directe pour le maintien des espèces et de leurs habitats.

Les chauves-souris et les rapaces (notamment l'aigle de Bonelli, le vautour percnoptère et le circaète Jean-le-Blanc) **constituent les espèces les plus emblématiques du site**. Le facteur de risque le plus important pour toutes ces espèces patrimoniales est le **dérangement**. Les gorges du Gardon sont très prisées, que ce soit pour le site touristique du Pont du Gard ou pour les activités de pleine nature telles que la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canoë-kayak ou la baignade. Cette **fréquentation**, si elle est mal canalisée, **peut représenter une menace** pour cette faune patrimoniale.

A noter des surfaces non négligeables de **prairies sèches et de matorrals** particulièrement propices aux **passereaux et orchidées remarquables**. La colonisation naturelle de ces milieux par les ligneux peut donc à terme, menacer le patrimoine naturel qui leur est associé. La conservation du vautour percnoptère (charognard) reste essentiellement liée au **maintien de l'élevage ovin-caprin extensif**.

-2- Plateau de Lussan

Le site des Garrigues de Lussan est formé d'un **vaste plateau calcaire entrecoupé de nombreuses vallées sèches et de profonds canyons**. Les **garrigues boisées dominent sur ce secteur** devant les taillis et garrigues non boisées. Le chêne vert demeure l'essence la plus présente au sud du site, accompagné du chêne pubescent sur des secteurs plus humides.

Ce sont **les rapaces** qui constituent le **principal intérêt de la ZPS du plateau de Lussan** avec le vautour percnoptère, le grand-duc d'Europe et le faucon pèlerin. A noter des espèces de milieux ouverts de très fortes valeurs patrimoniales (pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Alouette lulu) témoignant de surfaces importantes de **prairies naturelles**. Il est à noter que la présence de ces milieux ouverts est essentielle pour le **vautour percnoptère** qui a besoin de ces espaces pour se nourrir.

La **disparition des pratiques pastorales traditionnelles**, le repli des troupeaux sédentaires sur les surfaces les plus favorables provoquent aujourd'hui une lente fermeture des milieux. Cette fermeture est aussi préjudiciable en termes de diminution des ressources alimentaires. De plus,

d'autres menaces peuvent peser sur les oiseaux et notamment la collision avec des lignes électriques, des câbles ou des véhicules ainsi que le dérangement en période de reproduction.

En outre la zone Natura 2000 du plateau de Lussan **ne concerne que la directive Oiseaux** ce qui limite les actions incitatives aux milieux nécessaires au maintien des espèces visées par cette directive.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion</i>
Si globalement les milieux naturels de ces deux entités ne sont pas menacés, les espèces d'intérêt patrimonial qu'ils hébergent sont très sensibles à la fermeture des milieux, aux dérangements et aux modifications de la dynamique des rivières	Ces deux sites sont couverts par le réseau Natura 2000 et pour des petites surfaces par des APPB et une RNR. Le site des gorges du Gardon bénéficie d'un SAGE.

3.2.2 Les ensembles naturels de fort intérêt patrimonial

-3- Forêt de Valbonne

Ce grand massif boisé qui couvre la forêt de Valbonne, est situé à l'ouest de Pont-Saint-Esprit. Le substrat géologique (alliance du calcaire et de la silice sur des sols profonds et riches) et la très ancienne protection dont bénéficie le massif, se conjuguent pour donner une **végétation remarquable et étonnante pour cette partie de la région méditerranéenne** : hêtraies luxuriantes uniques à cette altitude, **chênaies blanches à houx**. La hêtraie de Valbonne se situe à une position altitudinale et biogéographique exceptionnelle dans la plaine méditerranéenne. De vieilles forêts de chênes verts n'ayant pas été coupées depuis près d'un siècle, ont atteint un stade de maturité remarquable. Cette forêt est d'une **très grande richesse écologique** : on y recense plus **d'une dizaine d'espèces d'orchidées**, de nombreux reptiles et amphibiens, oiseaux etc., ainsi qu'une végétation très diversifiée qui permet à la faune de trouver refuge et nourriture. Une partie de la forêt domaniale, classée en réserve biologique dirigée, est gérée dans le sens de la conservation des habitats naturels forestiers remarquables ne présentant pas de problème actuellement. Cette **gestion peut servir de modèle** pour les parties en forêt communale ou privée où la tendance à l'enrésinement semble décroître.

-4- Gorges de la Cèze

Ce site inclut le secteur dit "des gorges de la Cèze" et les plateaux environnants qui comprennent, outre des falaises calcaires favorables à plusieurs espèces de **chiroptères**, des **habitats typiques de la végétation méditerranéenne sur calcaire** : chênaies vertes, formations à buis. Les principaux habitats naturels sont des formations méditerranéennes dans les gorges, avec notamment des descentes remarquables d'espèces montagnardes et de grandes populations d'une Scille (*Hyacinthoides italica*) réputée endémique Liguro-piémontaise. La ripisylve est de belle venue et parfois luxuriante. La rivière traverse des gorges sauvages dans leur partie amont. Ce site est **d'importance communautaire** pour des **espèces animales liées au milieu aquatique** : 3 insectes (odonates), 5 poissons dont l'Apron, très rare, et le castor. **Trois chauves-souris, dont deux d'intérêt communautaire**, sont également à signaler. Si le secteur des gorges subit une pression touristique importante, celle-ci n'est pas de nature à compromettre l'équilibre des habitats naturels. Par contre, les **aménagement réalisés sur la rivière et les conflits d'usage de l'eau sont des enjeux importants** sur ce site.

-5- Les garrigues d'Uzès autour de la dépression de La Capelle-et-Masmolène

L'étang de La Capelle est l'un des **rares étangs naturels d'eau douce de cette étendue** à l'intérieur des terres en région méditerranéenne française. Avec son **réseau de mares périphériques**, il constitue une relique des zones humides et marais intérieurs languedociens qui ont été asséchés ou drainés depuis le moyen âge. Les habitants de la commune prélevaient régulièrement l'argile qui tapisse le fond de l'étang pour amender leurs terres. Cette pratique ayant disparu depuis plusieurs décennies, l'étang se comble naturellement. Le site Natura 2000 de l'étang de La-Capelle-et-Masmolène **constitue la plus grande zone humide du Gard après la petite Camargue**. Sa superficie et son emplacement lui permettent d'abriter **9 espèces d'amphibiens** et plus de **110 espèces d'oiseaux nicheurs**. La présence de plus de 100 mares temporaires autour de l'étang et sur le plateau forestier attenant en fait un des plus riches du département avec notamment la présence du triton crêté.

Les **principales menaces** de cette entité sont une **gestion de l'eau** (forages, modification des écoulements) accentuant l'**assèchement** de l'étang et un **manque de gestion de la végétation** entraînant son atterrissement. Pour ce qui est des mares temporaires, la **réouverture des milieux** serait favorable au maintien de leur valeur biologique.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion</i>
Les milieux naturels présents dans ces entités patrimoniales ne sont pas aux mêmes niveaux de menaces. Si celles de la forêt de Valbonne ne sont pas menacées, la fermeture des milieux et la gestion équilibrée de l'eau sont deux facteurs clefs du maintien de la valeur patrimoniale sur les Gorges du Cèze et la dépression de La Capelle-et-Masmolène	Ces trois sites sont couverts par le réseau Natura 2000 au titre de la directive habitat. Le document d'objectifs du site des gorges de la Cèze, qui par ailleurs bénéficie d'un contrat de bassin, est en cours de rédaction

3.2.3 Les ensembles naturels d'intérêt patrimonial certain

-6- Le bois des Lens

Le bois des Lens est un vaste **massif collinaire boisé bordé par la plaine cultivée de la Gardonnenque** au nord, et la plaine du Vidourle au sud. Composé de plus de **8 000 ha** d'un seul tenant, c'est un ensemble d'une **rare cohérence dans la zone des garrigues** qui se caractérise habituellement par son morcellement.

Au-delà de ses **richesses paléontologiques et préhistoriques**, l'ensemble forestier du bois des Lens présente une **diversité de milieux remarquables** (forêt de chênes, forêt de pins d'Alep, taillis, prairies, grottes, pierriers, sources). Cette zone héberge des espèces de grand intérêt patrimonial (notamment **rapaces et passereaux**) même si cette zone n'a pas été classée en ZNIEFF I hormis le Vallon de Rouvégade pour les **espèces inféodées aux zones humides**.

Le maintien de la valeur biologique de cet ensemble passe par **une gestion équilibrée de ces différentes composantes** : les surfaces importantes de forêts de chênes verts et blancs peuvent permettre de laisser vieillir des parties non négligeables, **le pastoralisme** est l'une des conditions du maintien du patrimoine naturel des zones ouvertes. Comme la plupart des secteurs de garrigues, c'est à la fois la **déprise agricole et l'artificialisation** (urbanisation, infrastructures) qui menacent la richesse patrimoniale de cet ensemble.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion</i>
Le bois des Lens se situe dans un secteur sous pression urbaine forte. Les principales menaces résident tout autant dans une artificialisation non maîtrisée (urbanisation, infrastructures) que dans la fermeture des milieux.	Le bois des Lens ne bénéficie pas de protection au titre du patrimoine naturel.

3.2.4 Des rivières dans un état écologique moyen sans véritables extrêmes



Le linéaire de rivière du territoire d'étude présente **27 % du linéaire départemental**. Les rivières (découpées en tronçons homogènes sur la carte jointe) présentent un **état écologique moyen** sans véritables extrêmes (très bon ou mauvais). Les **critères délassants** sont souvent liés à des **critères physiques** (morphologie des cours d'eau, débit solide) et **chimiques** (lié au passé minier ou à l'agriculture). Un certain nombre de **cours d'eau** sont **classés** en raison de la présence d'espèces de fort intérêt patrimonial. Les deux principaux cours d'eau du périmètre d'étude présentent des **tensions fortes sur les débits d'étiage** notamment estivaux.

Toutes les rivières sont couvertes par des procédures de gestion

Etat écologique des rivières (données SDAGE RMC) et procédures de gestion

Etat écologique des rivières (données SDAGE RMC)

	Gard	Périmètre d'étude
Linéaire Rivières (Km)	2083	556
Etat Très Bon (Km)	90	0
(%)	4%	0%
Etat Bon (Km)	787	164
(%)	38%	29%
Etat Moyen(Km)	943	358
(%)	45%	64%
Etat Médiocre (Km)	150	30
(%)	7%	5%
Etat Mauvais (Km)	113	4
(%)	5%	1%

Le SDAGE Rhône Méditerranée fixe un certain nombre d'objectifs en termes de continuités écologiques qui seront reprises dans le volet eau du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). L'état des lieux du nouveau SDAGE en cours de réalisation déterminera les **nouvelles classes de qualité** et surtout les objectifs à atteindre pour la prochaine échéance du SDAGE à l'horizon 2021.

Synthèse de l'évaluation du patrimoine naturel

Les ensembles patrimoniaux majeurs (carte de synthèse sous format A3)

Intérêt patrimonial	Sites	Dispositifs			
		ZNIEFF I	Natura 2000	Réglementaire	Cœur de biodiversité régional (SRB)
 Très fort 1-2	Les gorges du Gardon	X	Hab/ Ois	x pour partie	x
	Plateau de Lussan	X	Ois	x pour partie	x
Fort 3-5	Forêt de Valbonne	X	Hab		
	Gorges de la Cèze	X	Hab		
	Dépression dans garrigues d'Uzès	X	Hab		
Certain 6	Le bois des Lens	X (vallon)			

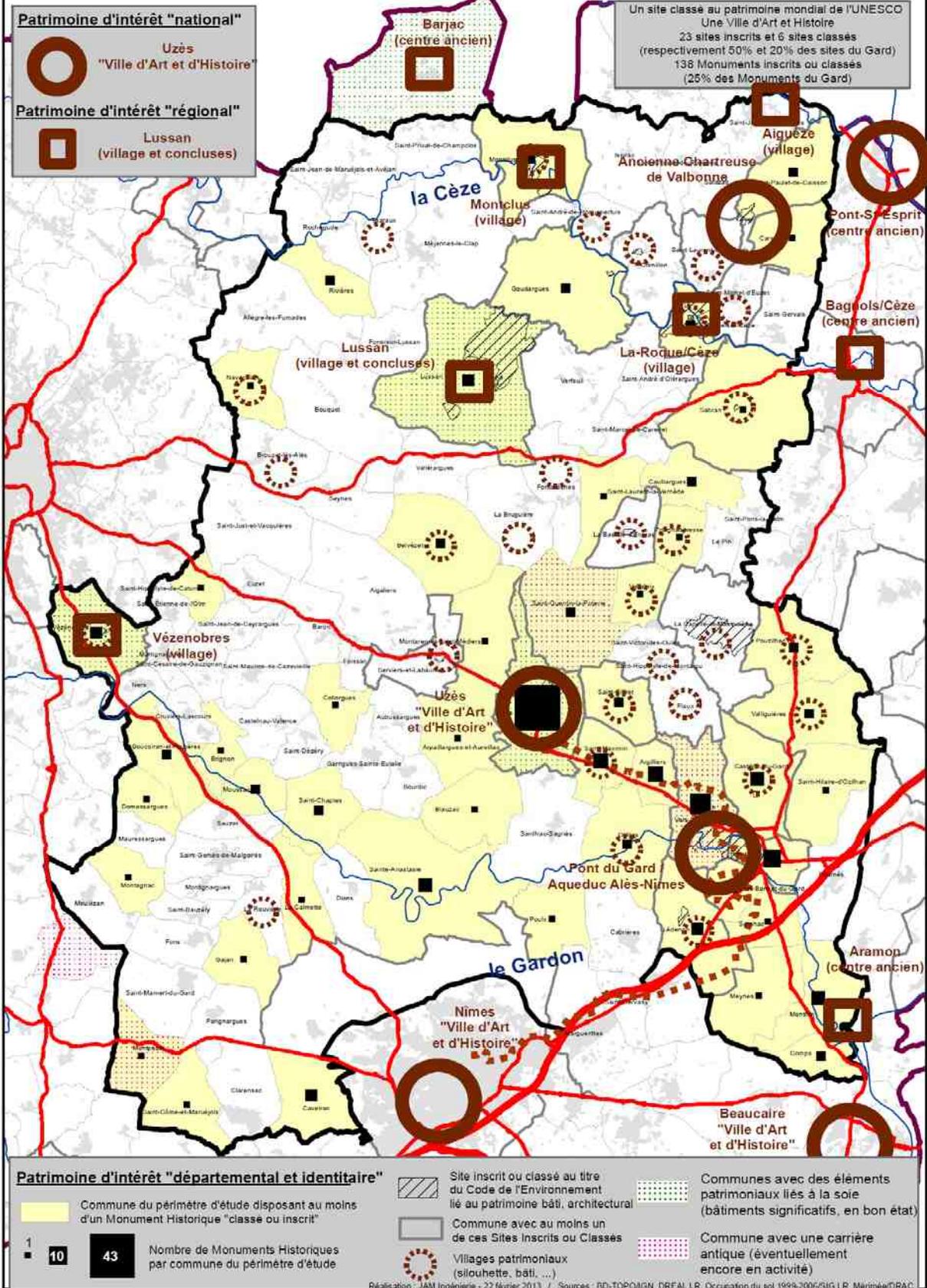
N.B : Au-delà de la préservation de ces espaces bénéficiant pour la plupart de documents d'objectifs, il s'agira de maintenir **des connexions biologiques entre eux**. C'est l'objet du schéma régional de cohérence écologique (**SRCE**) en cours d'élaboration par le Conseil régional et la DREAL. Il est à noter que bien avant l'élaboration du SRCE, **certaines SCOT** (notamment celui de l'Uzège Pont du Gard) avaient réfléchi à des **coupures vertes ou des corridors biologiques** dans leurs propres documents sans cahier des charges réellement établi.

Quelques espèces phares du périmètre d'étude par milieux naturels

Les milieux	Des exemples d'espèces patrimoniales caractéristiques présentes
Les rivières	alose, anguille, blageon, taxostome, loutre, castor
Les falaises	aigle de Bonelli, vautour percnoptère, grand duc, circaète Jean-Le-blanc
Les forêts	lucane cerf-volant, lâche d'Hyères, silène à fleurs vertes
Les grottes	vespertillon de Capaccini, molosse de Cestoni, minioptère de Schreibers
Les garrigues et milieux secs	circaète Jean-le Blanc, lézard ocellé, pie-grièche écorcheur
Les zones humides	tritron crêté, gratiole officinale, spiranthe d'été, cistude d'Europe

Les 6 ensembles d'intérêt patrimonial confèrent au territoire **une importance majeure pour la préservation du patrimoine naturel**. Reconnus à l'échelle nationale et européenne, les milieux naturels concernés hébergent **des espèces particulièrement rares et menacées en France**. La gestion de **l'eau**, le maintien ou la restauration de **pratiques agricoles extensives**, la gestion de la **fréquentation** sont les clefs du maintien de cette richesse.

Si le territoire est couvert par des procédures de gestion (notamment Natura 2000), la question de la **mise en œuvre effective des documents d'objectifs** et de la **prise en compte de ses enjeux dans d'autres procédures** (eau, aménagement du territoire) apparaît aujourd'hui essentielle à la préservation de ce patrimoine.



3.3 Un patrimoine culturel et historique qui constitue un élément identitaire fort de ce territoire

3.3.1 Des sites patrimoniaux majeurs

Le territoire dispose de **trois sites patrimoniaux « majeurs », qui ont un intérêt national**

■ L'aqueduc romain, reliant Uzès à Nîmes, et son point d'orgue le Pont du Gard. Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et Grand Site de France, le Pont du Gard est le site archéologique le plus visité de France.

■ La Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès. Occupée depuis l'époque romaine, puis évêché et premier Duché de France, Uzès ne compte pas moins de 43 monuments inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques au sein d'un centre-ville classé secteur sauvegardé depuis 1965.

■ La Chartreuse de Valbonne. Fondée en 1204 et située au cœur d'un massif forestier exceptionnel, la Chartreuse de Valbonne est l'une des 14 chartreuses provençales (dont 2 en Languedoc-Roussillon). Elle dispose du plus grand cloître de France et de l'intégralité des différents espaces qui composent une Chartreuse.

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
<p>Les deux premiers « monuments patrimoniaux » ne sont pas directement menacés ou fragiles. Les abords et les axes d'accès aux sites restent sensibles et méritent une attention particulière (activités, publicité, ...)</p> <p>La situation est plus préoccupante pour la Chartreuse de Valbonne dont les modalités de gestion actuelle ne permettent pas un entretien suffisant des bâtiments (notamment des toitures)</p>	<p>Des dispositifs de protection et de valorisation sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none">- Site classé, inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le label « Grand Site de France® », Etablissement Public de Coopération Culturelle pour le Pont du Gard ;- Secteur sauvegardé depuis 1965 (projet d'extension en cours) et label « Ville d'Art et d'Histoire » portée par la ville d'Uzès- Site classé de l'ancienne Chartreuse de Valbonne. Une association reconnue d'utilité publique gère l'ancienne Chartreuse de Valbonne (visite, hébergement, séminaire, spectacle, ...)

3.3.2 Des sites d'intérêt régional

Le territoire présente également quatre autres **sites patrimoniaux importants, qui ont un intérêt régional**

- La commune de Lussan avec le village perché (ses remparts, son château de Fan,...), le hameau de le Roux, mais aussi le site des Concluses, le menhir de la Pierre Plantée. Le village de Lussan bénéficie du label départemental « Village de caractère ».
- Le spectaculaire village de Vézénobres, perché sur l'emplacement d'un ancien oppidum, qui est doté d'un ensemble sans équivalent d'architecture civile de style roman. Il bénéficie du label départemental « Village de caractère ».
- Le village de Montclus, qui bénéficie du label national « Plus beaux villages de France » est installé dans un méandre de la Cèze (donjon du château médiéval, salle du monastère bénédictin troglodytique, passages voûtés, ...)
- Le village de La Roque-Sur-Cèze, qui bénéficie du label national « Plus beaux villages de France » est construit sur un piton rocheux en surplomb de la Cèze (vestiges d'un ancien château et sa chapelle romane, maisons de pierres blondes à génoises, ...).

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
<p>Ces sites patrimoniaux ne semblent pas particulièrement menacés ou fragiles.</p> <p>L'espace dans lequel ces sites s'insèrent (espaces cultivés, bois, ...) et les axes d'accès aux sites restent sensibles et méritent une attention particulière (gestion de l'espace, activités, publicité, ...)</p>	<p>Des dispositifs de protection sont en place sur les deux sites : sites et Monuments Historiques inscrits ou classés.</p> <p>La Roque-sur-Cèze et Montclus bénéficient du label national "plus beaux villages de France".</p> <p>Vézénobres et Lussan bénéficient du label départemental « Village de caractère »</p>

Le centre ancien de Barjac présente toutes les caractéristiques patrimoniales justifiant son positionnement au côté de ces sites (son architecture, son château, le site des trois dolmens, l'ancienne filature qui est devenue les ateliers de peintures d'un peintre de renommée mondiale Anselm Kiefer (lieu rebaptisé « La Ribaute »...). Il bénéficie du label départemental « Village de caractère ».

Le centre historique d'Aramon présente des caractéristiques similaires. Situé sur la rive droite du Rhône, à mi-distance d'Avignon et de Beaucaire, le village d'Aramon s'étale en amphithéâtre au pied de son château construit sur un éperon rocheux. Son histoire romaine et son activité portuaire confèrent à son centre historique une valeur patrimoniale certaine (église romane, ruelles médiévales, château, ...).

Il en est de même pour le village d'Aiguèze, ancienne forteresse au double visage. L'un perché sur une falaise surplombant les gorges de l'Ardèche, l'autre tourné vers les vignobles des Côtes du Rhône. Aiguèze a été le premier village du Gard à bénéficier du label "Plus beaux village de France" du Gard.

Ces sites du territoire sont positionnés à proximité des **centres-urbains de Nîmes, Bagnols/Cèze, Pont-Saint-Esprit (voir Beaucaire Terre d'Argence) qui ont eux aussi un intérêt national ou régional.**

3.3.3 Des sites d'intérêt local

Le territoire présente également **une grande richesse d'éléments patrimoniaux bâtis, architecturaux ou historiques, présentant un intérêt départemental ou local.**

Cette richesse s'exprime à travers l'importance du nombre des sites inscrits au titre du code de l'Environnement (23), soit plus de **50% des sites gardois.**

Sur l'ensemble de ces sites, 18 sont liés au patrimoine bâti avec notamment plusieurs villages aux silhouettes remarquables : Lédénon, Montclus, Sabran, La Bastide d'Engras, La Capelle-et-Masmolène, Cornillon, Castillon-du-Gard, Tharaux, Navacelles, ...

Même s'ils ne sont pas concernés par un dispositif de protection, certains villages n'en sont pas moins remarquables :

- le village perché spectaculaire de Tharaux, qui commande l'entrée des gorges de la Cèze ou les autres villages de la vallée de la Cèze (Cornillon, Saint-André-de-Roquepertuis, ...)
- le village de La Rouvière, isolé dans la plaine du Gardon autour de St-Chaptes, une butte, constitue un signal visible de partout, particulièrement remarquable ;
- les villages de Saint-Maximin et de Collias ;
- la quasi-totalité des villages de la plaine d'Uzès ou des garrigues d'Uzès et de St-Quentin la Poterie ;
- le village de Vers-Pont du Gard
- les villages de la petite plaine de Brouzet-les-Alès et Navacelles ;
- les villages de la haute-vallée de la Cèze ;
- ..

Cette richesse s'exprime également au travers du nombre important (138 au total) et de la diversité des monuments inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques :

- ✓ des châteaux : Pouzilhac, Rabasse, Theyrargues, Fan, Blauzac, La Fare, St-Chaptes...
- ✓ des enceintes urbaines et fortification : Castellas de Belvezet, enceinte de Brignon, ...
- ✓ des grottes : grotte des Colonnes, grottes préhistoriques de Labaume-Latrone, grotte préhistorique dite de la Balauzière ;
- ✓ des menhirs et oppidum : Oppidum protohistorique du Grand Ranc, de Maoussip ou Mououssipe, Menhir de la Pierre Plantée, ...

<i>Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ?</i>	<i>Dispositifs de protection, gestion et valorisation ?</i>
Ces éléments patrimoniaux ne semblent pas vraiment menacés (pas plus qu'ailleurs). Le patrimoine bâti est même plutôt bien restauré et valorisé. Mais leur valeur est « affectée » par les effets du développement de l'urbanisation de l'espace qui les entoure (pression foncière, mitage, habitat moderne, ...).	Dispositif de protection des sites et monuments assuré par la STAP du Gard

3.3.4 Les autres éléments identitaires

Au sein de ce patrimoine, **plusieurs thématiques identitaires du territoire** (valeur locale forte) semblent se dégager :

La soie : dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire, la soie était particulièrement développée sur ce territoire. Sur une centaine de sites ou bâtiments industriels qui ont existé sur le territoire, il y en a une dizaine qui mériteraient d'être mieux valorisées car encore dans un bon état de conservation (anciens bâtiments industriels à Vézénobres, Lussan ou Barjac, mais aussi à Bagnols/Cèze, éléments agricoles, ...). Sur les autres communes du périmètre d'étude, on peut trouver d'autres bâtiments, témoins de cette activité mais qui n'ont que peu d'intérêt (petits bâtiments le plus souvent).

Quoiqu'il en soit il serait intéressant, dans certains secteurs, de « redonner à voir » les traces de ce patrimoine qui a marqué l'histoire du territoire.

La pierre : le territoire a une tradition forte d'exploitation de carrières antiques avec notamment des carrières encore en activité sur la commune de Vers-Pont du Gard (qui ont servi à la construction du Pont du Gard), mais aussi à Montpezat (carrières qui ont alimenté les constructions de Nîmes) ou à St-Quentin-la-Poterie. Ces différents sites ont fait l'objet de fouilles archéologiques. Deux sites liés au patrimoine industriel sont protégés au titre des Monuments Historiques (sur les 30 en Région et les 6 dans le Gard soit 1/3) : Montpezat (Carrière de Mathieu) et Vers-Pont du Gard (carrière romaine de l'Estel sud).

La terre : St-Quentin la Poterie, épiscentre d'une région vouée depuis toujours aux arts de la Terre et du Feu est le premier village du Gard à bénéficier du label Ville et Métiers d'Art. Saint-Victor-des-Oules, qui dispose d'un étonnant sous-sol (un gisement inépuisable d'argiles réfractaires aux couleurs variées) et qui a accueilli des générations de potiers, accueille aujourd'hui une École des Arts Céramiques. L'association "Les Céramistes de l'Uzège", rassemblent des professionnels de la céramique, potiers, sculpteurs, créateurs, installés dans le Gard, autour de la ville d'Uzès. Elle engage des actions afin de faire connaître et promouvoir leur travail.

La préhistoire : Le périmètre d'étude présente deux éléments patrimoniaux préhistoriques importants avec un sérieux potentiel de valorisation :

- la zone des garrigues du Gard et de l'Uzège est l'une des quatre zones où s'exprime l'art mégalithique avec les statues menhirs (les autres étant la Corse, la basse Durance et l'Aveyron). A ce jour, il n'y a pas de démarche particulière de valorisation des sites existants ou anciens ;
- la grotte de Baume-Latrone à Russan renferme des dessins récemment datés, qui sont parmi les plus vieux du monde (37 000 ans). Ce site pourrait être le fer de lance d'un programme de valorisation du patrimoine préhistorique sur un axe Nord-Sud entre la Grotte-Chauvet et le Gardon.

D'une manière moins importante, car étendue à l'ensemble de la région, on peut évoquer également l'activité viticole avec notamment quelques caves coopératives intéressantes dont les productions mériteraient d'être mieux valorisées. Plus globalement c'est toute la richesse des productions agricoles actuelles (figues, abricots, cerises, truffes, ...) ou plus anciennes (régliasse, asperge, lavande, pois chiche, ...) qui peut être évoqué également au titre de la richesse culturelle du territoire.

Enfin le territoire présente un **patrimoine « vernaculaire »** très riche et diversifié lié à l'héritage agricole (capitelles, mas, murets, terrasses, ...), à l'eau (fontaines, lavoirs, ponts, moulins, ...), au passé religieux (calvaires, temples, ...), ... Mais aussi les moulins à vent au Nord, l'ancienne voie de chemin de fer entre Laudun et Alès, les charbonnières à Aigaliers,

Synthèse de l'évaluation du patrimoine culturel

Légende de la carte de synthèse sous format A3

Intérêts	Éléments	Dispositifs de protection / valorisation
Intérêt national 	Pont-du-Gard	Site classé, Patrimoine mondial de l'UNESCO, Grand site de France
	Uzès	Sites classés, secteur sauvegardé Monuments Historiques, Ville d'Art et d'Histoire
	Ancienne Chartreuse de Valbonne	Site classé, monuments historiques
Intérêt régional 	Village de Lussan et ses Concluses	Site inscrit, "village de caractère du Gard"
	Village de Vézénobres et Village de Montclus	Site inscrit (Village et ses abords) et "Plus beaux villages de France"
	Village de La -Roque-Sur-Cèze	Site inscrit "Gorges de l'Ardèche et "Plus beaux village de France"
Intérêt local	Villages perchés	Sites inscrits pittoresques
	Châteaux	Monuments Historiques
	Fortifications	Inventaire du petit patrimoine sur certains secteurs
	Grottes	
	Menhirs	
Autres éléments identitaires	Soie	Pas de dispositif
	Pierre	Carrières antiques protégées
	Terre (Poterie et métier d'Art)	Ville et Métier d'Art, association locale
	Préhistorique	Pas de dispositif
	Activité viticole (cave coopérative)	Dispositif régional de valorisation
	Activité agricole	Démarche "Qualité" (AOP) sur les productions actuelles. Pas de dispositif pour les productions "oubliées"

Le patrimoine culturel du territoire constitue, comme le paysage, un élément identitaire fort de ce territoire, marqué par le Duché d'Uzès et la Romanité. Le Pont du Gard, patrimoine mondial de l'UNESCO, les vestiges de l'ancien aqueduc romain et la Ville d'Uzès, Ville d'Art et d'Histoire, sont reconnues sur le plan national, voire international. Au cœur d'un massif forestier exceptionnel, avec un ensemble bâti encore complet et notamment avec le plus grand cloître de France, la Chartreuse de Valbonne présente tous les critères d'un patrimoine d'intérêt national.

Mais cette richesse s'exprime aussi à travers l'ensemble du territoire qui dispose d'une identité culturelle forte liée à son histoire et ses savoir-faire (activités liées à la soie, la pierre, la poterie ou à la terre, tout un panel de productions agricoles actuelles ou passées) mais également à **son patrimoine bâti** encore bien préservé. Les **villages de Vézénobres, Lussan, Montclus et la Roque-sur-Cèze** apparaissent comme des éléments forts de ce patrimoine. "L'archipel de villages" typiques (dont certains de caractères), plus d'une centaine de monuments historiques et l'ensemble du patrimoine vernaculaire complètent la richesse patrimoniale de ce territoire.

L'ensemble de ces éléments ne semble pas particulièrement directement menacé. Les modifications des paysages dans lesquels ils s'insèrent peuvent, par contre, porter préjudice à leur valorisation (urbanisation, déprise agricole, ...). **Mais l'étendu de ce patrimoine culturel et son identité historique sont très souvent méconnus et de plus en plus oubliés** (avec le temps qui passe). Dans certains cas, les traces de ce patrimoine qui a marqué l'histoire du territoire ont même disparu.

Aussi, il semble évident que **les dispositifs de valorisation existants ne répondent que très partiellement à leur préservation et sont insuffisants pour** en faire un véritable levier de développement économique et social. D'autant que la **perte d'identité locale est accentuée par les phénomènes de migrations de population importante qu'a connus le territoire et qui devraient s'intensifier dans les années à venir.**

Cette faiblesse ne s'applique pas pour le site du Pont du Gard pour lequel l'Établissement Public de Coopération Culturelle lui confère un statut économique et social équivalent à celui du Louvre et de Versailles. Cet établissement pourrait, à ce titre, avoir une place particulière dans une telle politique culturelle à l'échelle de l'ensemble du territoire qui revêt de nombreux vestiges antiques méconnus ou sous-valorisés.

Synthèse de l'évaluation des patrimoines

La synthèse de l'analyse des patrimoines sur le périmètre des 119 communes permet de répondre à la question de leurs valeurs et de leurs menaces à travers les caractéristiques suivantes :

- Le patrimoine présente-t-il une valeur reconnue à l'échelle régionale ou nationale pouvant justifier d'un label PNR ? Il s'agit là de déterminer si les patrimoines du territoire sont particulièrement rares ou typiques conférant au territoire concerné une responsabilité particulière
- Le patrimoine présente-t-il une cohérence à l'échelle du périmètre concerné ? Il s'agit ici d'analyser le caractère identitaire et la cohérence des patrimoines à l'échelle de l'ensemble du périmètre.
- Ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ? La valeur patrimoniale est-elle menacée au regard des caractéristiques et des évolutions du territoire ? Il s'agit ici de déterminer si les enjeux de développement peuvent fragiliser ou menacer les patrimoines en question.
- Existe-t-il déjà des dispositifs de protection de ces patrimoines ? Si le territoire présente déjà des dispositifs de protection et de gestion, il s'agit ici de déterminer l'adéquation de ces outils au regard des patrimoines et des éventuelles menaces pesant sur eux.

Le tableau ci-dessous résume les quatre caractéristiques présentées ci-dessous pour les trois éléments patrimoniaux analysés (patrimoines paysagers, naturels, culturels). Une qualification de chacune des caractéristiques est apportée selon 4 niveaux (0 : valeur nulle du critère, + : valeur faible du critère, ++ : valeur forte du critère, +++ : valeur très forte du critère)

PATRIMOINES	VALEUR Intérêt régional / national)	COHERENCE (/ périmètre)	MENACES (fragilités, menaces)	DISPOSITIFS protection/gestion
Paysagers	++ Garrigues = paysage régional « exceptionnel » originalité paysagère/réseau des PNR	+++ Prégnance forte des Garrigues	+++ Étalement urbain Aménagement (réseaux routiers, sites d'activité) Déprise agricole	++ Sites inscrits/classés, PLU, SCOT, chartes paysagères, grands sites
Naturels	+++ Six ensembles naturels de grandes valeurs	++ La Cèze et le Gardon, les rapaces, les milieux secs	++ Déprise agricole Gestion quantitative et qualitative de l'eau Dérangement Étalement urbain	++ 4 sites Natura 2000 APPB, RNR Patrimoine mondial
Culturels	+++ Deux « monuments culturels » majeurs Un bâti lié aux paysages Un patrimoine local/identitaire à valoriser	++ Sites isolés mais une cohérence « historique » à retrouver et valoriser	+ Pas de menaces directes Effets indirects de la dégradation de l'espace environnement Perte de l'identité locale culturelle (histoire,)	+ Patrimoine mondial Sites classés, inscrits Valorisation des sites à conforter Pas de dynamique globale à l'échelle du territoire

N.B : Les activités ayant un impact positif sur les patrimoines n'ont pas été intégrées dans le tableau. C'est le cas notamment de l'élevage ovin qui est garante du maintien d'une qualité paysagère et d'un patrimoine naturel diversifié. On peut le lire en négatif dans le chapitre menaces / déprise agricole. Ces activités "favorables" sont présentées dans les chapitres suivants notamment celui relatif aux tables rondes.

Une bonne partie du territoire présente un **patrimoine reconnu** et répond aux **attentes nationales dans ce domaine**. Avec 6 ensembles de valeur patrimoniale nationale et régionale dont **2 de très fort intérêt (Gorges du Gardon et Plateau de Lussan)**, des espèces et des milieux

d'importance nationale, le **patrimoine naturel du périmètre d'étude semble pouvoir justifier à lui seul le label Parc naturel régional**. Le maintien et le développement de pratiques agricoles extensives, une gestion concertée de la ressource en eau et la gestion de la fréquentation dans les espaces sensibles sont au cœur des enjeux de demain. Au-delà des espaces de forte biodiversité, le maintien de la valeur patrimoniale du territoire passera par la **préservation des connexions biologiques** entre ces espaces en cours de définition au niveau régional à travers le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

C'est sans doute sur le **plan paysager que la cohérence territoriale est la plus forte**. Qualifié de "paysage exceptionnel" par l'atlas régional du Languedoc-Roussillon, les garrigues constituent sans ambiguïté **un patrimoine paysager remarquable** et tout particulièrement dans **3 secteurs « majeurs » (gorges du Gardon, Uzès et sa plaine environnante, plateau de Lussan/Gorges de la Cèze)**.

Mais la composition paysagère des coteaux et la préservation des plaines agricoles des garrigues sont des enjeux majeurs de l'aménagement qualitatif de ce territoire (maîtrise de l'étalement urbain et du développement des activités ou des infrastructures, maintien de la mosaïque des paysages agricoles et viticoles, ...).

La **qualité du paysage, qui constitue le principal facteur d'attractivité du territoire tant résidentielle que touristique**, fait depuis longtemps l'objet d'un **large consensus local**. Ainsi, de nombreux dispositifs réglementaires et contractuels prennent déjà en compte la qualité du paysage et apportent des éléments de réponse à sa préservation. (Documents d'urbanisme communaux, SCOT, charte paysagère, ...). **Cet engagement en faveur des paysages des garrigues est à saluer et laisse à penser que les acteurs locaux sont à même de porter une ambition encore plus forte**. Car malgré les dispositifs en place, les **menaces semblent perdurer** encore aujourd'hui et les **pressions risquent de s'intensifier** à l'avenir.

Avec le **Pont du Gard**, patrimoine mondial de l'UNESCO, les vestiges de l'ancien aqueduc romain et la **Ville d'Uzès**, Ville d'Art et d'Histoire, le patrimoine culturel bénéficie d'une **renommée nationale voire internationale**. Au cœur d'un massif forestier exceptionnel, avec un ensemble bâti complet et notamment avec le plus grand cloître de France, la Chartreuse de Valbonne présente tous les critères d'un patrimoine d'intérêt national. Mais c'est l'ensemble du territoire qui dispose d'une identité culturelle forte liée à son histoire et à **son patrimoine bâti** encore bien préservé. Les **villages de Vézénobres, Lussan, Montclus et la Roque-sur-Cèze** apparaissent comme des éléments forts de ce patrimoine. "L'archipel de villages" typiques (dont certains de caractères), plus d'une centaine de monuments historiques et l'ensemble du patrimoine vernaculaire complètent la richesse patrimoniale de ce territoire.

L'ensemble de ces éléments ne semble pas particulièrement directement menacé (hormis par le temps qui passe). Les modifications des paysages dans lesquels ils s'insèrent peuvent, par contre, porter préjudice à leur mise en valeur (urbanisation, déprise agricole, ...).

Quoi qu'il en soit, les dispositifs de valorisation économique et sociale mis en place à ce jour semblent bien en deçà de ce que l'on pourrait attendre au regard de cette richesse (hormis pour le Pont du Gard). Compte-tenu des **phénomènes de migrations de population importante qu'a connus le territoire et qui devraient s'intensifier dans les années à venir, une politique culturelle ambitieuse serait une réponse intéressante à la perte d'identité locale observée**.

Le périmètre des 119 communes présente **une valeur patrimoniale indéniable** que ce soit sur les critères paysagers, naturels ou culturels (cf. carte de synthèse A3). Le **niveau de fragilité et de menaces** sur ces patrimoines sont par ailleurs relativement importants notamment sur le volet paysager. Par ailleurs, les outils mis en place actuellement sur le territoire ne répondent qu'en partie à la préservation de ces patrimoines.

4. Evaluation de la motivation des élus et des acteurs locaux pour créer un PNR ?

4.1 Méthode

Les rencontres individuelles

Des rencontres individuelles ont été réalisées au début du travail et après le 2^{ème} comité de pilotage :

- ✓ En amont du COPIL n°2, sur la base d'un questionnaire d'entretien (cf. en annexe) qui a pu être adapté selon les interlocuteurs, une vingtaine de personnes a été interrogée (cf. annexe) sur à la fois les enjeux majeurs du territoire et sur la position de leur structure par rapport à l'outil PNR
- ✓ Entre le COPIL n°2 et n°3, toutes les structures intercommunales (8 EPCI, 4 SCOTs, 4 Pays, 2 EPTB, SMGG) ont été rencontrées sur la base d'une grille d'entretien adaptée à chaque structure ainsi qu'une dizaine d'acteurs territoriaux (cf. annexe)

Les groupes constitués

Des temps d'écoute et d'échanges ont été organisés dans le cadre de groupes constitués. Le tableau ci-dessous présente les différents groupes, leur composition, leurs objectifs, le nombre de personnes concernées en moyenne et le nombre de réunions réalisées :

	COtech	COPIL	Tables rondes	Conférences territoriales	Séminaires
Elus		Pays, SCOT, SAGE Intercos	X (1 par thème)	Pays, SCOT, SAGE Intercos	Pays, SCOT, SAGE Intercos Communes
Techniciens	Pays, SCOT, SAGE, Intercos*	Pays, SCOT, SAGE Intercos	X (Experts)	Pays, SCOT, SAGE, DREAL	Pays, SCOT, SAGE Intercos Communes
Acteurs économiques		X	X (Experts)	X (quelques présidents)	X
Associations		X	X (Experts)	X (quelques présidents)	X
Partenaires techniques et financiers	DREAL, CR, CG	DREAL, CR, CG	X (Experts)	DREAL, CR, CG	DREAL, CR, CG AERMC
Objectifs / missions	<u>Préparation</u> de tous les documents et de toutes les réunions	<u>Validation</u> des points d'étapes + suivi global de l'étude	<u>Validation des enjeux</u> / orientations / mesures	<u>Proposition</u> Qui fait quoi ?	<u>Échanges</u> autour des points d'étapes et synthèse
Nombres de personnes en moyenne	15	70	10 par table	12	120
Nombre de réunions et dates	3 réunions 17/01/2013 08/04/2013 17/09/2013	3 réunions 22/02/2013 19/04/2013 17/06/2013	4 réunions 04/06/2013 (2) 05/06/2013 11/06/2013	2 temps d'échanges 03/06/2013 18/07/2013	1 séminaire 18/03/2013

Dans le cadre de ces 13 temps d'échanges et d'écoute, ce sont donc près de 500 personnes qui ont été mobilisées en cumulé.

4.2 Résultats

4.2.1 Les rencontres individuelles

La 1^{ère} série de rencontres individuelles (janvier-mars 2013)

Lors de cette phase de démarrage du travail, une quinzaine d'acteurs clefs ont été rencontrés sur la base d'une grille d'entretien envoyée préalablement. Ces rencontres avaient un double objectif de communication des objectifs de l'étude et de partage des enjeux territoriaux du périmètre d'étude. C'est ainsi que les interlocuteurs des structures suivantes ont été rencontrés :

- Les collectivités territoriales (conseil général et conseil régional) et l'Etat pour s'accorder sur leurs attentes et les modalités de gouvernance de l'étude
- Les structures techniques disposant d'une vision des enjeux territoriaux : le CAUE, le Comité départemental du tourisme, l'Agence d'Urbanisme, le Conservatoire d'Espace Naturel du Languedoc-Roussillon
- Les acteurs socio-économiques : la chambre d'agriculture
- Les collectivités au cœur du projet : le SCOT Uzès-Pont du Gard, le Pays Uzège Pont-du Gard et la ville d'Uzès, EPCC du Pont Du Gard, SMAGE des Gardons
- Les acteurs de la société civile : collectif Uzège Pont du Gard Durable

La 2^{ème} série de rencontres individuelles (avril-septembre 2013)

Suite au rendu du rapport n°1, une deuxième série de rencontres a été organisée pour échanger sur les enjeux pointés lors du rapport n°1 et préparer les tables rondes thématiques. C'est ainsi que les structures suivantes ont été rencontrées :

- Des gestionnaires des éléments clefs du patrimoine : Chartreuse de Valbonne et commune de Lussan
- Des acteurs touristiques : commune de Méjannes le Clap et de Saint Privat de Champclos, l'Office du tourisme de Vézénobres, le Pays d'Uzège Pont Du Gard
- Des collectivités : le conseil général du Gard,
- Des acteurs de la société civile : collectif Uzège Pont du Gard Durable, Michel Wienin

Synthèse des rencontres :

Ces rencontres ont permis d'orienter le diagnostic de la phase 1 et de préparer le contenu des tables rondes. Elles ont également permis de cerner les attentes et les craintes par rapport à l'outil PNR. Le besoin d'explication a été nécessaire pour toutes les familles d'acteurs qui ont manifesté de l'intérêt pour le projet. Beaucoup d'acteurs rencontrés lors de ces deux phases ont ensuite participé aux instances de concertation (comité de pilotage, séminaire, tables rondes), le contact direct ayant permis assez souvent des échanges approfondis.



4.2.2 Les rencontres avec les structures intercommunales

Présentation des structures

Le périmètre d'étude est déjà bien structuré et les procédures de territoire sont en place : **8 Intercommunalités à Fiscalité Propre** (dont 6 "à cheval" et 3 Communautés d'Agglomération), **4 SCOT**, **4 Pays** (dont 1 – le Pays Vidourle-Camargue- concerne seulement 1 commune du périmètre d'étude), **2 Syndicats de Bassin** (Cèze et Gardons), un **pôle métropolitain Nîmes-Alès**

SCOTS du territoire d'étude

	Date d'approbation	Grenelle ?
SCOT Uzège Pont du Gard	2008	Délibération prise le 12/12/12
SCOT Sud du Gard	2007	En réflexion
SCOT du Pays des Cévennes	Prévu en 2013	Oui
SCOT du Gard Rhodanien	Prévu en 2014	Oui
<i>Pays du territoire d'étude</i>		
	Contrat	Structure porteuse ?
Pays Uzège Pont du Gard	2007-2013	Association
Pays des Garrigues et Costières de Nîmes	2007-2013	Syndicat Mixte
Pays des Cévennes	2007-2013	Syndicat Mixte
Pays Vidourle-Camargue	2007-2013	Syndicat Mixte
<i>Syndicats de bassin du territoire d'étude</i>		
	Période	Renouvellement ?
SMAGE des Gardons (EPTB)	Contrat de rivière en cours (2010-2015) PAPI 2 en cours (2013-2016) Fin 1 ^{er} SAGE (2001-2012)	Nouveau SAGE en cours de validation
ABCèze (EPTB depuis 2013)	Contrat de rivière à mi-parcours (2011-2015)	Préparation du 1 ^{er} PAPI (d'intention) 2013-2016 et SAGE (étude d'opportunité engagée)

D'autres structures intercommunales existent sur le territoire d'étude notamment le **Syndicat Mixte des Gorges du Gardon**. L'enjeu des entretiens avec elles étaient les suivants".

- ✓ Un projet de territoire comme un PNR est aussi l'occasion de se poser la question de **l'optimisation des enveloppes territoriales** et de la **simplification du paysage institutionnel** qui peut prendre plusieurs formes : suppression de couches administratives par fusion de structures, mutualisation de missions et répartition de compétences, ingénierie partagée...). Dans cette perspective, quelques questions clefs semblent d'ores et déjà incontournables :
- ✓ Les **EPCI à fiscalité propre** seront appelés à approuver la charte du PNR et à adhérer au Syndicat Mixte du PNR. La plupart étant "à cheval", quels dispositifs envisager pour que la Charte arrive à **concerner toutes les communes des EPCI** ?
- ✓ Les **SCOTs** doivent être compatibles avec les orientations de la Charte du PNR. La loi Grenelle ayant renforcé les SCOT comme véritables "**documents pivots**" de l'aménagement du territoire, **quelles articulations pertinentes** entre les SCOT et le PNR ?
- ✓ Les **SAGE et les PNR** doivent prendre en compte leurs **orientations réciproques** (document de même niveau). Les SCOTs devant être compatibles avec les SAGE. Quelle **plus-value de la Charte PNR** ?
- ✓ Comment optimiser les **relations entre les procédures de planification** (SCOT, SAGE) et les **procédures contractuelles** (Pays) sachant qu'un PNR couvre les deux domaines ?

Les EPCI

Compte-rendu des rencontres

Dates et personnes rencontrées des EPCI du territoire d'étude

Date	EPCI	Personnes (les élus sont soulignés)
14/05/13	Pays d'Uzès	Christophe VIEU (directeur)
15/05/13	Nîmes Agglomération	Cédric BOHUN (Resp service DD)
16/05/13	Gard Rhodanien	<u>Christian BONNET</u> (VP ADT), Daniel MICHEL (directeur de Pôle), Marie JOLY (CM environnement)
21/05/13	Alès Agglomération	Patrick CATHELIN (DGA) et Stéphane SAINT-PIERRE (AMO)
22/05/13	Lens Gardonnenque	Karine ANGOSTO (directrice)
23/05/13	Pont-du-Gard	Guilhem QUAIREL (directeur)
	Cèze Cévennes	Pas de rencontre souhaitée suite à la délibération négative de la commune d'Allègres-les-Fumades

Principales remarques sur le fond (PNR, articulation) et sur la forme (gouvernance – délais) de l'étude

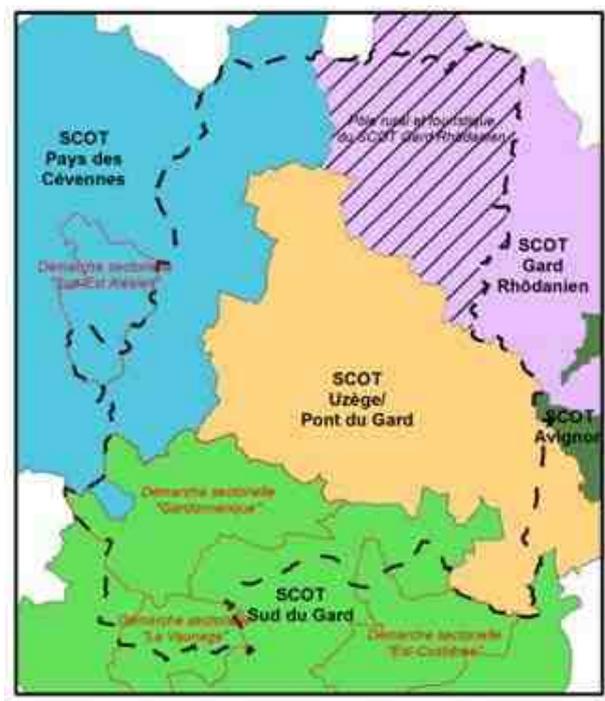
EPCI	Remarques de fond	Remarques forme / méthode
Alès Métropole	Le périmètre est grand et les territoires concernés peuvent être très différents Le projet métropolitain donne un nouveau souffle à Alès Les projets de développement sur Vézénobres apparaissent difficilement compatibles avec un PNR PNR peut recristalliser des positions frontales entre protecteurs et développeurs Le fait que l'Agglo soit coupée pose un problème	La procédure de prise de décision interroge l'agglo : quelle forme cela doit prendre et quel degré de formalisation (avis en COPIL, délibération, délibération avec information des communes). L'agglo n'a pas l'habitude de délibérer sans que les communes soient informées / associées
Gard Rhodanien	Ce projet peut être une chance pour le territoire Attention aux contraintes supplémentaires (sentiment d'exaspération chez les élus) Attente de l'outil sur tourisme, eau et pédagogie - sensibilisation	Le calendrier accéléré n'est pas un problème
Leins Gardonnenque	Le bois des Lens est coupé en 2, cela pose un problème Position de territoire intermédiaire à la recherche d'identité avec les agglos La CDC ne se retrouve pas dans l'entité territoriale du Pays	Beaucoup de réunions, peu de participation mais le Pays représente la CDC L'étude arrive après la fusion des intercos qui a demandé beaucoup d'énergie Sentiment que cette phase de l'étude est importante
Nîmes Agglomération	Pas de commande politique pour travailler sur le PNR L'enjeu économique et touristique ne ressort pas assez du rapport n°1	
Pont-du-Gard Pays d'Uzès	Souhait d'un périmètre d'étude cohérent avec la CDC Territoire sous doté en ingénierie L'enjeu n°1 c'est le logement Revenu fiscal moyen est de 21 000 € dans le CDC (26 000 au niveau national) Si PNR se crée il faut qu'il colle au découpage des intercos PNR peut être intéressant pour changer d'échelle sur quelques sujets (prospective ADT, très haut débit, habitat) Études du pays pas toujours suivies d'effet	Si le PNR se crée, il faudra bien choisir le nom Pas le bon moment pour ce travail car intercos nouvelles et doivent elles-mêmes mutualiser avec les communes (et notamment Uzès)

EPCI	Freins	Atouts	Actions emblématiques exprimées ou perçues
Alès Métropole	Couper une dynamique de territoire existante, contraintes environnementales + découpage du territoire	Aucun à priori	Filière sanglier
Gard rhodanien	Réglementation supplémentaires	Images, Label, développement touristique	Conforter le pôle touristique et rural du SCOT, ingénierie environnement
Leins Gardonnenque	Aucun à priori	Label et développement touristique	Maison de Pays et soutien aux agriculteurs
Nîmes Métropole	Contraintes environnementales / développement économique	Aucun à priori	Hébergement touristique et tourisme d'affaire, ouverture garrigues
Pont du Gard	Coupure de l'EPCI, contraintes environnementales	Développement touristique, déplacements doux, concertation avec la société civile	Voie verte Aramon - Uzès
Pays d'Uzès	Complexification des prises de décisions de la mise en œuvre des actions des EPCI	Mutualisation inter EPCI	Ingénierie, guichet unique, haut-débit

Synthèse

- ✓ Les EPCI « sortent » de fusions ce qui a demandé beaucoup d'énergie et de temps, une nouvelle réflexion semble pour beaucoup difficile à enclencher alors que leurs nouvelles structurations viennent juste d'être mises en place
- ✓ Le rapport n°1 n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est que le volet développement économique mériterait d'être précisé. Il est à noter des demandes d'intégration de l'intégralité des EPCI dans le périmètre d'étude
- ✓ Les EPCI ont des perceptions différentes par rapport à l'outil PNR qui va de l'intérêt certain à une grande méfiance par rapport aux contraintes supplémentaires et la complexification des prises de décisions.
- ✓ Des actions engagées par les EPCI sont déjà dans un « esprit PNR » : maison de Pays, soutien aux agriculteurs, voie verte, PECT...
- ✓ Malgré les dispositifs existants, il a pu être mis en évidence des plus-values potentielles de l'outil PNR : label/image, développement touristique, mutualisation inter-EPCI, énergie, déplacements doux

Compte-rendu des rencontres



Des entretiens ont été réalisés avec les responsables techniques et politiques des 4 SCOT concernés par le périmètre d'étude.

SCOT Sud du Gard – Vincent ALLIER, Vice-Président et Pascal LABURTHER, Directeur

SCOT Uzège Pont du Gard – Ludovic BASTID, Directeur

SCOT du Gard Rhodanien – Claire MADELAINE, Directrice

SCOT du Pays des Cévennes – Patrick CATHELIN (DGA) et Stéphane SAINT-PIERRE

La carte ci-contre représente les territoires des différents SCOTs. Des éléments d'analyse des « superpositions territoriales » entre les SCOT et le périmètre d'étude sont évoqués dans la note ci-après.

Sur la carte ci-avant ont également été reportées les démarches sectorielles engagées par l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne sur les territoires des SCOT Sud du Gard et Pays des Cévennes.

L'articulation PNR/SCOT s'appréhende en effet différemment en fonction des SCOT compte-tenu de leur état d'avancement et de l'importance des « zones de superposition » avec le périmètre d'étude.

Etat d'avancement des SCOT concernés par le périmètre d'étude

SCOT	Date d'approbation	« Grenellisation »	
		Prise en compte	Date approbation
Sud du Gard	2007	En réflexion	Fin 2016 (voir 2017)
Uzège/Pont du Gard	2008	Délibération le 12/12/12	Fin 2016
Gard Rhodanien	Prévu en 2014	Oui	
Pays des Cévennes	Prévu en 2013	Oui	

Compte-tenu du temps nécessaire à l'élaboration de la Charte de l'éventuel PNR, il est évident que tous les SCOT auront été arrêtés avant la création du PNR (« Grenellisation » incluse).

Éléments d'analyse de la superposition territoriale des SCOT avec le périmètre d'étude

SCOT	Nbre commune	Dont celles concernées par le périmètre d'étude			Population 2009	Dont celle concernée par le périmètre d'étude		
		Nombre	% du SCOT	% du périmètre		Nombre	% du SCOT	% du périmètre
Sud du Gard	79	25**	32	22	358 890	35 141	10	34
Uzège/Pont du Gard	48	44	92	38	49 302	43 078	87	41
Gard Rhodanien	42	21	50	18	66 493	13 743	21	13
Pays des Cévennes	103*	26*	25	22	148 619	12 188	8	12
		116**		100,00%		104 150		100,00%

* : dans le Gard ; ** : 3 communes pour partie

La problématique d'articulation PNR/SCOT ne s'exprimera pas de la même manière en fonction des SCOT :

- pour celui de l'Uzège/Pont du Gard, la situation est particulière avec un recoupement de 92% sur le nombre de communes. Seule 4 communes du SCOT ne sont pas concernées par le périmètre d'étude. Cette forte superposition se retrouve également au niveau de la population. Plus de 40% de la population du périmètre d'étude est concernée par ce SCOT ;
- pour le SCOT du Sud du Gard, le recoupement en nombre de communes est moins important (32% de ses communes, 10% de ses habitants). Par contre, pour le périmètre d'étude la superposition est importante puisque 34% de la population est concernée par ce SCOT (presque autant que pour celui de l'Uzège/Pont du Gard).
- le Gard-Rhodanien est concerné pour la moitié de ses communes par le périmètre d'étude mais seulement pour 20% de ses habitants. Cette situation démographique est cohérente avec la notion de « pôle rural et touristique » définie au sein de ce SCOT pour ces communes « de superposition »
- c'est avec le SCOT du Pays des Cévennes que la superposition est la moins importante (25% de ses communes, 8% de ses habitants). Même si, comme pour le SCOT Sud du Gard, la zone de superposition correspond à 22% du périmètre d'étude (en nombre de communes), la part de la population du périmètre d'étude concerné par ce SCOT n'est que de 12%.

Les 21 communes du périmètre d'étude concernées par le SCOT Gard Rhodanien correspondent aux communes constituant le pôle « rural et touristique ». 3 autres communes du SCOT sont rattachées à ce pôle : Le Garn, Aiguèze et Laval-St-Roman

Synthèse

Les entretiens réalisés permettent de dégager quelques idées fortes relatives à la faisabilité et l'opportunité de créer un PNR sur ce territoire.

- ✓ Les interlocuteurs rencontrés ont validé l'analyse présentée dans le rapport n°1 relative à la valeur des paysages et aux enjeux de développement qualitatif de l'urbanisation. Ils attendent du rapport n°2 des éléments liés à l'intérêt économique du projet de PNR.
- ✓ Nous n'avons pas perçu vis à vis de la perspective de mise en place d'une Charte de PNR sur ce territoire ... mais pas d'enthousiasme non plus.
- ✓ Les inquiétudes des élus vis à vis des contraintes supplémentaires que pourrait générer ce projet de PNR, notamment dans le domaine de l'urbanisme, ont été réitérées. Les personnes rencontrées ont reconnu que ces craintes s'exprimaient déjà au niveau de la mise en œuvre des SCOT.
- ✓ Ils ont salué les modalités de réalisation de l'étude, qui attache beaucoup d'importance à valoriser "ce qui existe déjà" (notamment pour le SCOT d'Uzège/Pont du Gard et du Sud du Gard qui sont déjà arrêtés). Dans ce cadre, il leur semble important de reconnaître la volonté des élus de ce territoire qui ont décidé de mettre en place un SCOT avec un contenu prescriptif (ce dernier devant encore s'intensifier à travers la « Grenellisation »).
- ✓ En cohérence avec le sujet d'une des 4 tables rondes organisées, les interlocuteurs ont reconnu l'intérêt de renforcer les ambitions et les moyens pour soutenir un développement qualitatif de l'urbanisation (renforcer l'ingénierie technique des collectivités dans ce domaine, renforcer le conseil aux particuliers, ...).

Les Pays

Compte-rendu des rencontres

Dates et personnes rencontrées des Pays du territoire d'étude

Date	Pays	Personnes (les élus sont soulignés)	Remarques
21/05/13	Pays des Cévennes	Patrick CATHELINÉAU (DGA) et Stéphane SAINT-PIERRE (AMO)	Même grille que pour EPCI
14/05/13	UPGD	<u>Édouard PETIT</u> (Président) et Agathe GIRARDIN (Directrice)	
22/05/13	Garrigues et Costières	Clémentine LE LAY (Directrice) et Frédéric CAMBESSEDES (CM)	
16/05/13	Gard Rhodanien	<u>Christian BONNET</u> (VP ADT), Daniel MICHEL (directeur de Pôle), Marie JOLY (CM environnement)	Même grille que pour EPCI

Synthèse des freins, atouts et actions emblématiques d'un futur PNR

Pays	Freins	Atouts	Actions fédératrices
Uzège Pont du Gard	Aucune	Occasion pour pays d'opérer une refondation dans le PNR s'il voit le jour	Energie, TVB, circuits courts
Gard Rhodanien	Aucune		Label, tourisme, agriculture, forêt
Pays des Cévennes			
Garrigues Costières de Nîmes	Le calendrier, la frilosité par rapport aux contraintes environnementales	Occasion pour le pays d'une redéfinition de ces objectifs, périmètre...	Ouverture des garrigues, tourisme,

Synthèse :

- ✓ Les Pays sont en cours de réflexion sur leur avenir, la démarche PNR est l'occasion pour certains de provoquer ou poursuivre cette démarche
- ✓ Le rapport n°1 n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est qu'il pose la question de l'avenir des Pays si le PNR se crée dans 6-7 ans
- ✓ Les interlocuteurs rejoignent l'importance des enjeux des tables rondes (urbanisme opérationnel, gestion des garrigues, préservation de la ressource en eau, valorisation du patrimoine culturel).
- ✓ Beaucoup d'actions ont été menées dans le cadre des Pays notamment des schémas (tourisme, numérique, habitat...) et la structuration de réseau d'acteurs (avril en balade, charte paysagère locale...) qui constituent un atout pour le territoire
- ✓ L'équilibre entre les exigences environnementales et le besoin de développement ne sera pas facile à trouver sur ce territoire contraint.
- ✓ Le PNR pourrait apporter une plus-value sur quelques sujets : énergie, déplacements doux, culture, gouvernance

4.2.3 Les instances de gouvernance de l'étude

Les comités de pilotage

Comité de pilotage	Dates	Nombre de personnes	Objets	Étapes / décisions
N°1	22/02/2013	80	Les fondamentaux des PNR (loi, attentes, principes...); Les actions dans les PNR (exemples au regard dans d'autres PNR); Les effets des PNR (ce que ça change pour un territoire);	Proposition de co-présidents issus de la société civile
N°2	19/04/2013	60	Présentation du rapport n°1 Validation des enjeux de la 2^{ème} phase	Validation du rapport d'expertise n°1 Élection des co-présidents
N°3	17/06/2013	50	Synthèse des rencontres avec les structures intercommunales Synthèse et enrichissement des tables rondes	Enrichissement des comptes-rendus des tables rondes Report de la tranche conditionnelle après les élections

La participation au comité de pilotage a été plutôt bonne avec un intérêt certain pour la démarche mais des questionnements sur le fondement de l'outil PNR et ses articulations avec les démarches existantes. Il à noter que la représentation de la société civile a été supérieure aux élus qui globalement ont rarement pris position. Une nette amélioration des contributions des participants a été faite du COPIL n°1 (où peu de prises de position ont été notées) au COPIL n°3 (où les conclusions des tables rondes ont été amendées). Tous les comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet du SMGG.

Le séminaire

Le séminaire du 18 mars avait pour objectif de faire s'exprimer les acteurs locaux sur les **éléments identitaires** du territoire et les **attentes** vis-à-vis de l'outil PNR.

La matinée a été consacrée à la fois à une présentation des fondamentaux des PNR et à un travail en atelier avec **uniquement les maires** autour de leurs attentes et leurs craintes. Ce travail a fait l'objet de deux ateliers où la diversité territoriale des communes présentes a été recherchée dans chaque atelier.

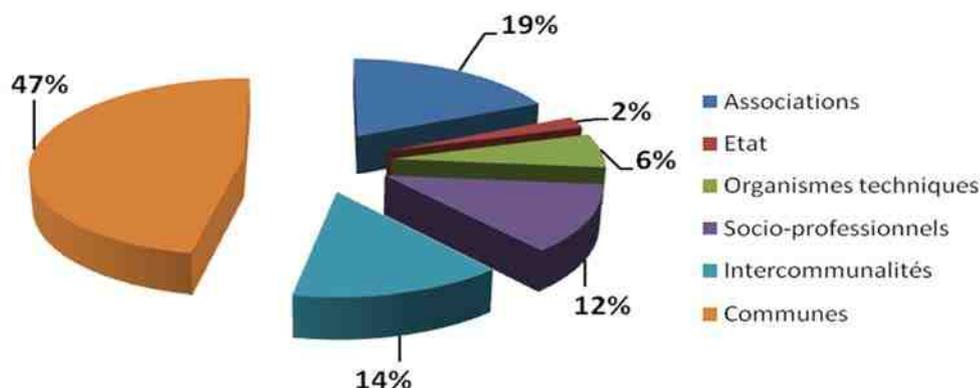
Pourcentage par grands groupes de personnes présentes lors du séminaire du 18 mars 2013 au Pont-du-Gard (100 personnes présentes)



Répartition par intercommunalité des maires présents lors du séminaire du 18 mars 2013 au Pont-du-Gard (47 personnes en tout)

L'après-midi, les élus d'intercommunalités, les associations, les socioprofessionnels et les partenaires techniques ont rejoint les maires pour des travaux en ateliers (autour de 20 personnes) lors desquels des questionnaires ont été remplis en lien avec les sujets clés de l'étude de faisabilité

- Quels sont les **éléments identitaires** du territoire ?
- Quels sont les **enjeux majeurs** auxquels devraient répondre le PNR ?
- Vos principales **attentes et inquiétudes** vis-à-vis du PNR ?
- Une **action fédératrice** structurante dans le territoire ?



Quels sont, d'après vous, les 3 éléments "identitaires" du territoire (qui caractérise le plus sa « singularité » aux niveaux départemental, régional et national) ?

Exemples : son climat, son relief, sa morphologie, son réseau hydrographique, sa faune, sa flore, ses milieux, ses paysages, ses pratiques culturelles, son architecture, son patrimoine rural, son historique, ses dynamiques, ses activités, ses savoir-faire, ...

Éléments identitaires majeurs	% cités
Garrigues et ses paysages	53%
Patrimoine bâti et architectural en pierres sèches	40%
Gorges du Gardon et de la Cèze (dont rivière)	36%
Milieux naturels notamment secs	31%
Le Pont du Gard	30%
Activité agricole spécifique des garrigues dont vignes	23%
Uzès, son patrimoine et ses paysages	21%

Quels sont, d'après vous, les 3 enjeux « majeurs » du territoire, auxquels devrait répondre le projet de PNR (interfaces fortes "protection/développement") ?

Exemples : un enjeu est une valeur matérielle ou morale que l'on risque dans une situation vis-à-vis d'un aléa. C'est donc ce que l'on peut gagner ou perdre

Pourcentages supérieurs à 20%

Enjeux majeurs	% cités
Maîtrise de l'urbanisation (mitage / paysages)	41%
Développement touristique durable	37%
Protection du patrimoine naturel	33%
Développement économique durable	31%
Accompagnement de l'agriculture	27%

Quelle serait votre principale attente pour la mise en place d'un PNR sur ce territoire ?

Ensemble des participants

Attentes majeures	% cités
Cohérence développement / protection du territoire	27%
Développement économique	24%
Mise en cohérence des différents enjeux territoriaux	19%
Protection des patrimoines	17%
Développement touristique	12%
Mise en valeur des patrimoines et du territoire	10%

Ensemble des maires

Attentes majeures	% cités
Développement touristique	37%
Label, notoriété, image, attractivité	30%
Développement économique	20%
Mise en valeur des patrimoines	20%

Quelle serait votre principale crainte / inquiétude pour la mise en place d'un PNR sur ce territoire ?

Craintes majeures	Tous sauf aires	Maires
Contraintes supplémentaires	31%	60%
Mille-feuilles	27%	47%

Les conférences territoriales

Les conférences territoriales ont été transformées en un déjeuner de travail le 03/06/2013 à Collias et une rencontre avec les élus du PNR du Haut-Languedoc. Les participants à ces temps d'échanges sont présentés dans le tableau ci-dessous, l'animation ayant été assurée par Christophe CAVARD, Président du Syndicat Mixte des gorges du Gardon et Fabrice VERDIER, Conseiller régional et maire d'une commune localisée dans le périmètre du projet :

Temps d'échange	Structures	Personnes	Fonctions
-----------------	------------	-----------	-----------

03/06/2013	CDC Pays d'Uzès :	Jean-Luc CHAPON	Président
	CDC Pont-du-Gard ;	Gérard PEDRO	Président
	Alès Agglo :	Christophe RIVENQ, Patrick CATHELINEAU	Directeur Général Directeur Service
	CDC Leins-Gardonnenque :	Renaud ANDRE	Président
18/07/2013	CA Gard Rhodanien :	Christian BONNET	Vice-président
	CDC Cèze Cévennes :	Chantal VINOT	Vice-présidente
	CDC Pays d'Uzès :	Christian PETIT	Maire Baron
	CDC Pont-du-Gard :	Sandrine PERIDIER	Maire Saint-Bonnet du Gard
	CA Gard Rhodanien :	Raymond APARIS	Maire Collias
	SCOT Bassin Avignon	Christian BONNET	Vice-président
	Pays Uzège PDG :	Alain FARJON	Directeur
	Chambre d'Agriculture	Jean-Clément TERMOZ	Administrateur
	SMGG	Sylvie AMALRIC	Administratrice
		Lydie LINGLIN	Vice-présidente

Ces échanges ont permis de :

- ✓ Mettre en évidence que **l'outil PNR est assez peu connu**, des à priori existants sur la portée et les moyens de ce type d'outils (positivement ou négativement), la visite dans le Parc du Haut-Languedoc ayant permis de répondre à un certain nombre de questions et lever certaines craintes (contraintes supplémentaires notamment)
- ✓ Poser la **question de la réelle plus-value d'une nouvelle structure** sur le périmètre d'étude tout en restant à un niveau de fiscalité locale constant ce qui pose la question de regroupement ou de fusion de structures existantes.
- ✓ Confirmer **l'hétérogénéité des territoires et des besoins des bassins de vie** du périmètre d'étude même si des points de convergence ont pu apparaître en lien avec la visite dans le PNR du Haut-Languedoc (plateforme de commercialisation des produits agricoles, voie verte, labellisation des acteurs du tourisme...)
- ✓ Proposer le **décalage du choix du périmètre en 2014** après les élections municipales de manière à ce que les nouveaux exécutifs puissent choisir un scénario en connaissance de cause.

Synthèse de la motivation des acteurs locaux

Suite aux différents entretiens individuels et à la tenue des instances de concertation (13 au total), les enseignements suivants peuvent être tirés :

Les acteurs sont-ils réceptifs à la création d'un PNR ?

Les actions engagées depuis le début de cette étude ont montré **l'intérêt des acteurs locaux au lancement de cette démarche** (entre 50 et 100 personnes présentes pour les comités de pilotage et les séminaires, des tables rondes très productives, des entretiens individuels nourris...).

Mais leurs **nombreuses interrogations** sur le cadre de l'étude, la genèse du projet et l'outil Parc naturel régional en tant que tel, ont montré également que l'émergence du projet de PNR sur ce territoire n'était, en fait, qu'à ses débuts.

Aussi beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à **expliquer les fondements de la politique des PNR**, ses réalisations concrètes, ses modalités de fonctionnement. Ces temps d'information se sont prolongés par une **visite dans le PNR du Haut-Languedoc** au cours de laquelle le témoignage d'élus et de professionnels d'un PNR ont permis de découvrir ce que peut faire un PNR à travers quelques actions « démonstratives ».

Il n'est **pas** ressorti de ces temps de concertation **d'oppositions majeures au projet**, ni d'ailleurs une **volonté farouche de mieux préserver** et valoriser les patrimoines, si ce n'est du côté de la société civile. Les **questions** autour de l'étude, sa genèse, l'outil PNR **sont nombreuses**. **Le territoire démarre véritablement la réflexion** avec cette étude.

Les acteurs sont réceptifs à la perspective de création d'un PNR sur ce territoire mais le travail d'explication est à poursuivre notamment vis-à-vis des nouveaux exécutifs après les élections municipales de mars 2014.

Quelles sont les attentes des acteurs par rapport à un PNR ?

Les attentes portent tout d'abord sur la recherche d'une **meilleure cohérence** (par rapport à ce qui se fait aujourd'hui) dans le délicat équilibre **entre protection et développement**. Cette attente est semble-t-il à rapprocher d'un besoin de mise en cohérence de **l'ensemble des politiques territoriales**.

Dans ce souci d'équilibre les acteurs attendent d'abord un **outil de développement local** qui génère une plus-value en termes d'emplois notamment dans les domaines **touristiques et économiques**.

Les acteurs locaux ont souligné l'opportunité d'un PNR sur la **notoriété du territoire**. **La labellisation** de cet espace apparait, pour l'ensemble des acteurs économiques et de la société civile, une **réelle valeur-ajoutée** pour le territoire.

La **préservation de paysages** apparait comme une attente majeure des acteurs locaux, le lien notamment avec le développement de l'urbanisation étant un sujet d'inquiétudes. Dans ce cadre, une **meilleure préservation** des éléments constitutifs des **patrimoines naturels** est une des attentes, les maires ayant également évoqués ce besoin lors du séminaire

Les attentes des acteurs sont nombreuses et relèvent autant du champ du développement local que de la préservation des patrimoines.

Quelle sont les craintes majeures par rapport à un PNR ?

Les craintes majeures sont identiques entre les maires et l'ensemble des acteurs territoriaux.

La crainte première est **sans surprise** celle d'une **contrainte supplémentaire** notamment dans le domaine de l'urbanisme mais pas seulement (développement économique, sports de pleine nature, lourdeurs administratives...). Cette position est cohérente, en tout cas, avec la demande principale de développement (tourisme, économique, ...).

L'ajout d'une « **couche supplémentaire** » au « mille feuilles -administratif » est la 2^e crainte des acteurs locaux. Cette notion de « couche » étant perçue soit comme une complexification de la gouvernance locale (encore plus d'instance où se rendre), des rôles des chacun (Qui fait quoi?), voire une remise en cause de la compétence des structures existantes.

Les acteurs locaux ont exprimé les deux craintes que l'on retrouve habituellement à ce stade de réflexion des projets de PNR. Elles peuvent être levées, sans trop de difficulté, à travers la définition de la structure porteuse, la gouvernance mise en place et la rédaction du projet de Charte (qui explicite le positionnement, les objectifs et le rôle du Parc)

Quels sont les leviers nécessaires à la création d'un PNR ?

Les **réserves** liées aux **contraintes supplémentaires** doivent être levées ou clarifiées. Les **SCOTs** doivent être compatibles avec les orientations de la Charte du PNR. La loi Grenelle ayant renforcé les SCOT comme véritables "**documents pivots**" de l'aménagement du territoire, l'**articulation** entre les SCOT et le PNR doit être optimale.

Les **réserves liées au mille-feuilles administratif** doivent également être levées. L'**optimisation des enveloppes territoriales** et la **simplification du paysage institutionnel** est posée sur ce territoire. Il peut prendre plusieurs formes : suppression de couches administratives par fusion de structures, mutualisation de missions et répartition de compétences, ingénierie partagée...).

La **structuration du territoire** est à la fois un levier et un frein car elle permet à la fois aux acteurs locaux de s'être déjà saisi des enjeux de développement durable mais aussi de poser la question de la **plus-value** d'une autre démarche.

Cette **plus-value** d'un nouvel outil territorial au regard de ce qui existe déjà sur le territoire est une des questions principales posée par les acteurs locaux. Si les enjeux territoriaux sont relativement bien partagés, le **niveau d'ambition de l'outil PNR** reste à **définir** en lien avec les spécificités des différents bassins de vie. **Trois à quatre enjeux forts** et quelques actions emblématiques doivent émerger avant l'adhésion des acteurs locaux.

L'analyse des attentes et des craintes des acteurs locaux permettent d'identifier plusieurs leviers qu'il s'agira d'activer dans la suite de la démarche (si elle se confirme) : clarifier l'articulation PNR/SCOT (le PNR ne se positionnant pas sur le "réglementaire"), s'appuyer et valoriser les outils et compétences existantes, simplifier l'organisation territoriale, ...)

Des actions sont-elles susceptibles de fédérer les acteurs locaux ?

Le **renforcement de l'image du territoire** et des **produits** apparaissent comme les deux actions susceptibles de fédérer le territoire pour l'ensemble des acteurs (identiques entre les maires et l'ensemble des autres acteurs). Ces deux actions sont cohérentes avec l'enjeu de développement

pointé et la place importante accordée à l'agriculture et au tourisme. **Les circuits courts en général** et les initiatives comme la plateforme d'approvisionnement Régional d'Oc ont séduits la délégation présente dans le PNR du Haut-Languedoc

La **protection des paysages de garrigues et des sites naturels** apparaît comme une action susceptible d'être fédératrice, un certain nombre de maires ayant été confrontés à l'incapacité à s'opposer à des installations ou infrastructures nuisibles aux paysages. La **mise en cohérence des différents outils** de protection / développement est une attente de la plupart des acteurs locaux, les mutualisations ou regroupements de moyens entre les structures ayant été souvent évoqués.

Les actions fédératrices ont été principalement évoquées lors des tables rondes où les thématiques étaient restreintes (urbanisme opérationnel, gestion des garrigues, mise en valeur des patrimoines culturels et préservation de la ressource en eau). Néanmoins **beaucoup de sujets apparaissent consensuels** sur le territoire sans qu'il ait été possible dans le cadre de ce travail de les détailler, nous pouvons citer, les projets de **voie verte** traversant le territoire et **l'éducation à l'environnement**.

De nombreuses pistes d'actions fédératrices ont été évoquées par les acteurs à l'occasion des différents temps de concertation : promotion des produits identitaires, gestion des paysages de garrigues, ... Une fois le périmètre du projet de PNR arrêté, ces réflexions devront être affinées.

Tableau de synthèse des attentes, craintes et leviers en fonction des acteurs

Acteurs	Attentes	Craintes	Leviers	Plus-value PNR
Élus	Notoriété du territoire Accompagnement financier Création d'emplois	Contraintes supplémentaires (urbanisme) Une couche administrative supplémentaire	Clarifier l'articulation Chartre/SCOT S'appuyer sur les outils/compétences existantes Simplification et optimisation territoriale	Regroupement de structures Lever de développement économique
Socio-professionnels	Création d'emplois Labellisation des produits (lien produit/territoire) Qualification paysagère du territoire et maîtrise de l'urbanisation	Contraintes supplémentaires	Des dispositifs déjà existants Amélioration de la notoriété et de la valorisation des patrimoines	Image Soutien à des petites filières
Associations	Protection des patrimoines	Dévoisement de l'outil vers un autre objet	Renforcer l'assise citoyenne des procédures territoriales	Préservation des patrimoines Meilleure gouvernance entre acteurs locaux
Partenaires techniques	Moyens d'ingénierie supplémentaire	Couche administrative supplémentaire (concurrence)	S'appuyer sur les outils/compétences existantes	Permettre d'aller sur des nouveaux champs (innovation...)

Les élus et acteurs locaux sont-ils motivés (déterminés) pour créer un PNR sur leur territoire et pourquoi ?

Il n'est **pas possible à ce stade de l'étude de conclure** à la deuxième question de l'étude d'opportunité **sur la motivation des acteurs locaux** car :

- ✓ Le **niveau de connaissance** et de perception de l'outil PNR par le public élus n'est pas suffisant pour **apprécier leur motivation et/ou ambition** autour de cet outil nécessitant une dynamique collective. Les échanges dans le cadre de la conférence territoriale et des comités de pilotage n'ont en effet pas suffisamment été nourris.
- ✓ Le "sens" d'un futur PNR (un Parc pour quoi faire ?) n'a pas été suffisamment partagé avec les acteurs locaux compte tenu du **report du séminaire de concertation** après les élections de mars 2014. Le niveau d'ambition du projet n'a pas réellement été exprimé.

Néanmoins nous pouvons **d'ores et déjà indiquer** que :

- ✓ Les **conditions de réussite** d'une labellisation du territoire nous **semblent réunies** car :
 - le territoire a **déjà mis en place de nombreuses démarches** en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines. Ces initiatives constituent un bon "terreau" pour l'émergence d'un PNR ;
 - les temps de concertation et d'écoute des acteurs locaux n'ont **pas fait ressortir d'oppositions majeures au projet** ;
 - l'engagement des associations locales dans ce projet est toujours aussi fort et **constitue un atout et une originalité de la candidature** ;
 - les rencontres individuelles et les visites dans le PNR du Haut-Languedoc ont pu faire évoluer **l'intérêt des élus par rapport à cet outil (objectifs, fonctionnement, moyens, ...)** ;
 - les réflexions conduites notamment lors des tables rondes ont permis de formaliser concrètement, avec des professionnels touristiques et agricoles, les **intérêts d'un projet de PNR pour le développement de ces activités.**
- ✓ **L'hétérogénéité du territoire** (8 bassins de vie, 4 SCOT) est un **réel handicap** à l'émergence d'une dynamique commune autour d'un tel projet (pas d'habitudes de travail). Cette dimension devra être particulièrement bien prise en compte dans le choix du scénario de périmètre du PNR.
- ✓ Si nous n'avons pas perçu d'opposition, nous n'avons **pas perçu de réelle détermination** des élus pour créer un PNR (avec un renforcement des ambitions en faveur des patrimoines). **Cette volonté est décisive** pour la suite de la démarche de classement (l'Etat étant très attentif à ce sujet dès son avis d'opportunité, qui intervient suite à la décision régionale d'engager la procédure).

Le **report de la concertation** et de la décision sur le choix des périmètres après les élections municipales de 2014 doit être l'occasion de remobiliser les acteurs autour de cet objectif commun afin que **nous puissions apprécier le niveau d'engagement** et d'ambition autour du projet.

Les acteurs du territoire sont réceptifs à la perspective de création d'un PNR. De nombreux éléments favorables sont réunis. Des craintes persistent mais peuvent être levées facilement. Une dynamique politique, à l'échelle du périmètre d'étude, reste à impulser suite aux élections municipales de 2014 afin de formaliser le niveau d'ambition et d'exigence du projet. Notre réponse à la deuxième question de l'étude d'opportunité et de faisabilité est donc en suspens.

5. Evaluation de la pertinence et de la « plus-value » de l'outil PNR

Compte-tenu des investigations conduites dans le cadre de cette première phase de cette étude d'opportunité et de faisabilité, **l'outil "PNR" semble pertinent au regard des enjeux du territoire** à condition que son portage local soit confirmé dans la deuxième phase.

En effet, le diagnostic (socio-économique et patrimonial) a montré que le territoire était concerné par des **problématiques patrimoniales liant étroitement des enjeux de protection et de développement local** (ce qui constitue le fondement même de la politique des PNR).

- le maintien de l'attractivité du territoire (développement de l'habitat, des emplois, ...) est lié à la capacité des acteurs à préserver la qualité des paysages et de la biodiversité (les facteurs d'attractivité)
- la promotion et la commercialisation des produits agricoles a tout intérêt à davantage s'appuyer sur la préservation de l'identité et de l'image qualitative du territoire
- l'offre touristique locale présente d'importantes potentialités de structuration autour de la valorisation des patrimoines identitaires (histoire, bâti, eau, ...)
- les problématiques liées à la mutation sociale de la population peuvent trouver des éléments de réponse à travers la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel

De plus, les 4 tables rondes organisées avec des acteurs locaux (élus, professionnels, associations, ...) et dont les synthèses figurent en Annexe 3 du présent rapport, ont démontré que **l'outil PNR pourrait apporter des réponses aux enjeux du territoire et surtout constituer une "plus-value" aux politiques de développement et de protection déjà en place.**

Réponse aux enjeux du territoire

Plus-Value / ce qui se fait déjà

Tirer profit de l'attractivité du territoire sans hypothéquer son capital "paysager"	en s'investissant sur la qualité du développement urbain (formes urbaines, matériaux, ...), notamment à travers le conseil aux habitants
Maintenir et développer l'emploi agricole lié aux ressources locales du territoire	en soutenant les activités agricoles liées aux garrigues (élevage, vin, truffes...), en lien avec l'image et la qualité du territoire
Maintenir et développer l'emploi touristique lié aux ressources locales du territoire	en développant la mise en tourisme de l'ensemble des patrimoines culturels du territoire (pierre/terre, soie, métiers d'Art, préhistoire, ...)
Préserver et gérer la ressource en eau (quantité/prélèvements et qualité/rejets)	en assurant un lien structurel entre les outils d'aménagement du territoire et les outils de gestion de l'eau, en anticipant les évolutions (changement climatique, médicaments, ...)

L'outil PNR apporterait enfin une réelle plus-value dans l'association des richesses naturelles à celles du patrimoine culturel. Il permettrait notamment de rassembler et fédérer, dans une gouvernance élargie, des dispositifs et des structures existantes spécialisées (SMGG, Réserve de biosphère, Pont du Gard, Pays d'art et d'histoire par ex.).

Au-delà des 4 thèmes qui ont pu être développés dans les quatre tables rondes, les échanges avec les acteurs locaux ont permis de pointer de **véritables atouts de l'outil PNR** sur ce territoire :

- Quel que soit le périmètre retenu *in fine* (entre 70 et 100 communes), le « poids géographique » de cet espace permet à la fois d'appréhender les enjeux majeurs de préservation/ développement à la bonne échelle (énergie, gestion de l'espace, paysages...) et de mettre en synergie les nombreuses initiatives locales déjà porteuses de sens.
- Les caractéristiques / problématiques de ce territoire « résonnent » avec les « fondamentaux » des PNR notamment sur la construction d'un projet de développement basé sur les éléments patrimoniaux et la construction d'un lien urbain-rural gagnant-gagnant
- La diversité des milieux naturels et paysagers autour d'une signature « garrigues », les locomotives touristiques (Pont du Gard, Nîmes, Uzès...) et les spécificités agricoles (olives, plantes aromatiques, truffes...) confère à cet espace un caractère unique à la fois dans le réseau des PNR nationaux et à l'échelle de la Région Occitanie
- Les nombreuses initiatives / expérimentations locales existantes qu'elles soient à caractère agricole, culturel ou touristique confèrent à ce territoire un ferment d'innovation nécessaire à tout projet de PNR

Il nous semble au regard de tous ces éléments que l'outil PNR est particulièrement bien adapté aux enjeux du territoire car il répond, mieux que d'autres démarches possibles (PETR, SCOT, Pays...), à ses enjeux/exigences (échelle, lien urbain-rural, dynamiques des acteurs...).

Sa réussite dépendra du soutien national (veut-on encore des PNR ?), de son portage régional (pertinence / plus-values par rapport à la grande Région Occitanie ?) et de son adhésion locale (combien de membres à la structure de préfiguration ?).

Annexes

Annexe 1 : Personnes rencontrées entre le COPIL n°1 et le COPIL n°2

Prénom	NOM	Intitulé	Structures	Date
Marie-Laurence Mathilde	DUSFOURD	Service Espaces naturels et Biodiversité	Conseil Régional	16/01
Catherine	PINTO LE SAGERE	Responsable du service Aménagement du Territoire	Conseil Général du Gard	17/01
Jacques	REGAD	Directeur Environnement	DREAL	16/01
Christophe	CAVARD	Président	SMGG	21/01
Lionel	GEORGES	Directeur	SMAGE des Gardons	15/02
Jean-Philippe	REYGROBELLET	Chargé de mission		
Alain	BOURBON	Directeur	CAUE30	17/01
Myriam	BOUHADDANE-RAYNAUD	Ingénieur Paysagiste/Urbaniste	CAUE30	22/02
Paolo	TOESCHI	Directeur	EPCC Pont du Gard	8/02
Claude	REZZA	Directeur	CDT	21/02
Guy	MARJOLET	Chargé de mission	Chambre d'agriculture	18/01
Jean-Paul	SALASSE	Directeur	Écologistes de l'Euzière	31/01
Manuel	IBANEZ	Chargé de mission		
Claudie	HOUSSARD	Directrice	CEN L-R	21/01
François	BARET		Uzège Pont du Gard Durable	25/01
Bruno	JULLIEN			
Muriel	SAINT-SARDOS	Responsable de service Paysage	DREAL	16/01
Marie-Françoise	VALMALLE	Élue en charge de l'environnement	Ville d'Uzès	01/02
Ludovic	BASTID	Directeur	SCOT Uzège Pont du Gard	18/01
Claudine	TARDY	Chargée de mission	Agence d'Urbanisme	21/02
Magali	CHAPTAL	Chargée de mission		
Agathe	GERARDIN	Directrice	Pays Uzège Pont du Gard	18/01

Annexe 2 : Organismes rencontrés entre le COPIL n°2 et le COPIL n°3

Date	Organisme	Personnes contactées
13/05/13	Chartreuse de Valbonne	Christian GILLES - Président de l'ASVMT Chartreuse de Valbonne
13/05/13	Commune de Lussan	Jean-Marc FRANCOIS – 1er adjoint ; Nicole LOISIL – Adjointe à l'urbanisme ; Claire-Lise CHASTANIER – Conseillère
13/05/13	Chambre d'Agriculture du Gard	Gaëlle BOISMERY Sylvie ALMARIC Luc HINCELIN
14/05/13	Plateau de Méjannes-le Clap et environs	Chantal VINOT – Maire et Présidente de l'OT Méjannes ; Laurence PERROT : Directrice de l'OT Méjannes ; Daniel LEULIEURE : Propriétaire et gérant de « La Grande Salamandre » ; Elsa DAVID : Présidente de l'OT et conseillère municipale de St-Privat de Champclos et Jean-François FLANDIN : 1er adjoint à St-Privat de Champclos
15/05/13	Conseil Général du Gard	Catherine LESAGER, Christophe THOMAS et trois autres collègues
15/05/13	OTI de Vézénobres	Florence Canel - Responsable de l'OT
15/05/13	Pays Uzège Pont du Gard	Nathalie ETIENNE – Chargée du développement touristique
15/05/13	Expert	Michel WIENIN
24/05/13	Collectif UPDGD	François BARET, Henri SIMONNET, Jean-Clément TERMOZ

Annexe 3 : Guide d'entretien « PERSONNES RESSOURCES »

*Powerpoint d'introduction sur le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité + Synthèse de l'étude
Périmètre d'étude + Cartes thématiques éventuellement*

I- Le contexte humain, social et culturel (*c'est la base de toute approche territoriale !*)

- 1- Quels sont les éléments qui fondent l'identité de ce territoire dans sa dimension bio-géographique et humaine ?
- 2- Quelle analyse de la situation territoriale faites-vous (économique, sociale, environnementale) ?
- 3- Quels sont d'après vous les 2 ou 3 enjeux majeurs que devra relever ce territoire dans les 20 prochaines années ?
- 4- Quel document récent décrit le mieux le contexte humain, social et culturel dans laquelle doit s'insérer le projet de PNR ?
- 5- Quelles sources de données (cartographiques, BD) seraient disponibles pour spatialiser certains de ces éléments ?
- 6- Quelles personnes « ressources » nous suggérez-vous pour approfondir l'analyse de ces éléments patrimoniaux ?

II- Les patrimoines « remarquables » (*C'est le fondement de la candidature à un PNR !*)

- 1- Parmi les éléments patrimoniaux du territoire (Cf carte éventuellement) :
 - quel sont les 3 éléments patrimoniaux les plus « remarquables » (valeur patrimoniale pour la région, reconnaissance/intérêt national, ...) ?
 - dans quelle mesure ces patrimoines sont-ils fragiles ou menacés ? Par qui ou par quoi ? Quelles sont les 3 menaces les plus importantes ?
 - quels sont les 3 éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur (points noirs) ?
 - quelles sources de données seraient disponibles pour spatialiser ces éléments ?
- 2- Parmi les dispositifs de protection et de gestion d'ores et déjà en place sur ce territoire au profit de ces patrimoines (Cf carte éventuellement) :
 - quels sont ceux que connaissez ? Que pouvez-vous en dire ?
 - quels sont ceux qui vous paraissent les plus efficaces ?
 - quels sont ceux qui vous paraissent le plus connu ?
 - quelle analyse faite vous sur ces dispositifs ?
- 3- Parmi les activités en lien avec ces patrimoines :
 - les quelles vous semblent être les plus prégnantes
 - qu'elles sont celles pouvant garantir leur préservation en créant l'opportunité de développer des interactions positives ?
 - qu'elles sont celles menaçant fortement ces patrimoines ?
 - qu'elles sont celles à créer/favoriser sur le territoire ?
- 4- Quelles personnes « ressources » nous suggérez-vous pour approfondir l'analyse de ces éléments patrimoniaux ?

III- Enjeux de développement local (*c'est l'opportunité du « fonder le développement sur les patrimoines »!*)

- 1- Dans votre domaine de compétence, quels sont les principaux enjeux de développement auxquels seront confrontés les professionnels dans les 20 prochaines années ?
- 2- Quelles sont les préoccupations majeures des acteurs de votre filière pour les 10 prochaines années ?
 - quels sont les principaux problèmes à résoudre à court et moyen terme ?
 - quels sont les dispositifs/démarches existants ou en projet ?
 - quelles sont les politiques publiques existantes ou en projet ?
 - quels sont les intervenants publics ou privés (associations notamment) ?
 - quelle analyse faite vous sur ces dispositifs au regard des valeurs du Développement Durable et notamment de la protection des patrimoines ?
- 3- Dans quelle mesure serait-il opportun de fonder le développement du territoire sur la préservation et la valorisation de ses patrimoines (« Plus-Value valeur économique ») ?
- 4- Quel document récent décrit le mieux les enjeux, les préoccupations et les modalités d'intervention actuel ou en projet de votre filière ?
- 5- Quelles sources de données (cartographiques, BD) seraient disponibles pour spatialiser certaines de ces éléments ?
- 4- Quelles personnes « ressources » nous suggérez-vous pour approfondir l'analyse de ces éléments patrimoniaux ?

IV- Intérêt/Positionnement d'un PNR (*même si c'est opportun, le portage local doit être suffisant !*)

- 1- Quel intérêt voyez-vous à la création d'un PNR ?
- 2- Quel est le principal frein à la création d'un PNR ?
- 3- Quel serait l'objet principal d'un PNR ?
- 4- Qu'attendez-vous exactement de la dynamique que créerait un PNR (ingénierie, financements, reconnaissance nationale, ...) ?
- 5- Quel challenge environnemental devra relever le PNR ?
- 6- Sur quels types de contraintes/exigences fortes seriez-vous disposés à vous engager ?
- 7- Que pensez-vous des nouvelles ambitions que se sont fixés les Parcs naturels régionaux ?

V- Positionnement du PNR dans le paysage institutionnel (*un « bon » projet dans un « bon » cadre*)

- 1- Quel portage/organisation politique vous semble t'il indispensable à la création et au développement d'un PNR ?
- 2- Quel est votre ressenti sur l'empilement actuel des outils de planification et de développement (SCOT, Pays,...) et comment envisagez-vous le PNR dans ce contexte ?
- 3- Quelle répartition des rôles imagineriez-vous entre le futur Syndicat Mixte du PNR et votre structure ?
- 4- Globalement quelle est votre opinion sur la gouvernance actuellement en place sur le territoire (sphère politique, politique et civile)
- 5- Comment envisagez-vous la place et l'implication du Conseil Régional et du Conseil Général dans la vie du PNR ?
- 6- Quel sens donneriez-vous à l'implication du PNR dans le réseau régional de Languedoc-Roussillon ?

*Annexe 4 : Synthèse des 4 tables rondes organisées sur la « plus-value » de
l'outil PNR*

Qualité des paysages et urbanisme opérationnel

- Table ronde du mercredi 5 juin 2013 -

Questionnements

Si les outils « réglementaires » sont nécessaires (PLU, SCOT, ...), le maintien de la valeur paysagère du territoire passe également par le déploiement d'outils dits « opérationnels » : accompagnement des maîtres d'ouvrage, plan paysage, conseil architectural, sensibilisation, chantiers « pilote », ... Quels sont les points forts des dispositifs existants et leurs marges de progrès ? Quels sont les enjeux de renforcement de certains outils existants ou à créer ? Quelle « plus-value » d'une démarche PNR dans ce contexte ?

Participants

Ludovic BASTIDE - Directeur du SCOT Uzège/Pont du Gard ; Pascal LABURTHERIE - Directeur du SCOT Sud du Gard ; Myriam BOUHADDANE-RAYNAUD - Ingénieur paysagiste au CAUE du Gard ; Christophe DUMAS - Chargé de projet départemental "Planification urbaine et Aménagement du Territoire" au Conseil général du Gard ; Patrick MARTELLI - Chef d'Unité Aménagement Durable à la DDTM du Gard ; François Baret - Président Association L'Uzège ; Cédric BOHUN - Responsable du service Développement Durable à Nîmes Métropole ; Stéphanie FERRIER - Chargée de mission au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

Éléments de synthèse

La contribution écrite des participants à la table ronde a permis de confirmer l'existence de nombreux dispositifs visant à prendre en compte la qualité des paysages dans le développement de l'urbanisation. Ces derniers peuvent être classés dans 4 domaines (très liés entre eux).

1- Connaissance et suivi

De nombreux outils ont été mis en place ces dernières années à l'échelle des intercommunalités, des SCOT, du Département ou de la Région afin de mieux connaître, suivre et évaluer la qualité du paysage du territoire : atlas des paysages, observatoires de l'habitat, du foncier ou des terres agricoles, observatoires photographiques, base de données de l'occupation du sol, ...

Si certains dispositifs peuvent être encore améliorés, les participants de la table ronde ont reconnu unanimement le besoin d'améliorer leur valorisation (« ils ne sont pas assez connus », « chacun travaille dans son coin »). Leur déclinaison opérationnelle dans les processus de décision liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme mérite également d'être renforcée (lors de l'élaboration des PLU notamment). Les participants se sont également accordés sur l'enjeu de mieux partager les résultats d'analyse de ces différents outils. Il semblerait que ce ne sont pas les connaissances sur le paysage qui font défaut mais plutôt « la structuration de ces connaissances ».

2- Préconisations et gestion

Dans ce domaine aussi, de nombreux outils ont été mis en place à différentes échelles (se recoupant parfois) : chartes paysagères, chartes signalétiques, études thématiques sur des entrées de ville ou sur des itinéraires routiers, études pré-opérationnelles en amont d'aménagement ou lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, cahiers de recommandations architecturales et paysagères ...

Au-delà de la nécessité de renforcer encore leur valorisation, les chartes paysagères existantes doivent désormais se décliner de manière opérationnelle en un programme d'actions de protection, gestion, aménagement du paysage (et surtout lorsque le territoire concerné est doté d'un SCOT arrêté). Cette dimension opérationnelle est déjà une réalité pour les Chartes des Costières de Nîmes, des Garrigues nîmoises ou de la Vaunage, par exemple, qui, malgré leur dynamisme, sont aujourd'hui confrontées à des difficultés de mobilisation de financements.

Certains participants souhaiteraient voir aboutir de nouvelles démarches paysagères comme un Plan paysage sur l'axe Remoulins-Uzès par exemple. Mais unanimement, ils ont surtout évoqué la nécessité de mettre en cohérence les démarches engagées et de renforcer leur utilisation concrète.

Une démarche inter chartes paysagères (ou inter études existantes), sur un certain nombre de sujets communs, axée plus particulièrement sur l'animation et la réalisation des projets, permettrait de bâtir un programme d'actions opérationnelles ambitieux et à grande échelle, plus à même de mobiliser des financements notamment régionaux et européens.

3- Conseil et accompagnement

Les communes et les particuliers qui le souhaitent bénéficient aujourd'hui de conseils notamment à travers les missions du CAUE et l'ingénierie en place au sein de certaines collectivités. Pour les Syndicats Mixte de SCOT, ce conseil porte plus sur la planification urbaine que sur le volet « qualitatif » du développement urbain (formes urbaines, intégration dans le paysage, espaces extérieurs, ...).

Cette ingénierie technique dans le domaine de l'urbanisme et du paysage au sein des collectivités locales du territoire mérite sans doute d'être renforcée, et, en l'état actuel des choses, d'être davantage « activée » (besoin de mieux « assembler et organiser » les compétences qui sont dispersées dans plusieurs structures).

Mais les participants de la table ronde ont tous reconnu l'importance de maintenir la mission de conseils aux communes et aux particuliers assurée par le CAUE du Gard (gratuite et indépendante). Elle mériterait même d'être renforcée afin de toucher davantage de communes et de mieux développer « le souci du paysage » avec les élus et les habitants. Ne pouvant être généralisée, elle pourrait être dirigée vers les communes les plus démunies sur le plan de l'ingénierie, puis servir d'exemple à travers des résultats concrets.

Ils ont ainsi reconnu les limites des dispositifs actuels qui ne sont activés que « sur demande ». Faut-il systématiser les avis de l'architecte conseil du CAUE à tous les permis de construire de certains villages ? Quelles actions engager pour « toucher plus de monde » ? Sans doute y a-t-il, dans ce domaine, une marge de progrès importante du territoire. Des expérimentations méritent d'être engagées afin de faire évoluer la situation. Quelle méthode adopter pour que le paysage retrouve toute sa place dans le fondement des documents d'urbanisme ?

4- Information et sensibilisation

Ce dernier domaine a été jugé très transversal aux trois précédents. L'ensemble des dispositifs évoqués ci-avant contribuent à renforcer la sensibilisation des acteurs du territoire à la qualité du paysage et à la manière de le préserver.

Des actions spécifiques sont également engagées en direction des élus (petits déjeuners de l'agence d'urbanisme, école des maires du CAUE, publications, ...) et des habitants (collection « Regards », expositions, conférences, projections, interventions en milieu scolaire...).

Là aussi, la difficulté de « toucher » plus de monde et notamment les personnes les moins sensibilisées a été évoquée à plusieurs reprises. Plus globalement, même si la sensibilité paysagère des acteurs existe et évolue, c'est la question de la « culture du paysage », qui devrait être commune et locale, qui semble absente ou en tout cas difficile à construire.

C'est peut-être dans ce domaine et notamment dans le lien aux habitants (y compris les plus jeunes qui « construiront le paysage de demain ») qu'un projet de PNR pourrait apporter la plus grande « plus-value » aux actions déjà engagées. Il pourrait être porteur d'un « Plan novateur de formation/actions », participatif et dédié au paysage et à l'urbanisme afin de relever le défi d'un développement urbain s'appuyant sur l'identité de ce territoire.

Quel projet de valorisation pour les garrigues du périmètre d'étude ?

- Table ronde du mercredi 5 juin 2013 -

Questionnements

Les garrigues vivent le paradoxe d'être un des éléments fédérateurs du territoire mais sans réel chef de file ou projet les portant. C'est un espace où le maintien d'un paysage ouvert est favorable à plusieurs thèmes et activités (paysage, patrimoine naturel, pastoralisme, trufficulture, production de bois, lutte contre les incendies, décanonnement des sangliers). Sur la base des démarches existantes, quelle ambition peut se donner le territoire autour de cette reconquête ? Peut-on identifier des secteurs prioritaires de reconquête ? Quels pilotes, quels outils pour mettre en œuvre des actions multipartenariales ?

Participants

Manuel IBANEZ – Collectif des Garrigues ; Luc HINCELIN et Sylvie AMALRIC – Chambre d'Agriculture ; Jacques LEPART - Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon ; Sylvain MATEU – DDTM ; Raymond TERNAT - Fédération des chasseurs ; Jeannine BOURRELLY et Christine BOYER – Centre régional de la propriété forestière ; Louis JAMIN – ALCINA ; Stéphanie GUINE – Maison de la Nature et de l'Environnement ; Guillaume FRECHET – Syndicat Mixte des Gorges du Gardon ; Bérenger REMY – Centre Ornithologique du Gard ; Gilles LARNAC – Conseil général
Contribution préalable par Jean-Louis CROS - DDTM

Éléments de synthèse

Le maintien d'une mosaïque de milieux (pelouses, matorrals, forêts plus ou moins ouvertes) source de richesses patrimoniales et économiques peut être un projet fédérateur et structurant sur le périmètre d'étude du PNR. Par essence multipartenarial, ce projet doit, pour réussir, s'appuyer sur des pratiques de gestion économiquement viables qui ne le sont pas toutes aujourd'hui. Ce projet demanderait l'adaptation d'outils de gouvernance thématique vers des outils partenariaux, la reconnaissance nationale et européenne de l'espace des garrigues et de ces pratiques comme fragiles et une appropriation des habitants à la richesse de cet espace.

1- Les garrigues : de quoi parle-t-on ?

Les participants ont souhaité s'accorder dans un premier temps sur le terme "les garrigues" et préciser ce qu'il recouvrait. Si étymologiquement le terme renvoie à des espaces de rochers dominés par le chêne kermès, trois déclinaisons ont été proposées par le collectif des garrigues : la première constitue la définition "naturaliste" recouvrant les milieux ouverts sur substrat calcaire, la seconde renvoie à la précédente plus tous les espaces cultivés (vigne, truffières, ...) et la troisième est plutôt liée aux espaces "géographiques" proches des habitations, les boisements étant ici appréhendés comme un écrin de nature. Ces définitions liées aux différentes perceptions des acteurs montrent toute la diversité de ces espaces. Les participants ont souhaité souligner que ces visions ne s'opposaient pas et qu'elles reflétaient la richesse à la fois des milieux et des pratiques dans "les garrigues".

2- Un constat partagé de l'intérêt du maintien d'une mosaïque de milieux

L'évolution historique des garrigues montre des périodes très tranchées du point de vue de leur physionomie et de leur utilisation : d'une surexploitation du bois au XVIII^e siècle et des garrigues présentant quasiment que des paysages ouverts au XX^e siècle marqué à la fois par les mises en culture (vignes notamment) et un reboisement très important. Les participants s'accordent sur le fait que l'intérêt (patrimonial et économique) de ces espaces passe par le maintien d'une mosaïque de milieux : pelouses, matorrals, cultures, forêts claires et forêts matures. C'est cet équilibre dynamique entre tous les patchworks de cette mosaïque qui doit être maintenu.

3- Des pratiques de gestion devant des interrogations ou des difficultés

Comme les espaces, les pratiques de gestion et la perception des garrigues ont évolué au cours du siècle dernier. La plupart de ces pratiques se trouvent aujourd'hui soit à un tournant soit devant des difficultés de projection dans l'avenir. En premier lieu la filière pastorale a subi une baisse sans précédent de ses effectifs (90 % des éleveurs ont disparu en moins d'un siècle). A l'échelle des garrigues du Gard et de l'Hérault, ils ne sont plus que 70 bergers. C'est une filière qui est aujourd'hui en extrême difficulté dont la viabilité dépend de politiques à plusieurs niveaux : européenne à travers les orientations de la future PAC non connues précisément à ce jour, nationale où la reconnaissance des espaces de garrigues au titre des handicaps naturels apparaît aujourd'hui stratégique, locale où des pratiques comme l'écobuage ou la

possibilité de faire pâturer après un incendie sont aujourd'hui très difficiles à mettre en place. En second lieu, les contrats Natura 2000 et les initiatives des associations de chasses de réouverture de milieux ne sont pas dimensionnés aujourd'hui pour répondre au maintien de la mosaïque de milieux. Les plans de massif au titre de la Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) correspondent à une politique structurée et ambitieuse mais qui se heurte aujourd'hui au manque de moyens et parfois de volonté de portage local.

4- Un manque évident de transversalité et de culture commune

La définition, les orientations et les actions menées dans les garrigues apparaissent aujourd'hui relativement cloisonnées sans beaucoup d'échanges, de collaborations, de synergies entre les thématiques DFCI, agricoles, environnementales. Ce constat est partagé par tous les acteurs qui prônent une gestion intégrée de ces espaces par des activités économiques viables. Cette gestion intégrée doit être accompagnée voire devancée par une acculturation des enjeux et des pratiques dans les garrigues, condition *sine qua non* de la réussite. Il est à noter que ce besoin de "culture commune" ne concerne pas que les différents acteurs entre eux mais semble également être nécessaire au sein même des différents acteurs : dans le monde agricole où les pratiques pastorales en garrigues sont spécifiques et demandent un vrai savoir-faire différent des autres pratiques, dans les services de l'Etat où des oppositions / contresens peuvent voir le jour entre des politiques sectorielles.

Il est à noter que les pratiques de gestion dans les garrigues ne s'improvisent pas, elles demandent des connaissances et des compétences techniques importantes.

5- Une projection dans l'avenir difficile mais des outils, volontés existent

Dans ce contexte, les projections sont complexes à réaliser. Néanmoins les participants s'accordent sur l'existence de volontés fortes d'un certain nombre d'acteurs et l'existence d'ores et déjà d'outils sur lesquels il serait pertinent de s'appuyer :

- Les schémas de massif DFCI qui couvrent l'intégralité du périmètre d'étude pointent des secteurs à débroussailler, cela représente, au-delà de l'entretien des bords de routes réalisé par le conseil général, près de 1500 ha par an sur le département qui sont ensuite exploités par des agriculteurs à leur demande
- Les sites Natura 2000 dans lesquels des actions d'ouverture de milieux peuvent être menées
- Le schéma des ENS départementaux qui peut accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de gestion de la garrigue
- Les filières caprines, bovines et équinnes (qui représentent aujourd'hui le plus gros potentiel en UGB du périmètre d'étude) sont potentiellement des acteurs de la gestion, à noter les demandes de transhumance inverse (demande de terrain en hiver) chez les ovins.

6- Le maintien d'une mosaïque d'espaces gérée et appropriée par l'homme : un projet structurant pour le PNR ?

Les participants se sont accordés sur le fait que le maintien d'une mosaïque de milieux gérés par des pratiques économiquement viables pouvait être un thème fédérateur pour un futur PNR. Les actions suivantes ont été définies :

- Disposer d'une cartographie des espaces susceptibles d'être exploités par l'activité pastorale intégrant notamment leur valeur fourragère
- Faire reconnaître la garrigue comme un espace à enjeu et fragile nécessitant des dispositifs d'accompagnement particuliers : ICHN, aides PAC, écobuage, filière ovine, foncier, ...
- Valoriser les produits de la garrigue (fromage, viande, bois, truffe, ...)
- Faire des schémas de massif DFCI des outils et des instances de gestion transversale du maintien de la mosaïque des garrigues utilisant tous les outils en place (incendies, Natura 2000, ENS, ...)
- Faire de l'exemple et des cas concrets les fers de lance de l'acculturation des néo-habitants aux garrigues notamment pour ce qui concerne l'histoire, les pratiques et le patrimoine.

La gestion de la ressource en eau et la préservation des zones humides

- Table ronde du mardi 11 juin 2013 -

Questionnements

La ressource en eau et les risques d'inondation sont deux sujets majeurs des contrats de bassin du territoire d'étude. Si les actions ont été concentrées légitimement sur les cours d'eau eux-mêmes (continuités longitudinales, invasives, etc.), les problématiques de gestion de l'eau sont transversales et concernent tout le bassin versant (ressources, zones humides) et doivent souvent faire jouer des solidarités amont-aval (inondations, ressources). Comment faire de la gestion de l'eau un outil transversal d'aménagement du territoire ?

Participants

Jean-Clément TERMOZ – Co-président du comité de pilotage – collectif UPDGD; Olivier CASTAGNET – chambre d'Agriculture ; Carole GORGET-DELEUZE- SCOT Sud du Gard ; Franck CAZIN – AB Cèze ; Jean-Philippe REYGROBELLET- SMAGE des Gardons; Cyril GRESSOT – Conseil général du Gard

Éléments de synthèse

La gestion de la ressource en eau et des zones humides apparaissent aujourd'hui comme des enjeux importants du territoire d'étude. Avec la même volonté que la gestion des risques d'inondation, il apparaît aujourd'hui nécessaire de se forger des orientations communes et partagées sur ces deux ressources. Pour cela, il semble opportun de rapprocher les outils de gestion de l'eau et ceux de la planification territoriale, de créer une vraie culture commune de la gestion de la ressource auprès du grand public et d'assurer une bancarisation des ressources et des usages de l'eau. Dans ce contexte l'outil PNR pourrait apporter une plus-value.

1- Des enjeux partagés et une hiérarchisation évidente pour les acteurs

Les participants estiment que les trois thématiques présentées dans le rapport numéro 1 (inondations, ressources et zones humides) sont trois enjeux majeurs pour le territoire d'étude. S'il fallait les préciser et les hiérarchiser, cela serait fait de la manière suivante :

- Le maintien de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire certainement le plus important des trois cités. Cet enjeu est difficile à aborder car il dépend de plusieurs leviers en interrelations (eau superficielle / eau souterraine ; prélèvements amont / débits aval) et parfois mal connus (consommation, pesticides, médicaments).
- La gestion du risque inondation fait l'objet, depuis les épisodes tragiques de 2002, d'une prise de conscience de tous les acteurs du territoire. Cette prise de conscience, si elle est partagée par tous, peut se heurter à des appropriations locales parfois difficiles
- La préservation des zones humides peut être considérée comme un sujet en émergence où la connaissance doit être complétée, la prise de conscience de leur valeur n'étant pas encore une réalité.

2- Une ressource en eau à priori sous tension

Les participants s'accordent sur le fait que la ressource en eau sur le périmètre d'étude est déjà sous tension. Cette assertion est basée sur les suivis mis en place par le conseil général et l'Agence de l'eau et les constats de terrain des acteurs locaux qui eux-mêmes peuvent mettre en place des suivis. Néanmoins, les prévisions d'évolution sur cette thématique sont difficiles à asseoir car un certain nombre d'inconnus demeurent :

- la quantification de la ressource n'est pas connue de manière homogène sur tout le territoire d'étude
- la quantification des prélèvements n'est pas exhaustive (ICPE, industries, monde agricole, ...)
- la centralisation des données est encore partielle

3- Des zones humides en partie connues mais en manque de porteurs de projets

La connaissance des zones humides sur le territoire d'étude est qualifiée de satisfaisante par les participants pour celles supérieures à 1 ha. Des compléments d'inventaires sont en cours de réalisation par les syndicats de rivière pour les plus petites zones humides. Une méthodologie de hiérarchisation de leur intérêt existe dans le département et une première classification a été faite à l'échelle départementale. Il est constaté sur le périmètre d'étude :

- une sous-utilisation de l'inventaire existant par les outils de planification du territoire (SCOT, PLU).
- un déficit de projets de préservation / restauration de ces milieux (sauf dans les sites Natura 2000)
- pas de problèmes majeurs préservation / développement concernant les zones humides contrairement à d'autres territoires en France

4- Des outils et des démarches existantes structurantes

Le territoire d'étude est (ou sera) couvert par des SAGE et des contrats de rivière. Ce sont des outils structurants de planification et de gestion de la ressource en eau, des inondations et des zones humides. Aujourd'hui en cours de révision ou de création, ces outils sont un atout pour le territoire. Parallèlement le conseil général mène des réflexions sur des outils pour la bancarisation des données sur la ressource en eau (observatoire de l'eau) et les zones humides à travers le GEMA. La DREAL met en ligne toutes les données connues sur le territoire pour ce qui concerne la thématique de l'eau, néanmoins un accompagnement s'avère nécessaire (par le conseil général ou les syndicats de bassin) pour leur appropriation par les acteurs de l'aménagement du territoire.

5- Transversalité, culture commune et bancarisation au cœur des enjeux de demain

La préservation de la ressource en eau et des zones humides dans les années qui viennent passera par trois éléments clefs :

- Si cette thématique est par essence transversale, force est de constater que les outils mis en place sont très typés "eau" (CLE) ou "aménagement du territoire" (SCOT, schéma des carrières, ...) sans un partage suffisant des cultures et des données entre les deux mondes. Ce besoin d'échanges et de transversalité apparaît aujourd'hui essentiel
- Y-a-t-il vraiment une culture commune de l'eau sur le périmètre d'étude entre industriels, agriculteurs, élus, ...? Comme cela l'a été fait sur la thématique des inondations, une sensibilisation en profondeur sera certainement nécessaire dans les années qui viennent pour expliquer les arbitrages sur le partage de la ressource et assurer une transparence vis-à-vis des usagers d'autant plus que l'on sait que le prix de l'eau va mécaniquement augmenter dans les années à venir
- La bancarisation des données sur la ressource et les usages de l'eau sont essentiels pour pouvoir assurer à la fois un pilotage efficace des politiques et les réajustements nécessaires. Le projet d'observatoire de l'eau porté par le conseil général apparaît être aujourd'hui un bon outil, à la bonne échelle pour compiler les données des suivis de l'Agence de l'Eau, du conseil général lui-même et des acteurs locaux.

6- Le PNR, un outil complémentaire ?

Dans un contexte de structuration forte du territoire; quelle plus-value d'un PNR ? Sans rentrer dans le détail du qui fait quoi, trois champs d'intervention sont privilégiés par les participants :

- Un syndicat mixte de PNR est un syndicat de missions et non de compétences. Le partage de connaissance et la naissance d'une culture commune peuvent être facilités par ce type d'instance
- Les zones humides sont aujourd'hui des milieux qui ne disposent pas d'une stratégie de préservation globale. Des initiatives existent portées par les opérateurs Natura 2000 ou les syndicats de bassin, le PNR pourrait être le fédérateur de ces initiatives pour à la fois en assurer la cohérence et démultiplier les actions
- L'appropriation des enjeux de préservation des ressources par des décideurs et la sensibilisation du grand public à ces notions pourraient être des actions structurantes portées par le PNR

Valorisation économique et sociale patrimoines culturels du territoire

- Table ronde du mardi 4 juin 2013 -

Questionnements

Aux côtés du Pont du Gard et de la ville d'Uzès, de nombreux patrimoines culturels (d'intérêt régional, départemental ou local) présentent un important potentiel de valorisation : ancienne chartreuse de Valbonne, villages bénéficiant du label « Plus beaux villages de France » ou « Village de caractère du Gard », patrimoine lié à la soie, ... Quelle place ces patrimoines ont-ils, à ce jour, dans les politiques de développement touristique durable du territoire ? Quels rôles peuvent jouer l'EPCC du Pont du Gard et la ville d'Art et d'Histoire d'Uzès ? Quelle « plus-value » d'une démarche PNR dans ce contexte ?

Participants

Anne-Lise MOREAU - Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine à la Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès ; Pierre-Yves RENAUD – élu de Luissan ; Daniel BAKALEM - Maire de Montclus ; Nathalie ETIENNE - chargée de mission développement touristique "Uzège-Pont du Gard" au CDT du Gard ; Clémentine LE LAY - Directrice du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ; Chantale VINOT - Maire de Méjannes-le-Clap ; Laurence PERROT - Directrice de l'Office de Tourisme de Méjannes-le-Clap ; Michel WIENIN ; Laurent AUGÉ, Chargé du patrimoine à Bagnols/Cèze ; M. PEWCHENIER - élu à Bagnols/Cèze ; Anabelle BERAUD – élue à Pont-St-Esprit ; Chantal BEJUIT - Guide conférencier ; Olivier OURADOU – Direction de la culture au conseil général du Gard ; Guillaume BOCACCIO – Adjoint au patrimoine, docteur en préhistoire au conseil général du Gard ; Emmanuelle BERTHOMIER - Chargée de mission développement touristique "Gard Rhodanien" au CDT du Gard ; Jean-François FLANDIN - Adjoint au maire de St-Privat de Champolos ; Sylvie ALMARIC - Co-présidente du Comité de pilotage, représentante de la chambre d'agriculture du Gard ; Marie-Stéphane COURBET - Conseillère circuits courts et commercialisation à la chambre d'agriculture du Gard ; François FERRIER - Maire de Deaux.

Eléments de synthèse

La contribution écrite des participants à la table ronde a permis de confirmer toute la richesse des patrimoines culturels du périmètre d'étude ainsi que l'opportunité économique d'en renforcer la valorisation. Plusieurs perspectives d'une valorisation renforcée de ces patrimoines sont détaillées ci-après.

Ainsi en complément des dispositifs existants en faveur d'éléments patrimoniaux identifiés dans le paysage touristique (ancienne chartreuse de Valbonne, Plus beaux villages de France, Villages de caractère, etc.), la mise en tourisme d'éléments patrimoniaux identitaires et structurants, comme la soie, la pierre ou la terre, par exemple, constitue des pistes intéressantes à développer.

Plus globalement, c'est la mise en place de « chemins du patrimoine » sur des sujets variés (la romanité, les métiers d'Art, la soie, la pierre, les moulins, etc.) qui pourrait incarner la démarche du PNR. La problématique de « mutualisation » des moyens à une échelle qui transcende l'échelle de chaque intercommunalité ou pays touristique serait un des moyens d'actions à privilégier.

La création d'un PNR permettrait de définir et mettre en place un projet ambitieux de valorisation culturelle entre deux espaces bénéficiant aujourd'hui d'une renommée internationale : l'Ardèche avec ses gorges, la grotte Chauvet et le Gardon avec ses gorges, le Pont du Gard. La valorisation des richesses préhistoriques du périmètre d'étude constitue, à ce titre, une illustration concrète d'une telle ambition.

Les participants issus des villes de Pont-St-Esprit et Bagnols/Cèze ont reconnu l'intérêt réciproque d'un projet de valorisation culturelle entre « ville et campagne ». Certaines thématiques, comme la soie par exemple, pouvant aussi être abordées au sein même de ces villes.

1- Les Villages labellisés (« Plus beaux villages de France » et « Village de caractère du Gard »)

Dans le prolongement des actions engagées avec ces villages, c'est sans doute la mise en réseau des villages entre eux et avec les sites touristiques et patrimoniaux aux alentours qu'il s'agit de développer dans les prochaines années. Le renforcement des outils de médiations des patrimoines, comme les visites « Histoire de clocher », a été évoqué (en dehors de la saison touristique et pour les habitants).

Le lien « aux habitants », le maintien d'une activité permanente et la gestion de l'espace dans lequel s'insèrent ces villages sont des pistes de travail complémentaires à la politique de valorisation touristique. Mais, à ce jour, c'est la faiblesse de l'offre d'hébergement et de restauration de qualité qui est le facteur limitant au développement touristique de ces villages.

2- La Pierre, la Terre, la Soie, ...

Des chemins des métiers d'Art du territoire pourraient être mis en place en s'appuyant sur St-Quentin-la Poterie labellisée « Ville et Métiers d'Art », l'association des potiers de l'Uzège, les carrières de Vers, etc. Cette thématique de la pierre et de la terre semble être un élément identitaire fort du territoire et susceptible d'être structurante à l'échelle du périmètre d'étude du PNR.

Autre élément identitaire fort du territoire, le patrimoine lié à la soie pourrait également faire l'objet d'un projet de valorisation économique et social structurant pour ce territoire : anciens bâtiments industriels à Vézénobres, Lussan ou Barjac, mais aussi à Bagnols/Cèze, éléments agricoles, ...

Des outils existent déjà comme l'inventaire du patrimoine industriel ou des expositions. Ils ne sont plus valorisés ou pas suffisamment. Il serait intéressant, dans certains secteurs, de « redonner à voir » les traces de ce patrimoine qui a marqué l'histoire du territoire.

3- Le patrimoine préhistorique

Deux éléments patrimoniaux préhistoriques présentent d'importantes potentialités de valorisation.

- la zone des garrigues du Gard et l'Uzège est l'une des quatre zones où s'exprime l'art mégalithique avec les statues menhirs (les autres étant la Corse, la basse Durance et l'Aveyron). Une valorisation des sites existants ou anciens pourrait être envisagée ;
- la grotte de Baume-Latrone à Russan renferme des dessins récemment datés, qui sont parmi les plus vieux du monde (37 000 ans). L'idée pourrait être de développer un programme de valorisation du patrimoine préhistorique sur un axe Nord-Sud entre la Grotte-Chauvet et le Gardon.

4- La chartreuse de Valbonne

Monument patrimonial exceptionnel (sans doute d'intérêt national), la chartreuse de Valbonne mérite d'être mieux connue, y compris sur le plan départemental. Dans ce cadre, son lien avec la forêt de Valbonne, site naturel reconnu au sein du réseau Natura 2000, pourrait être mieux valorisé et les visites guidées du monument pourraient être davantage développées (voir avec les « Histoires de clochers »). Seule chartreuse à avoir conservé l'ensemble de ses bâtiments d'origine, la problématique est également de trouver les moyens d'assurer sa réhabilitation et sa sauvegarde à long terme.

5- La production agricole

Le territoire présente une importante richesse de productions agricoles actuelles (figues, abricots, cerises, truffes, ...) ou plus anciennes (régliasse, asperge, lavande, pois chiche, ...).

Dans le cadre des démarches de commercialisation en circuits courts, il semble intéressant de davantage valoriser les liens entre ces productions et leur terroir. Les démarches engagées par le Pays des Garrigues et Costières de Nîmes sur le lien entre la garrigue, la pierre sèche et l'olive en est une illustration concrète.

6- Autres patrimoines

D'autres éléments patrimoniaux ont été évoqués par les participants à cette table ronde et notamment : la mise en place des dispositifs de valorisation des textes anciens, le renforcement des outils de découverte des patrimoines du territoire auprès des habitants, comme l'ouvrage Garrigues par exemple (élargir les thématiques, renforcer la diffusion), la valorisation de l'ancienne voie ferrée Bagnols-Alès (valoriser les portions encore existantes, restauration de certains éléments, ...).



Territoires Ruraux & Développement

&
Xavier GAYTE - Consultant



Partie 2 - 2016/2017

Périmètre de projet, ambitions des acteurs locaux et organisation pour élaborer la future Charte

Juin 2018



SOMMAIRE

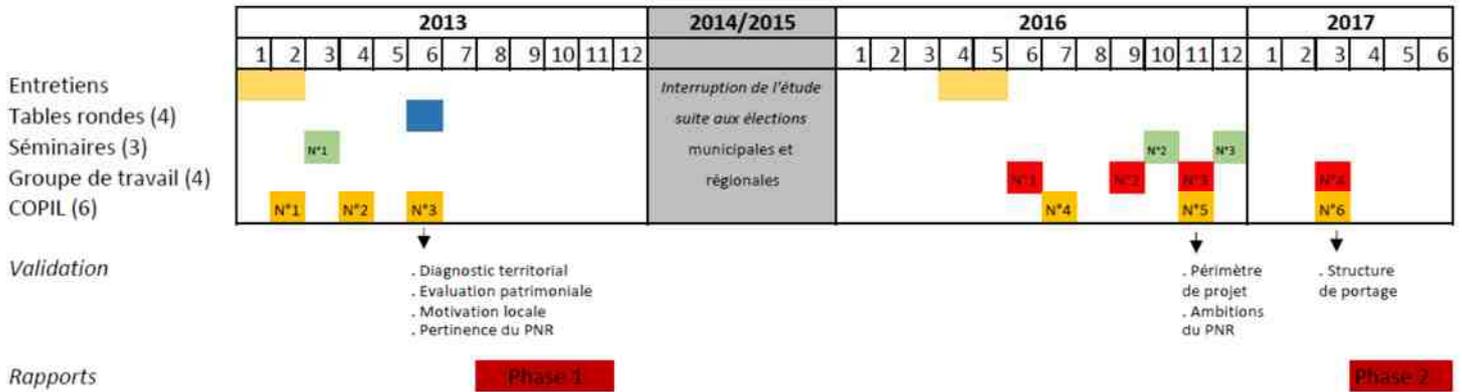
Préambule

1. L'évolution du contexte depuis 2014	87
1.1 Au niveau national : Loi Biodiversité	87
1.2 Au niveau régional : fusion des Régions	88
1.3 Au niveau local : SDCI, PETR	89
2. Le périmètre du projet de PNR.....	92
2.1 Les propositions de périmètre	92
2.1.1 Le périmètre « fort et cohérent »	92
2.1.2 Les 3 ajustements possibles	92
2.2 Les travaux du groupe de travail	94
2.3 Le périmètre de projet retenu	97
2.3.1 Un périmètre final de 80 communes.....	97
2.3.2 La réponse du périmètre aux critères de classement des PNR	98
<i>Un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé</i>	<i>98</i>
<i>Un ensemble révélateur d'une identité.....</i>	<i>101</i>
<i>Un ensemble aux limites cohérentes et pertinentes.....</i>	<i>101</i>
3. L'ambition des acteurs locaux pour le PNR	102
3.1 La concertation engagée dans la 2 ^{ème} phase de l'étude	102
3.1.1 Les rencontres avec les élus locaux	102
3.1.2 Les séminaires.....	103
3.2 La mobilisation des acteurs locaux	104
3.3 Les fondements du projet de PNR	105
3.4 1 ^{ère} ébauche du projet stratégique du futur PNR.....	106
4. L'organisation locale pour élaborer la future Charte	108
4.1 Les travaux du groupe de travail	108
4.2 L'organisation locale retenue	110
4.2.1 L'Association pour la création du PNR.....	110
4.2.2 La gouvernance	110
4.2.3 Les modalités financières	111
<u>Annexe</u>	
Annexe 1 : tableau d'analyse des propositions de périmètre	114

Préambule

L'étude d'opportunité et de faisabilité dont les résultats sont présentés dans ce rapport s'est déroulée en deux temps :

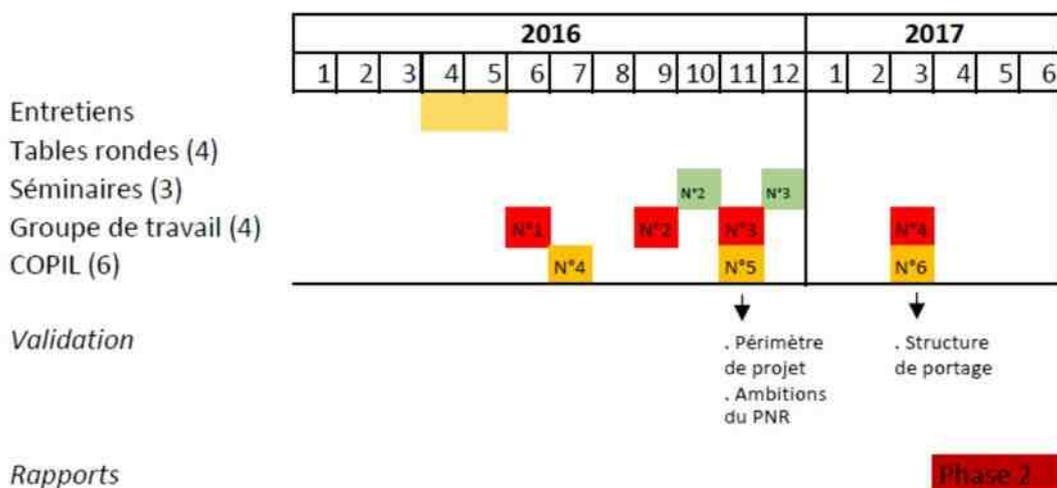
- un 1^{er} temps, ou 1^{ère} phase, s'est déroulé en 2013 (« Phase 1 : **Diagnostic territorial, évaluation patrimoniale, évaluation de la volonté des acteurs et de la pertinence de l'outil « PNR » pour ce territoire**)
- un 2^{ème} temps, ou 2^{ème} phase, s'est déroulé en 2016 et 2017.



La 2^{ème} phase de l'étude, objet du présent rapport, s'est appuyée sur les résultats de la 1^{ère} phase. Elle a permis de définir le périmètre de projet du PNR répondant au mieux aux critères de classement des PNR ainsi qu'aux enjeux de portage local. Elle a également permis de mobiliser élus et socio-professionnels autour d'une ambition commune pour le projet de PNR, et de définir, ensemble, les modalités de gouvernance et de financement dans la phase de rédaction de la Charte.

En cohérence avec les instances de pilotage et de concertation mises en place en 1^{ère} Phase, cette 2^{ème} phase a été ponctuée par :

- une série d'entretiens « en face à face » avec les élus locaux ;
- 4 rencontres du Groupe de Travail, sur le thème du périmètre et de la gouvernance ;
- 3 Comités de pilotage afin d'associer très largement les acteurs et valider les travaux.



➤ 1. L'évolution du contexte depuis 2014

1.1 Au niveau national : Loi biodiversité

La loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages publiée au Journal officiel du 9 août 2016 et codifiée aux articles L.333-1 à L.333-4 du code de l'environnement introduit un certain nombre de dispositions spécifiques aux PNR que l'on peut classer en 3 catégories :

Durée, approbation de la Charte et adhésion au fil de l'eau

- La durée du classement passe de 12 ans à 15 ans (L.333-1 IV. §4). Cet allongement est applicable aux parcs dont la transmission du projet de charte par la région aux collectivités territoriales et EPCI concernés intervient après l'entrée en vigueur de la loi;
- L'approbation de la charte emporte demande d'adhésion au Syndicat mixte (L.333-1 IV. §3);
- Le vote défavorable des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) n'est plus bloquant pour les communes. Les communes qui, avant la publication de la loi, n'ont pu être classées en raison du refus d'approbation de l'établissement ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres, peuvent demander à être classées. Ce classement est prononcé par décret, pour la durée de validité du classement du parc naturel régional restant à courir, sur proposition du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, après délibération de la commune ou des communes concernées portant nouvelle approbation de la charte, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement (article 53 §2 de la Loi, non codifié s'agissant d'une disposition transitoire). Cette disposition est applicable dès la publication de cette loi.
- Désormais une majorité qualifiée de communes favorables doit être atteinte pour que le territoire puisse être classé. Les critères définissant cette règle de majorité qualifiée seront définis par le décret d'application de la loi (L.333-1 IV. §2). Il sera désormais possible pour les communes qui figuraient dans le périmètre d'étude d'intégrer le Parc en cours de classement, à la condition d'être inscrite au « périmètre de classement potentiel », et selon une périodicité qui sera précisée dans le décret d'application de la loi (article L.333-1 IV. §7). Ces dispositions s'appliquent uniquement aux parcs et projets de parcs pour lesquels l'avis d'opportunité sur le projet intervient après l'entrée en vigueur de la loi.

Introduction au niveau législatif de nouveaux concepts et précisions relatives à la publicité et à la circulation des véhicules à moteurs :

- Les « objectifs de qualité paysagère » font partie des orientations de protection, de mise en valeur et de développement du rapport de charte (article L.333-II.1°) ;
- Le syndicat mixte est affiché comme « partenaire privilégié » de l'Etat, des collectivités et de leurs groupements dans le domaine de la biodiversité et des paysages (article L.333-3 §2)
- Concernant la publicité, désormais le règlement local de publicité ne peut autoriser la publicité que lorsque la charte du parc contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, après avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc. (article L.581-14).

- Concernant la circulation des véhicules à moteur, la charte devra désormais définir des orientations ou des mesures visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur le plan du parc pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel (article L362-1 §2)
- Reconnaissance au niveau législatif des réserves de biosphère (Man and Biosphère) et de la possibilité pour un syndicat mixte de Parc de les mettre en œuvre (article L336-1)

Inscription au niveau législatif du rôle du SMPNR et précisions des documents soumis pour avis au SMPNR :

- Le rôle du Syndicat mixte : assure la cohérence des engagements des signataires de la charte, en coordonne la mise en œuvre, notamment par une programmation financière pluriannuelle, l'évaluation de sa mise en œuvre et du suivi de l'évolution du territoire. Il peut également présenter des propositions d'harmonisation des schémas de cohérence territoriale (L333-3 §3) ;
- L'avis d'opportunité de l'Etat, est également inscrit au niveau législatif pour les créations de parcs (article L333-1 III.). Il figurait déjà dans les dispositions législatives pour les cas de révision;
- Les critères de classement (article L333-1 IV. §6),
- L'évaluation de la mise en œuvre de la charte et du suivi de l'évolution du territoire (article L333-1 V.),
- Par ailleurs, la liste des documents soumis pour avis au Syndicat mixte est élargie (article L333-1 VI.), notamment à ceux relatifs au climat, à l'air, aux énergies, aux continuités écologiques, aux déplacements, aux infrastructures de transport, à la prévention des risques, aux orientations forestières et au littoral.

1.2 Au niveau régional : fusion des Régions

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné pour former la nouvelle grande région « Occitanie, Pyrénées-Méditerranée ». Cinquième région la plus peuplée de France avec près de 5,8 millions d'habitants, le patrimoine naturel et paysager de ce grand ensemble est particulièrement riche : 8 sites classés Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, près de 4 500 monuments historiques, 2 Parcs Nationaux, 1 Parc Naturel Marin et 6 Parcs Naturels Régionaux, 215 km de littoral, 40 000 hectares d'étangs et lagunes.

Depuis les politiques des deux anciennes régions sont dans une logique de convergence de leurs politiques. Pour ce qui est des PNR, la loi NOTRe a confirmé la compétence de création et de gestion des PNR aux régions. La nouvelle grande région affiche 6 PNR, 2 en projet (Aubrac et Corbières-Fenouillèdes) et 2 à l'étude (Comminges Pyrénées en Haute-Garonne et celui des Garrigues dans le Gard).



Carte tirée d'un article sur les PNR dans le journal *Le Midi libre*

1.3 Au niveau local : SDCI et PETR

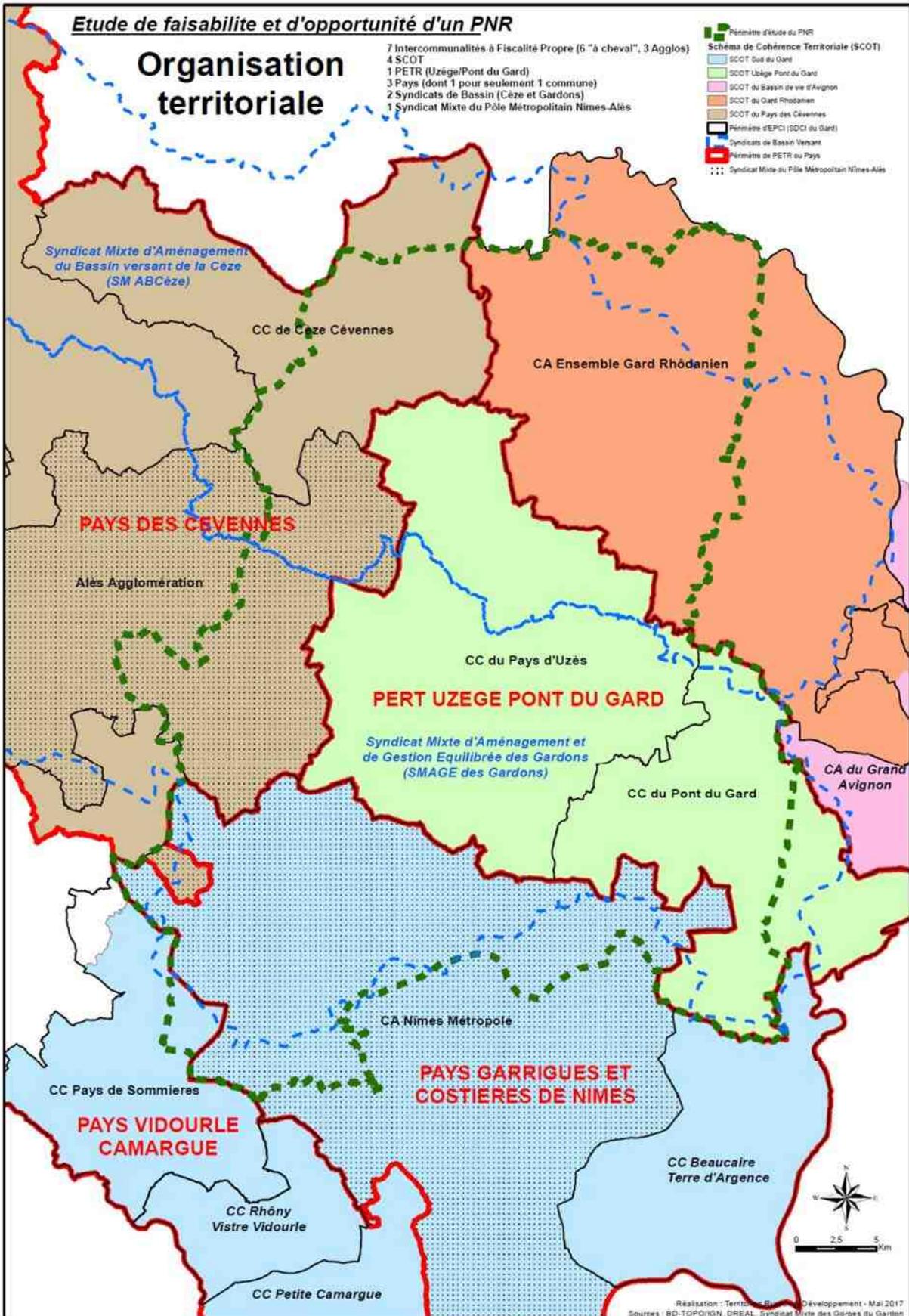
Evolution du SDCI

La loi NOTRe a entraîné la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour la période 2016-2020. Ce nouveau schéma redessine le paysage de l'intercommunalité avec, pour le territoire du projet de PNR, les conséquences suivantes :

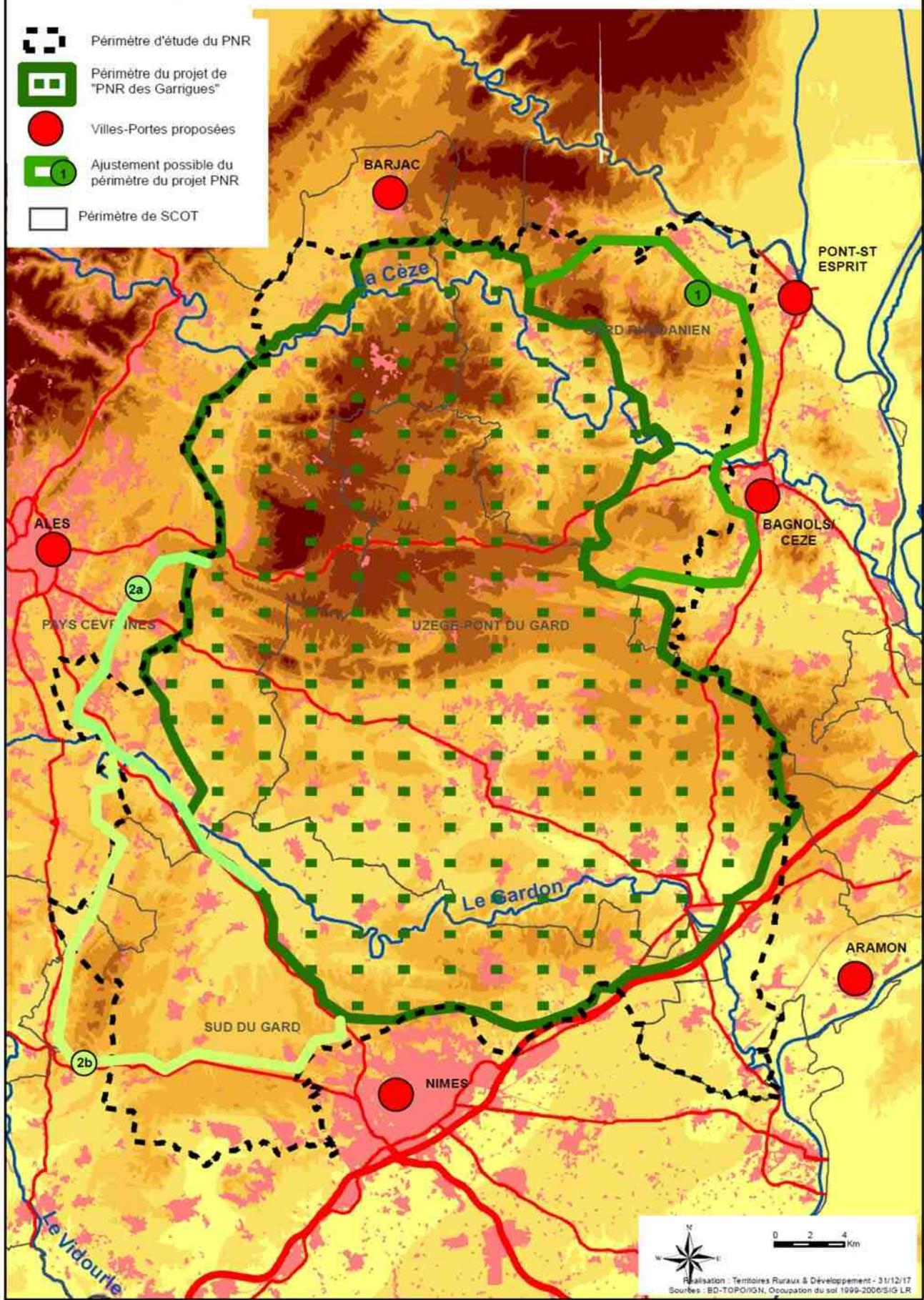
- Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (rattachement de la commune de Saint Laurent des Arbres à la CA du Gard Rhodanien)
- Fusion de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et de la Communauté de Communes Leins-Gardonnenque
- Création de l'agglomération Alès Agglo par la fusion de l'agglomération du Grand Alès et des communautés de communes du Pays Grand-Combien, des Hautes-Cévennes et de Vivre en Cévennes.
- Adhésion de la commune de Moussac à la Communauté de Communes du Pays d'Uzès

Création d'un PETR

En février 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Uzès, la Communauté de Communes du Pont du Gard, le Pays et le SCOT Uzège Pont-du-Gard se sont engagés dans la création d'un Pole d'Equilibre Territorial et Rural. La création du Syndicat Mixte du PETR entraîne la disparition du Syndicat Mixte du SCOT et de l'association du Pays.



Etude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR



2. Le périmètre du projet de PNR

2.1 Les propositions de périmètre (Cf. carte ci-avant)

L'expertise conduite sur ce territoire en 2013/2014 et détaillée dans la 1^{ère} partie de ce rapport, nous a amené à proposer aux acteurs locaux **un périmètre de PNR « fort et cohérent » de 71 communes et 3 ajustements possibles.**

2.1.1 Le périmètre « fort et cohérent »

Centré sur l'Uzège, le périmètre « fort et cohérent » proposé compte **71 communes** (70 000 habitants environ). Il concerne **6 Intercommunalités à fiscalité propre** et **5 villes**, qui pourraient être Ville-Porte du Parc (Nîmes, Vézénobres, Bagnols-sur-Cèze, Barjac et Aramon)

Il répond pleinement aux critères de qualité, d'identité et de cohérence du classement PNR :

- ✓ il comprend **les deux cœurs de biodiversité "majeurs" du territoire** (Gorges du Gardon, Plateau de Lussan) ;
- ✓ il intègre **les trois ensembles paysagers « majeurs » et présente une cohérence paysagère autour des garrigues de l'Uzège ;**
- ✓ il comprend **l'ensemble culturel majeur liant Uzès, l'ancien aqueduc et le Pont du Gard** mais également **tout un archipel de villages à la silhouette et au patrimoine bâti remarquables**
- ✓ il dispose d'une **identité historique très forte et cohérente liée à l'Uzège ;**
- ✓ **il permet une cohérence optimale avec les dispositifs d'aménagement et de développement existants** (+70% du périmètre correspond à 1 SCOT, 1 Pays et 2 Communautés)

2.1.2 Les 3 ajustements possibles

Compte-tenu du périmètre de l'étude de faisabilité, l'expertise conduite a permis néanmoins **d'identifier, autour de ce périmètre « fort et cohérent », des éléments patrimoniaux et des dynamiques territoriales qui pourraient justifier des ajustements.**

Trois ajustements ont été étudiés (1 au Nord et 2 à l'Ouest qui s'emboîtent). Ils présentent tous un intérêt (plus ou moins fort sur le plan patrimonial) mais soulèvent tous certaines questions.

Ajustement N°1 - Cèze/Valbonne

(Une quinzaine de communes supplémentaires)

Il présente plusieurs intérêts :

- il renforce significativement la richesse patrimoniale du projet de PNR en prenant en compte le massif de Valbonne et sa Chartreuse, reconnu d'intérêt national, la partie aval de vallée de la Cèze, et le village de la Roque /Cèze, un des "plus beaux villages de France".
- il renforce la pertinence du projet culturel que pourrait porter le PNR notamment à travers les liens historiques du Duché d'Uzès et de la Chartreuse de Valbonne
- il permet de proposer à la ville de Pont-St-Esprit de devenir Ville-Porte du Parc, ce qui présente un grand intérêt compte-tenu de sa richesse patrimoniale.

Mais il pose certaines questions :

- le PNR aura-t-il suffisamment de moyens pour porter deux dynamiques territoriales : une plutôt "rurale" au Nord et une autre davantage "urbaine et péri-urbaine" au Sud ?

- le sentiment d'appartenance des habitants à un tel territoire est-il suffisamment important ? Comment le retrouver au regard de l'identité historique du Duché d'Uzès ?
- les élus du Gard rhodanien et de l'Uzège qui n'ont pas d'habitude de travail ensemble, trouveront-ils suffisamment d'intérêt commun dans la démarche du PNR ?
- comment associer les 3 communes du Pôle "rural et touristique" du Gard rhodanien qui ne sont pas prises en compte dans ce périmètre ?

Ajustement N°2a – Vézénobres

Une quinzaine de communes supplémentaires

Il présente plusieurs intérêts :

- il renforce la richesse patrimoniale du projet de PNR avec le village de Vézénobres
- il renforce la pertinence du projet culturel que pourrait porter le PNR notamment à travers les liens historiques du Duché d'Uzès et de Vézénobres

Mais il pose certaines questions :

- sur ce secteur péri-urbain sous forte "tension", la dynamique PNR s'accompagnera-t-elle d'une volonté locale suffisante de maîtrise du développement ?
- le sentiment d'appartenance des habitants à un tel territoire est-il suffisamment important ? Comment le retrouver au regard de l'identité historique du Duché d'Uzès ?
- quel sera l'engagement de l'Agglomération d'Alès dans la dynamique du PNR (notamment par rapport aux orientations du SCOT)
- si cet ajustement n'est pas retenu, ne peut-on pas envisager, à minima, Vézénobres comme "Ville-Porte" du Parc ?

Ajustement N°2b - Gardonnenque/Bois des Lens

Une vingtaine de communes supplémentaires.

Il présente plusieurs intérêts :

- il renforce la richesse patrimoniale du projet de PNR avec la prise en compte du Bois des Lens
- il renforce le positionnement et la cohérence du projet de PNR au sein du Pôle métropolitain Nîmes-Alès

Mais il pose aussi certaines questions :

- sur ce secteur péri-urbain sous forte "tension", la dynamique PNR s'accompagnera-t-elle d'une volonté locale suffisante de maîtrise du développement ?
- les élus de la Gardonnenque et de l'Uzège qui n'ont pas d'habitude de travail ensemble, trouveront-ils suffisamment d'intérêt commun dans la démarche du PNR ?
- le sentiment d'appartenance des habitants à un tel territoire est-il suffisamment important ? Comment le retrouver au regard de l'identité des Garrigues et/ou du Gardon ?
- quel est l'engagement du Pôle métropolitain Nîmes-Alès dans la dynamique du PNR ?

Un tableau d'analyse de la réponse du périmètre « fort et cohérent » aux critères de classement des PNR, ainsi que des « plus-values » et des « moins-value » des 3 ajustements a été réalisé. Ce tableau conforte notre proposition de périmètre « fort et cohérent » et mets en avant les faiblesses des ajustements proposés.

Critères de définition d'un périmètre de PNR	Scénario « fort et cohérent »	Les « plus-values » et les « moins-values » des ajustements		
		Secteur Cèze/Valbonne	Secteur Vézénobres	Secteur Gardonnenque
1) La qualité du territoire Cohérence et pertinence des limites au regard des patrimoines	Gorges du Gardon – Réserve de Biosphère et Plateau de Lussan, Uzès et sa plaine environnante, le pont du Gard et l'ancien aqueduc, un archipel de villages au patrimoine bâti Cohérence paysagère autour des garrigues de l'Uzège, et des deux coeurs de biodiversité - Gorges du Gardon – Réserve de Biosphère et le Plateau de Lussan	+	0 / + <i>Fille de Vézénobres, patrimoine culturel d'intérêt régional seulement</i>	0 / + <i>Le bois des Lens, espace naturel d'intérêt régional seulement</i>
		+	+	0 <i>Le bois des Lens est intégré en partie et uniquement la rive droite du Gardon amont</i>
2) Le caractère du territoire/sentiment d'appartenance Cohérence et pertinence du territoire au regard des dynamiques socio-économiques	Une identité historique très forte et cohérente liée à l'Uzège Territoire dont la dominante est rurale avec un barycentre Uzès en dehors des zones de péri-urbanisation et / ou des grosses infrastructures linéaires	-	0 / - <i>L'identité historique du Duché d'Uzès n'est plus une réalité, elle est à reconstruire, peu de paysages à fortes valeurs patrimoniales et identitaires</i>	- <i>Le paysage des garrigues pourrait faire le lien entre le scénario « fort et cohérent » et ce secteur mais les entités paysagères concernées sont coupées</i>
		--	--	-- <i>Secteur penchant clairement sur Nîmes sans réel lien avec l'Uzège, sentiment d'appartenance des habitants qui sera difficile à créer</i>
3) Complémentarité et cohérence des dispositifs de protection et de mise en valeur	70% du périmètre correspond au territoire d'1 SCOT/1 Pays/2 CDC	0 / - <i>Plus de cohérence pour le contrat de bassin Cèze mais complexification avec 2 bassins de vie, 2 SCOT, 3 communes du pôle « rural et touristique » du SCOT du Gard-Rhodanien non prise en compte</i>	- <i>Peu de plus-values sur le Gardon amont et risque d'incohérence des orientations SCOT Cévennes et Agglomération d'Alès</i>	- (*) <i>Peu de plus-values sur le Gardon amont et risque d'incohérence des orientations SCOT Sud Du Gard</i>
4) Éléments pouvant déprécier la valeur du territoire	Paysages dégradés de la plaine d'Uzès, entrée A9/Remoulins, ligne 400 KV, quelques entrées de village	0	-- <i>Secteur sous tension perturbative et dans le pôle métropolitain a priori peu compatible avec les exigences d'un PNR</i>	--- <i>Secteur sous tension perturbative et dans le pôle métropolitain a priori peu compatible avec les exigences d'un PNR</i>

(*) si retenu avec l'ajustement de Vézénobres

➤ Ce tableau figure également en Annexe 1

2.2 Les travaux du Groupe de Travail

C'est sur cette base que les membres du Groupe de Travail ont été invités le 27 juin 2016 à s'exprimer sur le périmètre « fort et cohérent » de 71 communes proposé et les 3 ajustements éventuels. Aucun des 3 ajustements proposés n'a retenu l'attention des participants. La force et la cohérence du périmètre de 71 communes, ont semblé largement partagés (la cohérence géographique et identitaire, l'identité historique, patrimoniale et paysagère, ...).

Cependant il a été demandé :

- d'étudier la mise en place d'un statut spécifique pour les 8 communes de la Communauté de Communes du Pont du Gard, qui ne sont pas prise en compte dans le périmètre proposé (l'Autoroute A9 constituant la limite). Cette association a semblé essentielle aux participants au titre de la cohérence des démarches de développement, d'aménagement et de protection portée à l'échelle de l'Uzège/Pont du Gard (Pays, SCOT -désormais PERT) ;
- d'ajouter la commune de Pont-Saint-Esprit dans la liste des Villes-Portes potentielles, notamment compte-tenu de l'importance de son patrimoine culturel ;
- de modifier les limites Est du périmètre au niveau de la commune de Verfeuil, en ajoutant les 2 communes de St-André-d'Olérargues et de St-Marcel-de-Careiret. Ces deux communes sont situées sur une entité paysagère faisant le lien entre Saint-Laurent-la-Vernède et La Roque-sur-Cèze (Pente de la Cèze autour de Saint Marcel). Elles correspondent à un petit plateau homogène en rive gauche de la Vionne. Cette zone, à la signature paysagère « Garrigues » évidente, ne semble pas présenter de gros points noirs paysagers. Cet ajout, même s'il n'apporte pas une plus-value patrimoniale importante, conforte l'identité « garrigues » du territoire et assure une continuité territoriale intéressante au périmètre ;

- d'étudier la prise en compte de 7 communes seulement évoquées dans l'ajustement N°2a- Vézénobres en s'appuyant sur la cohérence paysagère « Collines autour de Saint Maurice de Cazevielle ». Cette zone, sans réels points noirs paysagers, assure une continuité territoriale entre Euzet et Moussac. En cohérence avec l'Espace Naturel Sensible de la Droude, cette limite, à la fois hydrographique et communale, ne remet pas en cause l'identité du territoire. Le positionnement de Vézénobres, comme Ville-Porte s'en trouvant alors renforcé.

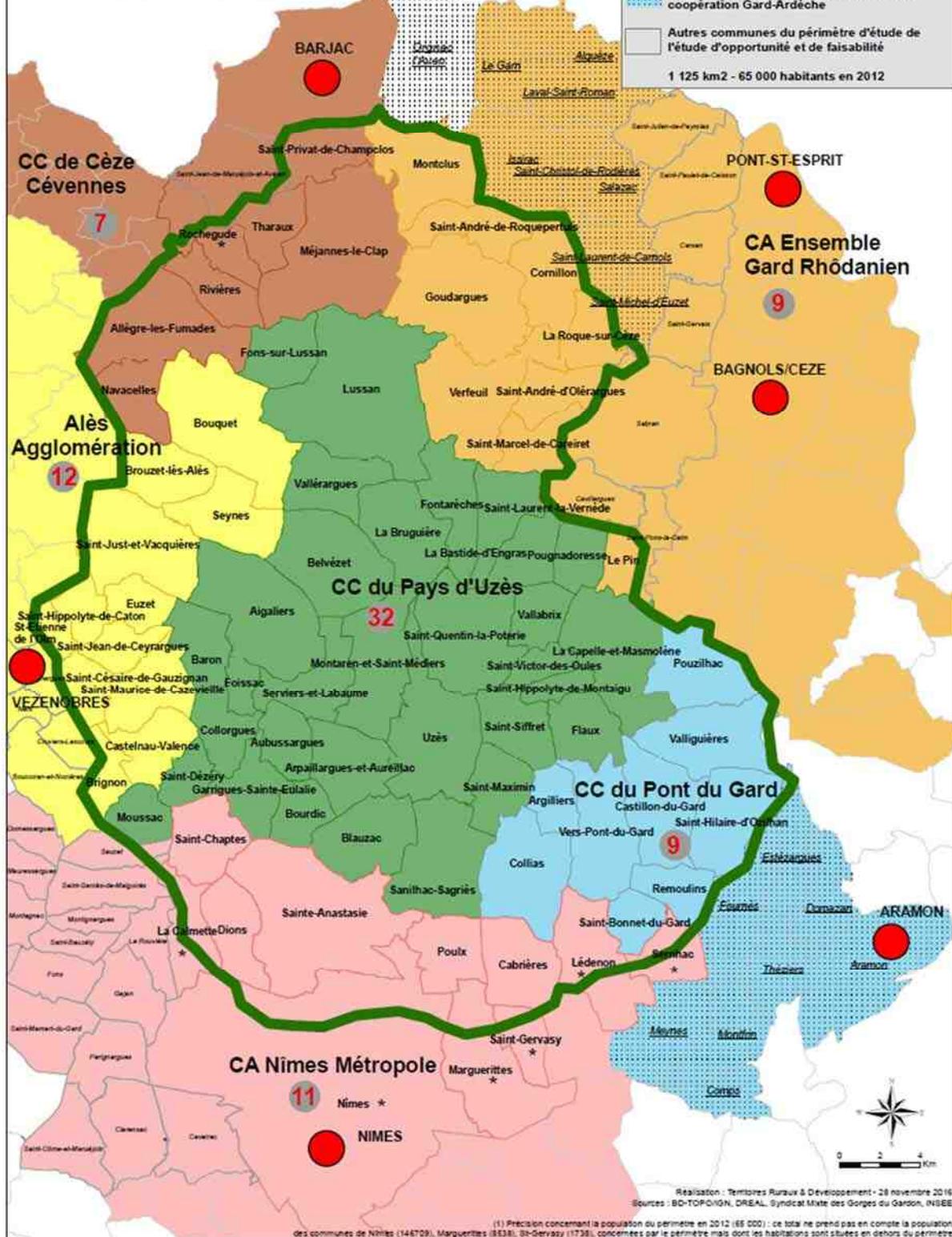
Après des compléments d'analyse sur les points évoqués ci-dessus, les membres du Groupe de Travail se sont réunis une nouvelle fois le 22 septembre 2016 afin, sur demande du comité de pilotage, de finaliser la proposition de périmètre qui avait été présentée en Comité de Pilotage le 12 juillet 2016.

Périmètre de projet du "PNR des Garrigues de l'Uzège"

(nom du PNR en cours de définition)

-  80 communes (dont 7 pour "partie seulement" *)
-  6 EPCI concernés
-  5 Nbre de communes concernées au sein de chaque EPCI
-  6 Villes-Portes
-  17 communes "associées" / la cohérence "Pays/SCOT Uzège Pont du Gard et de la coopération Gard-Ardèche"
-  Autres communes du périmètre d'étude de l'étude d'opportunité et de faisabilité

1 125 km² - 65 000 habitants en 2012



Realisation : Territoires Ruraux & Développement - 28 novembre 2016
 Sources : BD-TOPONIM, DREAL, Syndicat Mixte des Garrigues du Gardon, INSEE
 (1) Précision concernant la population du périmètre en 2012 (IS 200) : ce total ne prend pas en compte la population des communes de Nîmes (144709), Marguerites (838), St-Gervasy (1738), concernées par le périmètre mais dont les habitations sont situées en dehors du périmètre

2.3 Le périmètre de projet retenu

Le Comité de pilotage de l'étude s'est réuni une deuxième fois le 24 novembre 2016 afin de valider le périmètre du projet de PNR.

2.3.1 Un périmètre final de 80 communes

Le périmètre de projet de PNR retenu concerne **80 communes** dont 7 pour une partie seulement de leur territoire (Rochebroucq au Nord, Sernhac, Lédénon, Saint-Gervasy, Marguerittes, Nîmes et La Calmette au Sud). La population concernée par ce périmètre de projet est de **65 280 habitants**.

Le périmètre de projet de PNR concerne **6 intercommunalités à fiscalité propre**.

Intercommunalité à fiscalité propre	Nombre de communes concernées par le périmètre de projet PNR	Population concernée (INSEE 2012)
Communauté d'agglomération du Gard-Rhodanien	9	5 086
Communauté de Communes du Pont du Gard	9	10 016
Communauté de Communes du Pays d'Uzès	32	28 128
Communauté d'agglomération Nîmes-Métropole*	11	14 704
Alès Agglomération	12	4 595
Communauté de Communes Cèze Cévennes	7	2 751
TOTAL	80	65 280

* la population des communes de Nîmes, St-Gervasy et Marguerittes n'est pas comptée dans le total de la population concernée (les espaces habités sont situés en-dehors du périmètre).

Compte-tenu des enjeux de coopération « urbain-rural », il sera proposé à **6 villes de devenir « Villes-Portes » du Parc** (Nîmes, Vézénobres, Bagnols-sur-Cèze, Pont-St-Esprit, Barjac et Aramon).

Non territorialement concernées par le périmètre du Parc (sauf Nîmes, qui a une partie de son territoire dans le périmètre), ces « Villes-portes » entretiendront avec les 80 communes classées des relations en vue de favoriser **une complémentarité et un équilibre entre les zones urbaines et rurales** et la gestion durable des échanges entre ces zones. Ces relations établies entre les Villes-Portes et les Parcs autour de projets communs permettront de « conjuguer les efforts des urbains et des ruraux pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée ».

Une « Ville-Porte » est membre d'un Syndicat Mixte Parc. Elle participe aux débats et contribue aux orientations de préservation et de développement du territoire situé « à ses portes » dans cet esprit de complémentarité et d'équilibre. Elle bénéficie de l'image « positive » du PNR (à travers sa communication en direction de ses habitants, ses entreprises, ses visiteurs, ...) et de certaines actions engagées sur son territoire.

Dans ce même esprit de coopération, il sera également proposé à **17 communes d'être « communes associées » du Parc** :

- 8 communes de la Communauté de Communes du Pont du Gard, située au Sud de l'Autoroute A9, au titre de la cohérence du PETR de l'Uzège/Pont du Gard. Cette association permettra notamment de faciliter les coopérations et la mutualisation des moyens entre le projet de PNR et le PETR de l'Uzège/Pont du Gard qui le concerne à plus de 60% ;

- 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Gard-rhodanien et la commune d'Orgnac l'Aven en Ardèche, au titre des enjeux de coopération entre le Gard et l'Ardèche (corridors écologiques et tourisme).

Les **communes associées sont membres de l'association de préfiguration**. L'élaboration de la Charte est l'occasion de définir le cadre de coopération avec le Parc.

2.3.2 La réponse du périmètre aux critères de classement des PNR

Cf. carte de synthèse A3 jointe au rapport

Un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé

Le périmètre de projet retenu est structuré autour de **plusieurs ensembles naturels d'intérêt patrimonial de grande valeur**, au 1^{er} rang desquels figurent :

- **les gorges du Gardon**, labellisées « Réserve de Biosphère » par l'UNESCO, qui constituent une entité naturelle rare. Une grande "naturalité" lui confère une richesse biologique exceptionnelle. Les chauves-souris, le castor et les rapaces (notamment l'aigle de Bonelli, le vautour percnoptère et le circaète Jean-le-Blanc) constituent les espèces les plus emblématiques de ce site ;
- **le plateau de Lussan**, formé d'un vaste plateau calcaire entrecoupé de nombreuses vallées sèches et de profonds canyons. Ce sont les rapaces qui constituent le principal intérêt de la ZPS du plateau de Lussan avec le vautour percnoptère, le grand-duc d'Europe et le faucon pèlerin.

A ces deux cœurs de biodiversité "majeurs" du territoire, s'ajoute :

- **les gorges de la Cèze** d'importance communautaire pour des espèces animales liées au milieu aquatique : 3 insectes (odonates), 5 poissons dont l'Apron, très rare, et le castor ;
- **l'étang de La Capelle et Masmolène** qui est l'un des rares étangs naturels d'eau douce de cette étendue à l'intérieur des terres en région méditerranéenne française. Il constitue la plus grande zone humide du Gard après la petite Camargue. Sa superficie et son emplacement lui permettent d'abriter 9 espèces d'amphibiens et plus de 110 espèces d'oiseaux nicheurs.

A des intensités variées, ces ensembles naturels restent fragiles et menacés par la déprise agricole, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la fréquentation, l'étalement urbain ou la rupture des continuités écologiques (urbanisation, aménagements, ...).

Sur fond de paysage des Garrigues, qualifié « d'exceptionnel » par l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon, le périmètre de projet retenu intègre **trois ensembles paysagers majeurs** :

- **le plateau de Lussan** (avec notamment le Mont Bouquet, Lussan et les Concluses) **et les gorges de la Cèze** depuis le village perché spectaculaire de Tharoux, qui marque l'entrée des gorges jusqu'à St-André de Roquepertuis ;
- **les gorges du Gardon**, depuis Ste-Anastasie jusqu'au Pont du Gard, qui constituent les paysages les plus spectaculaires du massif des garrigues (faille profonde de 150 mètres, bordée par de blanches falaises de calcaire à nu) ;
- **la ville d'Uzès et la plaine environnante**. Au-delà de la colline d'Uzès, qui capte le regard, c'est toute la plaine agricole avoisinante, autour des Seynes, comme autour de l'Alzon, qui constitue un ensemble d'une grande qualité paysagère grâce à la diversité des cultures rencontrées (vigne, céréales) et la qualité du bâti des villages.

Mais la richesse paysagère du périmètre s'exprime également à travers **un patrimoine bâti**

omniprésent et d'une grande richesse avec un véritable archipel de villages à la silhouette et au patrimoine bâti remarquables. Certains d'entre eux sont connus et reconnus, comme les « Plus beaux villages de France » comme Montclus ou de La-Roque-sur-Cèze.

Ces éléments patrimoniaux paysagers restent également fragiles et menacés par la déprise agricole, l'étalement urbain ou les aménagements (réseaux routiers, sites d'activité).

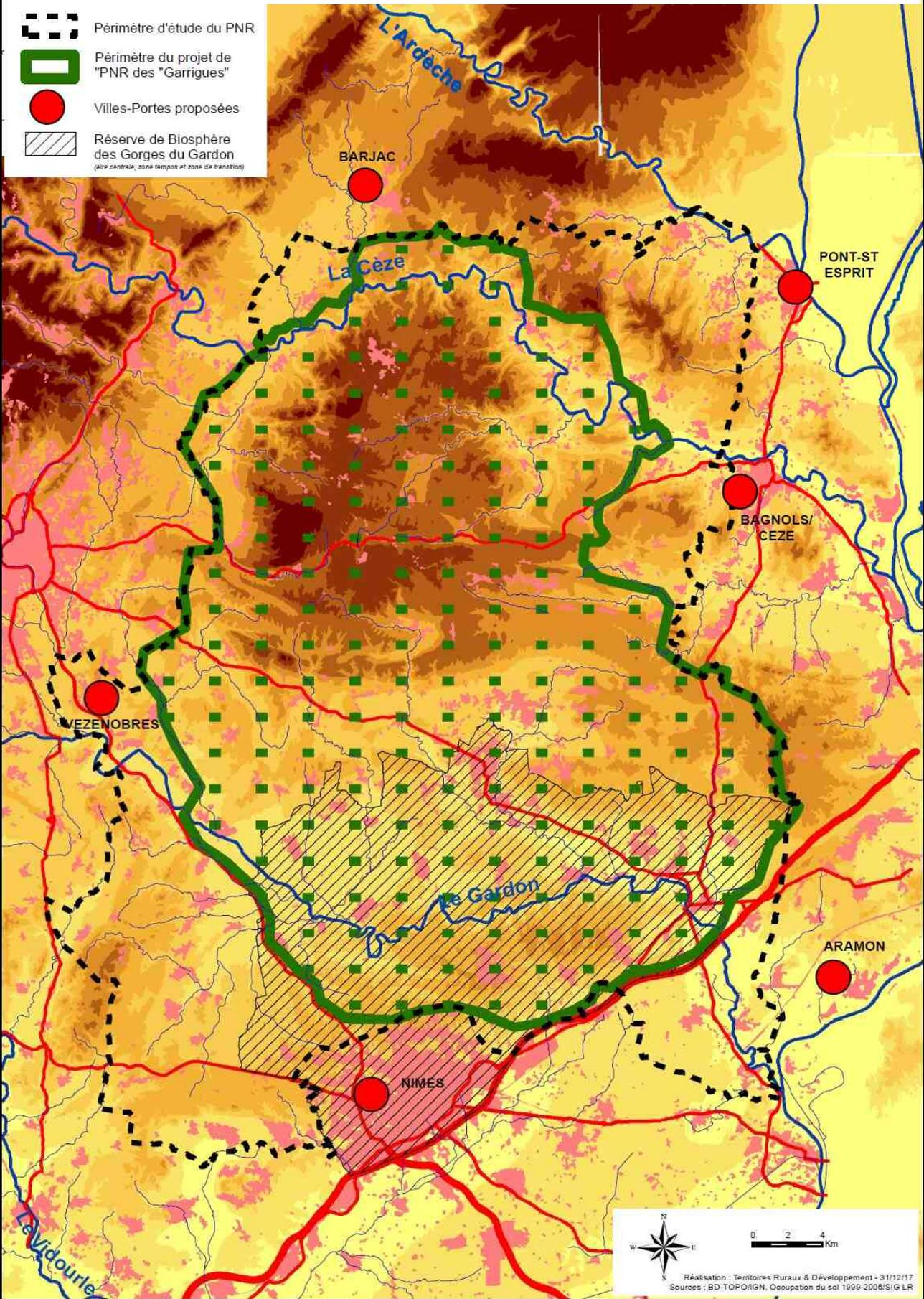
Enfin, le périmètre proposé recèle également un **patrimoine culturel exceptionnel** avec :

- **un patrimoine de renommée nationale voire internationale** à travers le Pont du Gard, patrimoine mondial de l'UNESCO et les vestiges de l'ancien aqueduc romain et la Ville d'Uzès, Ville d'Art et d'Histoire ;
- **un patrimoine culturel identitaire très riche lié à l'histoire** (romanité, duché d'Uzès), **à un patrimoine bâti encore bien préservé** (un archipel de villages à la silhouette et au patrimoine bâti remarquables) **et à de nombreux savoir-faire** (activités liés à l'activité agricole, la soie, la pierre, la poterie, ...).

Si ces patrimoines ne sont pas concernés par des menaces directes, ils subissent les effets indirects de la dégradation de l'espace environnant. Mais l'étendu de ce patrimoine culturel et son identité historique sont très souvent méconnus et de plus en plus oubliés.

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR

-  Périmètre d'étude du PNR
-  Périmètre du projet de "PNR des Garrigues"
-  Villes-Portes proposées
-  Réserve de Biosphère des Gorges du Gardon (aire centrale, zone tampon et zone de transition)



Un ensemble révélateur d'une identité

Qualifié « d'exceptionnel » par l'atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon, **le paysage des Garrigues est le fondement de la cohérence paysagère de ce territoire**. Cette signature s'exprime à travers les trois familles de paysage de garrigues :

- les plateaux calcaires, coupés par les rivières ;
- les coteaux, appelés à évoluer dans les prochaines années ;
- les plaines, « richesses » des pays des garrigues

Elle s'exprime également à travers **les paysages liés à l'eau** de manière différenciée en fonction des formes qu'elle peut prendre : dans les gorges (de la Cèze et du Gardon), au travers des affluents de ces cours d'eau (les ruisseaux) ou au travers des roubines, réseau créé par l'homme qui organise, compartimente les plaines agricoles.

Cette identité rurale de la garrigue s'exprime dans toutes ses composantes (paysagère, économique, sociale et culturelle) avec notamment la mosaïque des paysages (forêt, milieux ouverts) et les activités agricoles typiques des garrigues (dont la vigne et les oliviers). Elle traduit ainsi **l'identité rurale de ce territoire aux portes des grandes agglomérations gardoises**, qui s'organise autour de trois sous-ensembles : rurale au Nord, urbaine au centre avec Uzès et la plaine de Remoulins, péri-urbaine au Sud et à l'Est.

Enfin, le territoire, ainsi défini, présente une **identité historique très forte et cohérente marquée par le Duché d'Uzès**, 1er Duché de France, et **la Romanité** (le Pont du Gard et son aqueduc en sont les points d'orgue).

Un ensemble aux limites cohérentes et pertinentes

Au Nord, **la vallée de la Cèze** - de La-Roque/Cèze à Tharoux - marque la limite du périmètre avec la prise en compte de la Haute-Vallée de la Cèze et des gorges de la Cèze. Le périmètre ne remonte pas sur le plateau des bois de Ronze et de Laval, ni sur le massif forestier de Valbonne, qui correspondent à d'autres unités paysagères.

Au Nord-Ouest, la limite du périmètre s'appuie sur **le rebord Ouest du plateau de Lussan et du Mont-Bouquet**, de Rohegude à Brouzet-les-Alès en prenant en compte :

- le piémont boisé du plateau qui bute sur la D16 et la succession de villages ;
- une petite partie seulement de la plaine de Barjac et de St-Ambroix afin de ne pas découper les communes (sauf Rohegude) et tous les hameaux notamment celui de Les Fumades les Bains, sur la commune d'Allègre-les-Fumades.

A l'Ouest, c'est **l'extrémité des garrigues de l'Uzège**, qui viennent jusqu'aux portes de Vézénobres, de Saint-Just-et-Vacquières à Moussac, jusqu'à la N106 Nîmes-Alès, qui marque la limite du périmètre. Sur cette extrémité, la rivière de la Droude a été retenue comme limite (Espace naturel Sensible, faisant également office de limite communale de Saint-Étienne-de-l'Olm, Saint-Césaire-de-Gauzignan et Brignon).

Au Sud-Ouest, la limite du périmètre s'appuie sur **la N106 « Nîmes-Alès »** de Moussac aux portes de Nîmes. Au-delà de l'infrastructure majeure qu'elle constitue, la N106 constitue l'extrémité Ouest de l'influence de l'Uzège. Au-delà les communes sont davantage tournées vers Nîmes

Au Sud, le **Grand Site des gorges du Gardon et les garrigues de Nîmes** marquent la limite du périmètre en restant au Nord de l'A9. C'est ainsi que les communes de Nîmes, Marguerittes, St-Gervazy, Lédénon et Sernhac ne sont prises en compte que pour une partie de leur territoire.

A l'Est, la **plaine de Remoulins et les Garrigues d'Uzès et de St-Quentin-la-Poterie** :

- avec Remoulins, St-Hilaire d'Ozilhan, Valliguières et Pouzilnac, qui marque la limite avec

la vallée de la Tave ;

- sans prendre les communes de Rochefort-du-Gard, Tavel, St-Victor la Coste, qui sont en partie concernées par les « garrigues d'Uzès », mais qui sont orientées vers Avignon

Au Nord-Est, la limite du périmètre s'appuie sur le rebord Nord **des Garrigues d'Uzès** avec les communes de La Capelle/Masmolène, le Pin, Pognadoresse et La Bastide d'Engras **et le rebord Est du plateau de Lussan** avec Saint-Marcel-de-Careiret et Saint-André-d'Olérargues.

Le périmètre de projet retenu présente une parfaite **cohérence avec les périmètres de la Réserve de Biosphère et des dispositifs de gestion des gorges du gardon et du plateau de Lussan**. Il en est de même avec les **dispositifs de protection et de gestion des patrimoines bâtis, culturels et paysagers (Sites classés/inscrits, Opérations Grand site, ...)**

Enfin le périmètre retenu a pris en compte les **éléments pouvant déprécier la valeur du territoire** avec notamment l'exclusion de l'A9 et de la 2*2 voies de la N106.

3. L'ambition des acteurs locaux pour le PNR

3.1 La concertation engagée dans la 2^{ème} phase de l'étude

Dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'étude et en cohérence avec ce qui avait été fait en 2013/2014, de nombreuses actions de concertation ont été engagées

3.1.1 Les rencontres avec les élus locaux

Le lancement de la 2^{ème} phase a été marqué par une nouvelle série de rencontre « en face à face » avec des élus et acteurs du périmètre de projet.

Ces rencontres ont été tenues en amont du Groupe de travail n°1 du 27 juin 2016 et ont concernés :

- 12 maires, répartis sur l'ensemble du périmètre de projet envisagé (Tharoux, Seynes, Vallérargues, St-Just-et-Vacquières, Baron, Montaren-et-St-Médières, Vallérargues, Pouzilhac, Sainte-Anastasia, Marguerittes, St-André de Roquepertuis et Méjannes-le-Clap) ;
- le SCOT et le Pays d'Uzège/Pont du Gard ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Uzès ;
- les Communautés d'Agglomération d'Alès et du Gard-Rhodanien ;
- l'EPCC du Pont du Gard.

Les personnes rencontrées étaient invités à s'exprimer sur leurs attentes et leurs éventuelles craintes vis-à-vis du projet de PNR, sur le projet de périmètre du projet ainsi que sur l'organisation à mettre en place pour élaborer la Charte.

Concernant les **craintes et les attentes** exprimées à cette occasion :

- une large majorité a affirmé être favorable au projet de PNR (souvent sans craintes particulières) ;
- la conscience de la valeur des patrimoines du territoire et de son rôle de « poumon vert » aux portes des agglomérations a été unanimement exprimée ;
- les craintes exprimées lors de la 1^{ère} phase ont été confirmées : contraintes supplémentaires, mille-feuilles administratif, coûts supplémentaires ;
- la justification de l'outil PNR et notamment les plus-values identifiées lors de la 1^{ère} Phase a également été confirmée : urbanisme opérationnel, gestion de la garrigue, ressource en eau et mise en tourisme des patrimoines ;
- l'évolution du contexte territorial (avec fusion des EPCI et la transformation des Pays en PETR a été identifiée autant comme un levier (le projet de PNR donne du sens), qu'un

handicap (gestion de deux dynamiques parallèles).

Concernant le **périmètre de projet « fort et cohérent »** proposé suite aux travaux de la 1^{ère} phase :

- la majorité des personnes rencontrées était favorable au périmètre « fort et cohérent » ;
- les 3 ajustements possibles ne présentaient pas, de leur point de vue, de « plus-value » majeure à la candidature. Au contraire, les élus rencontrés souhaitaient rester sur un périmètre restreint et centré sur l'Uzège afin de limiter la taille et la complexité du Parc ;
- quelques remarques ont néanmoins été évoquées :
 - ⇒ ajouter au niveau de la vallée de la Cèze les villages de Cornillon et de la Roque-Sur-Cèze au regard de la qualité de leur patrimoine bâti, ainsi qu'au niveau de Saint-Just-et-Vacquières, la commune d'Euzet, qui est sur le même plateau des garrigues ;
 - ⇒ ne pas prendre, au Nord la commune de St-Jean de Maruejols qui n'est concernée que pour une toute petite partie de son territoire (le reste étant orienté sur la plaine) et au Sud les communes de Fournès et de Estézargues qui ont l'essentiel de leur territoire au-delà de l'A9.

Concernant **l'organisation à mettre en place pour élaborer la Charte**

- les personnes rencontrées se sont globalement peu exprimées sur ce sujet (demandant davantage d'explication sur ce que prévoyait la procédure de création des PNR ainsi que sur l'expérience des projets passés) ;
- c'est une position « d'attente » qui était la plus fréquente et surtout, sans à priori, sur la place des structures existantes dans le dispositif (SMGG, SM SCOT, Pays, Association, ...)
- compte-tenu de sa situation au cœur du périmètre de projet, le positionnement de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès et de la ville d'Uzès a été pointé comme décisive par certains acteurs ;
- les maires rencontrés ont parfois insisté sur l'importance du rôle et du poids des communes dans la gouvernance du projet de PNR ainsi que sur leurs attentes en matière de simplification du mille-feuille administratif (tout en reconnaissant que cette responsabilité n'incombait pas au projet de PNR).

Le Syndicat Mixte des gorges du Gardon a poursuivi cette concertation des élus locaux en rencontrant les autres maires des communes du périmètre de projet (Cf. 3.2).

3.1.2 Les séminaires

Dans le même esprit que le séminaire organisé le 18 mars 2013 au Pont du Gard, dans le cadre de la 1^{ère} phase de l'étude, deux séminaires ont été organisés : le 1^{er} s'est tenu le 14 octobre 2017 à St-Laurent-la-Vernède et le second le 8 décembre à Allègre-les-Fumades.

Avec plus d'une centaine de participants par événement, ces deux séminaires ont été des temps forts de concertation de l'étude d'opportunité et de faisabilité.

Le 14 octobre, une technicienne du PNR du Luberon est venue présenter la stratégie et les réalisations du Parc dans le domaine agricole et touristique. Les participants ont pu également réagir à la proposition de périmètre « fort et cohérent » issue des travaux du Groupe de Travail, avant que le Comité de Pilotage le valide le 24 novembre. Une toile d'expression des éléments identitaires du territoire a également été complétée à cette occasion afin d'alimenter les réflexions sur le nom définitif du projet de PNR.

Le 8 décembre, les participants sont venus à Allègre-les-Fumades pour découvrir les expériences d'autres territoires de PNR et poser des questions sur le projet en cours. Une élue du PNR du Haut-Languedoc et le directeur du PNR des Baronnies ont partagé leurs expériences des actions menées dans leurs territoires notamment celles relatives à l'accueil touristique (voie verte) et à l'agriculture (circuits courts, soutien de filières). Ces présentations ont fait écho aux enjeux du

territoire du projet de PNR et ont entraîné de nombreuses questions / précisions de la part des participants (fonctionnement d'un PNR, développement économique, stratégie énergétique). Toutes les questions (une vingtaine) ont fait l'objet soit de réponses orales soit écrites à travers le site internet du projet de PNR (www.projet-pnr-garrigues.fr).

3.2 La mobilisation des acteurs locaux

A l'occasion de cette 2^{ème} phase de l'étude, compte-tenu des résultats de la 1^{ère} phase, le Syndicat Mixte des gorges du Gardon (SMGG) a véritablement endossé le costume de « porteur du projet de PNR ».

Dans ce cadre, il a mis en ligne un site web dédié au projet de PNR www.projet-pnr-garrigues.fr afin de présenter les fondamentaux de l'outil PNR et diffuser les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité .



Il a également édité une petite brochure intitulé « Une question ... une réponse sur le projet de PNR des Garrigues » qui a été diffusée individuellement à tous les élus de toutes les communes du périmètre, ainsi qu'aux acteurs socio-économiques impliqués ; des exemplaires ont également été distribués dans toutes les mairies et dans des lieux publics fréquentés.



En complément des entretiens réalisés par les consultants (Cf. 3.1.2), le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a rencontré pratiquement tous les maires et les Présidents d'EPCI du périmètre de projet pour leur présenter le projet (historique, résultats de l'étude, objectifs,...). Les principaux acteurs institutionnels, publics ou privés ont également été rencontrés (Consulaires, syndicats professionnels, DDTM, syndicats viticulteurs, ...).

Une brochure destinée à informer les élus, et synthétisant la plus-value Parc naturel régional pour le territoire et les modalités de mise en œuvre a été envoyée par courrier à toutes les communes début 2018.



Autre acteur, particulièrement impliqué, l'Association des Amis du PNR a conduit de nombreuses actions pour informer et mobiliser les acteurs et la population locale. Dans ce cadre elle a notamment :

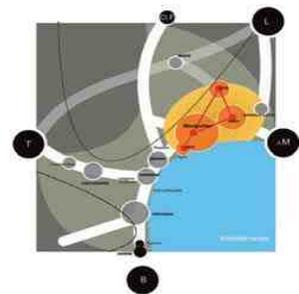
- organisé des présentations du projet dans les associations du territoire qui le demandaient soit lors de leurs assemblées générales soit lors de réunions spécifiques
- organisé plus d'une vingtaine de réunions publiques d'informations dans les communes
- lancé un appel à soutien au projet sur Internet
- distribué des autocollants « J'aime le Parc des Garrigues »
- rencontré des leaders d'opinion
- Participé à l'organisation des Rencontres du Pont-du-Gard sur le thème du « Le Parc naturel régional des Garrigues : Une chance unique pour construire l'avenir du territoire avec tous ses acteurs. »

3.3 Les fondements du projet de PNR

L'analyse des enjeux du territoire et les différents temps d'expression des acteurs locaux ont permis d'identifier **six sujets qui constituent les fondements du projet de PNR**. C'est sur ces sujets que la réussite ou l'échec du Parc serait jugé à l'issue de la 1ère Charte.

Chacun de ces sujets a fait l'objet de présentation et d'échanges à chaque temps fort de concertation, ainsi que lors des Comités de pilotage. Ces fondements symbolisent l'ambition des élus et des acteurs socio-économiques pour ce projet de PNR.

- 1- Au sein de la "Métropole en réseau" prévue au SRADDT, **mettre en place une dynamique territoriale au "centre de gravité rural"**, à même de faire valoir ses spécificités (humaines, patrimoniales, ...)
=> inscrire cette démarche structurante du projet de territoire dans une perspective de dialogue et de coopération « gagnant-gagnant » avec les métropoles urbaines voisines



- 2- **Faire connaître et partager, entre nouveaux et anciens habitants, l'ensemble des éléments identitaires liés à la garrigue** (évolution des paysages, pratiques et savoir-faire, productions, ...)

=> véritable « fil conducteur » de la future Charte, mettre en place une politique d'information, de formation et d'éducation aux éléments identitaires du territoire pour affirmer une identité forte et renforcer le sentiment d'appartenance à un projet collectif

- 3- **Renforcer la protection des patrimoines et des paysages**, qui sont les principaux facteurs

d'attractivité de ce « poumon vert au cœur du Gard »

=> s'investir sur la qualité du développement urbain (formes urbaines, matériaux, ...), renforcer la gestion des ensembles naturels (mise en œuvre effective des documents d'objectifs, prise en compte de ses enjeux dans d'autres procédures - eau, aménagement du territoire).

4- Renforcer la qualification de ce territoire autour d'une agriculture et d'un tourisme ancrés aux richesses et potentialités du territoire (« identitaires et non délocalisables »)

=> développer les emplois liés au tourisme de terroir (productions agricoles, culture, ...) et de l'agriculture "paysanne" (qualité, bio, ...) en s'appuyant sur l'innovation et l'exemplarité

5- Devenir un territoire exemplaire et démonstratif sur quelques filières d'avenir génératrices d'emplois

=> s'investir fortement dans le domaine de l'énergie, des déplacements doux, des filières liées à la pierre, aux plantes aromatiques et médicinales, ...

6- Mettre en place une "gouvernance territoriale novatrice" qui rassemble les acteurs locaux (élus, professionnels, associations) autour d'un projet commun, dans un climat de confiance et de co-construction

=> dans le prolongement des démarches initiées lors de l'étude de faisabilité, innover" en faveur de nouvelles modalités de participation des acteurs de la société civile au pilotage des politiques territoriales.

3.4 La 1^{ère} ébauche du projet stratégique du futur PNR

Ces fondamentaux pourront se décliner ensuite dans les **ambitions et orientations stratégiques de développement et de protection de la future Charte** qui pourrait être structurées selon le schéma d'objectif synthétique ci-après. Il est construit autour de :

- **AMBITIONS** qui structureraient le projet de Charte. Elles ont été identifiées au regard de l'analyse des enjeux de développement durable du territoire mais aussi des cinq objectifs nationaux des PNR
- **ORIENTATIONS** qui déclinent chacune des ambitions. Certaines pouvant être reliées à plusieurs ambitions (elles sont situées à l'interface). Elles ont été identifiées notamment lors du séminaire n°1 et des différentes rencontres d'acteurs. Certaines de ces orientations se retrouvent dans les documents de planification et de développement existants sur le territoire et font d'ores et déjà l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des acteurs existants. Une Charte de Parc, étant un projet de territoire, il est indispensable de les resituer ainsi au titre de la cohérence des politiques.
- **PLUS-VALUE** qui démontre ce que pourrait apporter de plus une démarche de PNR sur ce territoire (à travers notamment le rôle du Syndicat Mixte du Parc). Elles ont été identifiées à l'occasion des 4 tables rondes organisées. Par la suite d'autres tables rondes pourraient être organisées afin d'identifier d'autres plus-values, qui ne figurent pas, à ce stade de la réflexion, dans un tel schéma d'objectifs.

AMBITIONS	ORIENTATIONS	PLUS-VALUE
<p>1. PRESERVER les patrimoines et les ressources naturelles des Garrigues</p>	<p>Préservation et appropriation d'une infrastructure de milieux naturels remarquables</p> <p>Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti remarquable (historique, architectural, ...)</p> <p>Préservation et gestion de la ressource en eau (quantité /prélèvements et qualité /rejets)</p> <p>Préservation et qualification des infrastructures naturelles et paysagères du territoire</p>	<p>en assurant un lien structurel entre les outils d'aménagement du territoire et les outils de gestion de l'eau, en anticipant les évolutions (changement climatique, médicaments, ...)</p>
<p>2. HABITER le territoire des Garrigues en prenant soin de ne pas hypothéquer son capital</p>	<p>Maîtrise quantitative de l'urbanisation (consommation d'espaces naturels, préservation des plaines et des coteaux)</p> <p>Maîtrise qualitative de l'urbanisation (formes urbaines)</p> <p>Maintien et développement d'une armature urbaine équilibrée (entre urbain et rural)</p>	<p>en s'investissant sur la qualité du développement urbain à travers le conseil, la formation, la sensibilisation afin de faire émerger à moyen terme une « culture du paysage des Garrigues »</p>
<p>3. VIVRE dans les Garrigues en développant et valorisant son identité rurale</p>	<p>Appropriation par les habitants d'une identité partagée (une histoire, un terroir, des patrimoines)</p> <p>Soutien aux filières agricoles liées au territoire</p> <p>Développement et structuration de l'offre touristique du territoire</p>	<p>en soutenant les activités agricoles liées aux garrigues (élevage, vin, truffes...), en lien avec l'image et la qualité du territoire</p> <p>en structurant la mise en tourisme des patrimoines culturels (pierre/terre, soie, métiers d'Art, préhistoire..)</p>
<p>4. FAIRE CONNAITRE, RECONNAITRE les Garrigues en développant leur notoriété</p>	<p>Mise à niveau des infrastructures et équilibre entre les pôles touristiques</p> <p>Développement de la notoriété du territoire en s'appuyant sur son identité</p> <p>Formalisation et portage du "projet des Garrigues" au sein de "la métropole en réseau"</p>	<p><i>Aide à la lecture</i></p> <p>Seules les « plus-value » identifiées à l'occasion des 4 tables rondes organisées pendant cette étude ont été reportées sur ce schéma. Il en existe d'autres qui devront être formalisées à la suite de cette étude (dans le domaine de la notoriété, des énergies, de la gouvernance, ...)</p>
<p>5. FAIRE DES GARRIGUES UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE</p>	<p>Faire un territoire de coopération exemplaire du local à l'international</p> <p>Faire un territoire d'excellence pour quelques sujets (énergie, gouvernance...)</p>	

4. L'organisation locale pour élaborer la future Charte

4.1 Les travaux du Groupe de travail

Le Groupe de travail a été sollicité à trois reprises pour contribuer à la réflexion sur l'organisation locale « optimale » pour élaborer la future Charte du PNR.

La 1^{ère} séance, du 22 septembre 2017 a été l'occasion de présenter les différentes possibilités offertes de structure de portage locale (Association Loi 1901 ou Syndicat Mixte), illustrées d'exemples concrets (projet du Mont-Ventoux, des Corbières-Fenouillèdes).

Compte-tenu du contexte territorial du projet de PNR des Garrigues, plusieurs « grandes options » pouvaient être envisagées. Les avantages et les inconvénients de chacune d'elle ont été présentés et débattus.

Grandes options	Les +	Les -	Exemples
1- Créer une nouvelle structure	Nouvelle structure = nouvelles missions Cela peut aller vite	Incohérence avec la volonté de simplification du « millefeuille administratif »	<i>Association de préfiguration, Syndicat Mixte de Préfiguration</i>
2- S'appuyer sur une structure existante	Cohérence avec la volonté de simplification du « millefeuille administratif » Mutualisation des moyens existants Si la démarche n'aboutissait pas, cela peut être facile de « revenir à la situation initiale »	Mutation de structure pas toujours facile	<i>SMGG, SM SCOT PUDG, Association du Pays PUDG, ...</i>
3- Créer une nouvelle structure issue de la fusion de structures existantes	Cohérence avec la volonté de simplification du « millefeuille administratif » Nouvelle structure = nouvelles missions Mutualisation des moyens existants	Cela peut prendre du temps	<i>(SMGG + Association du Pays PUDG, SMGG + Association du Pays PUDG + SM SCOT PUDG, ...)</i>
4- Créer une nouvelle structure ou s'appuyer sur une structure existante et simultanément engager la fusion de structures existantes dans la perspective du futur Syndicat Mixte de PNR	Cohérence à terme avec la volonté de simplification du « millefeuille administratif » Cela peut aller vite tout en se donnant le temps de simplifier le paysage institutionnel	Cela peut paraître compliqué Si la démarche n'aboutissait pas, cela peut être compliqué de « revenir à la situation initiale »	<i>Solution mixte entre les 1, 2 et 3 pour tenir compte du calendrier et des faisabilités techniques</i>

A l'issue de la séance, les membres du Groupe de Travail se sont prononcés sur les critères qui devaient guider le choix de la structure de portage locale. Six critères ont été collégalement définis et ont guidé la proposition qui a été faite au Comité de pilotage.

1) **SIMPLIFIER LE MILLE-FEUILLE ADMINISTRATIF EXISTANT**

... c'est un moyen de garantir la synergie entre structures existantes (Pays, SCOT, SMGG, CAUE, ...) et de "coller" à l'ambition de ne pas rajouter une instance « de plus » et d'être davantage lisible sur le territoire

- 2) **MUTUALISER LES MOYENS EXISTANTS**
... cela permettra d'aller plus vite dans l'élaboration du projet de Charte en capitalisant les compétences existantes sur le territoire, et c'est un moyen de garantir l'efficacité financière du projet
- 3) **REPRESENTER L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX**
... la représentation des communes est un gage d'adhésion et d'engagement des élus locaux (communes et EPCI), et la société civile doit également être associée dès le début de la démarche et dans la perspective de fonctionnement du futur PNR
- 4) **RAPIDITE ET SOUPLESSE DE MISE EN PLACE**
... afin de se mettre en place avant les prochaines élections législatives de 2017 et permettre à une telle structure de pouvoir évoluer facilement (que le projet aboutisse ou pas)
- 5) **DISPOSER DE TECHNICITE COMPETENTE ET PERENNE**
... tant sur le plan humain, matériel et administratif (compétence, stabilité, ...) pour être performante et efficace, car l'écriture d'une Charte est un exercice technique et complexe
- 6) **REPENDRE AUX EQUILIBRES POLITIQUES DU TERRITOIRE**
... car un PNR est un projet « politique » (au sens noble du terme), porté et voulu localement par tous les élus du territoire

Sur la base de ces travaux, les membres du Groupe de travail, une analyse multi-critères des « grandes options » a été réalisée afin de guider le choix de la structure de portage « optimale ».

Extrait des grilles d'analyse travaillées avec les membres du groupe de travail.

Grandes options	Critères de choix				
	Simplification administrative	Mutualisation des moyens	Rapidité de mise en place et souplesse	Compétence technique	Faisabilité politique
1 – Créer une nouvelle structure					
Ass° Loi 1901	---	---	+++	++	---
SM de préfiguration du PNR	---	---	+	++	0
2- S'appuyer sur une structure existante					
SM des Gorges du Gardon	+	++	++	++	--
SM SCOT UPDG	+	+	++	+	--
Ass° Loi 1901 Pays UPDG	+	+	+++	+	--
3- Créer une nouvelle structure issue de la fusion de structures existantes					
SM des Gorges du Gardon + SM SCOT UPDG + Ass° Loi 1901 Pays UPDG	+++	+++	---	+++	---
SM des Gorges du Gardon + Ass° Loi 1901 Pays UPDG	++	++	-	++	0

le 24
er au
point

4.2 L'organisation locale retenue

L'organisation locale pour élaborer la future Charte a été validée par le Comité de pilotage le 31 mars 2017. Ce dernier avait déjà pris connaissance des travaux du groupe de travail lors de sa séance du 24 novembre (le Groupe de travail s'étant réuni le jour même en matinée). Dans ce domaine aussi, les acteurs du territoire ont été étroitement associés aux réflexions et à la construction d'une organisation qui répond pleinement à leurs attentes.

4.2.1 L'Association pour la création du PNR

Il a été décidé de **créer une Association Loi 1901 de « Préfiguration du PNR »** et de **rechercher la « mutualisation » des moyens techniques et financiers avec les structures existantes** (au 1^{er} rang desquels figure le Syndicat Mixte des gorges du Gardon au regard de sa compétence acquise sur les PNR au cours de l'étude, et des missions historiques qu'il mène et qui sont déjà partiellement celles d'un PNR).

L'Association de préfiguration du PNR n'a pas vocation à perdurer dans le temps. La création d'un Syndicat Mixte du PNR pourrait être anticipée avant l'obtention du label. A sa création, l'association sera dissoute et le Syndicat Mixte des gorges du Gardon « fusionnera », se fondra, en toute logique avec ce nouveau Syndicat Mixte (ou « évoluera » en Syndicat Mixte de PNR).

L'Association de préfiguration du PNR est l'outil de « mutualisation » des structures existantes du territoire pour élaborer le projet de PNR en s'appuyant sur les compétences techniques existantes.

A travers la mise à disposition d'une partie de son personnel, dès la création de l'Association, le Syndicat mixte des gorges du Gardon ouvre la voie au dispositif de mutualisation technique proposé. Toutes les autres structures existantes (Communauté de Communes, Pays, PETR, ...) ont la possibilité de participer à cette démarche de mutualisation.

Cette organisation locale pour porter le projet de PNR a été jugée pertinente à plusieurs titres :

- en s'appuyant sur des structures existantes (le SMGG au minimum), elle répond à l'enjeu de « simplification du mille-feuille administratif » mais sans en faire un préalable à l'engagement de la procédure de création du PNR
- la création d'une nouvelle structure « temporaire » qui s'appuie sur les structures existantes permet d'impulser une dynamique nouvelle sur le territoire (notamment en matière de gouvernance et de portage politique du projet)
- elle exploite les principaux avantages d'un portage par une association Loi 1901 : rapidité de mise en place, souplesse de fonctionnement et surtout une association forte de la société civile (y compris dans le processus de décision)
- la création d'une nouvelle structure associative « légère » semble répondre le mieux aux équilibres politiques du territoire nécessaire à l'engagement de la procédure de création du PNR (étape 2).

4.2.2 La gouvernance

Sur la base des travaux du Groupe de travail, un projet de statuts de l'Association pour la création du PNR des Garrigues a été élaboré. Les grandes lignes de la gouvernance sont précisées ci-après.

Les membres de l'Association pour la création du PNR sont répartis en 7 collèges.

Les membres fondateurs, regroupés au sein de 3 collèges :

- La Région Occitanie
- Le Département du Gard
- Le « bloc communal » réparti en 4 sous-collèges :

- => Le sous-collège des communes
- => Le sous-collège des communautés de communes ou d'agglomération.
- => Le sous-collège des communes associées
- => Le sous-collège des Villes-Portes.

Les membres de droit, regroupés au sein d'1 collège dénommé Territoires associés
(organisations publiques de protection, d'aménagement et de développement du territoire : Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, SM SCOT, PETR(s), Ass^o Pays, S Bassin, EPCC)

Les membres associés, regroupés au sein de 2 collèges :

- Les organisations socio-économiques du Gard
- Les organisations environnementales, sociales et culturelles du Gard

Tous les collèges disposent de voix délibératives en cohérence avec l'ambition de mettre en place de nouvelles modalités de participation des acteurs de la société civile au pilotage des politiques territoriales. La répartition des voix selon les collèges a été validée sur les bases ci-dessous.

Collèges	% de voix
Région	30 %
Département	30 %
« Bloc communal » (communes, CDC/CA, Communes associées, Villes-Portes)	30 %
Membres de droit (SM SCOT, Pays/PERT, S Bassin, ...)	
Membres associés (professionnels + associations)	10 %

Le projet de statuts qui figure en Annexe du présent rapport précise les modalités de gouvernance et de fonctionnement de l'Association.

4.2.3 *Les modalités financières*

Le projet de statuts fixe également les principes de financement des missions de l'Association pour la création du PNR des Garrigues, au nombre de trois principales :

- élaborer la Charte du PNR
- engager des 1ères actions démonstratives du PNR
- préparer l'étape suivante de mise en œuvre du PNR dans une perspective de simplification administrative et de mutualisation des moyens renforcée

Sur la période 2018/2019/2020 une enveloppe financière globale de 250 000 € par an a été estimée correspondant à :

- des **moyens d'ingénierie** à même d'assurer la conduite, voire la réalisation de ces travaux
- de **crédits d'études** pour confier certains travaux d'élaboration de la Charte à des partenaires privés, publics ou parapublics extérieurs
- des moyens financiers spécifiques pour engager les **actions démonstratives** du projet de PNR.

Les **moyens d'ingénierie de l'Association de préfiguration** doivent comprendre, a minima, des compétences de gestion de projet d'un PNR, d'animation territoriale dans le domaine du

développement et de la biodiversité, de gestion des bases de données informatiques et de secrétariat. Compte-tenu de la perspective possible de fusion du SM des gorges du Gardon et du PÉTR, la direction de ces deux structures pourrait également s'impliquer dans l'Association, au démarrage ou chemin faisant. L'organisation proposée consiste à s'appuyer sur des parts de postes existants au sein de ces deux structures (mi- temps au minimum). Elle permet de constituer une équipe pluridisciplinaire, dans un cadre budgétaire resserré. Un équivalent de **3 ETP** pourrait être une base minimale pour un budget de **145 K€ par an** avec les charges de structure.

Concernant les **crédits d'études**, il faut compter environ **75 K€ par an** pour engager les différentes prestations nécessaires à l'élaboration de la Charte (diagnostic, appui à la concertation locale, évaluation environnementale, communication, ...). Dans ce cadre, et compte-tenu des moyens d'ingénierie existants sur le territoire, il est entendu que l'animation du territoire pour formaliser le contenu de la Charte (stratégie, orientations, mesures opérationnelles) sera assurée par l'équipe technique de l'Association de préfiguration et ses partenaires. Des moyens spécifiques sont également à prévoir pour accompagner la possible fusion du SM des Gorges du Gardon et le PÉTR (audit financier et organisationnel, appui « Ressources Humaines », ...).

Pour les **actions démonstratives**, un soutien financier d'environ **30 K€ par an** permettrait de démontrer la plus-value du PNR dans différents domaines. Dans la mesure du possible, on recherchera là aussi des actions portées par des acteurs existants dans une logique « gagnant-gagnant » pour l'Association de préfiguration et les maîtres d'ouvrage.

La clé de répartition financière de ces moyens, validée en comité de pilotage est la suivante :

Membres « fondateurs »	% des recettes	Montant
Région	40 %	100 K€
Département du Gard	40 %	100 K€ (par mise à disposition de l'ingénierie du SMGG)
Communes	20 %	0,8 à 1€/habitant « bloc avec communes et communes associées »
Communauté de Communes/Aglom.		
Communes associés		0,4 à 0,5 €/habitant
Villes-Portes		Forfait (500 à 10 000€)

Pour les communes et communautés de communes ou d'agglomération, les statuts prévoient le principe d'une cotisation du « bloc communes/EPCI ».

Ainsi si une communauté de communes ou d'agglomération adhère à l'Association :

- La cotisation de l'EPCI constitue la cotisation du bloc « EPCI + Communes + Communes associées »
- La cotisation de l'EPCI s'applique sur la somme des habitants des communes incluses dans le périmètre du projet de PNR et des communes associées (0,8 à 1 €/habitant pour les communes et 0,4 à 0,5 € pour les communes associées)
- La communauté de communes ou d'agglomération et les communes s'accordent sur les modalités de répartition de la cotisation

Si une communauté de communes ou d'agglomération n'adhère pas à l'Association, la cotisation

est à la seule charge des communes incluses dans le périmètre du projet de PNR et des communes associées ayant décidé d'adhérer à l'Association pour la création du PNR (0,8 à 1 €/habitant pour les communes et 0,4 à 0,5 € pour les communes associées).

Concernant les membres de droits et les membres associés, les principes suivants ont été évoqués :

- cotisation minimale de 100 € pour chaque membre
- cotisation de 1000 € pour l'APRECG qui rassemble plusieurs organisations
- la recherche de « mutualisation » de moyens et de synergies dans les démarches (y compris sur les actions de préfiguration)
- la mise à disposition des moyens techniques et humains (bénévolat)

